

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1845.

NUMERO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
incli- de la loi	develo- pements des articles		
CHAPITRE PREMIER			
<i>Service de la Dette (*)</i>			
1		Annuité de l'inscription au Grand-Livre des rentes créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	
2		Annuité de l'inscription portée au même Grand-Livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	
3	1	Intérêts des capitaux inscrits au Grand-Livre de la dette publique, à 2½ p. /o, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité	5,502,640 78
	2	Intérêts du restant de l'inscription portée au Grand-Livre, en exécution du § 7 dudit art. 65 (a)	440,916 67
		a) Ce crédit de fr. 440 916 67 est ainsi employé comme suit	
		Fr. 88,183 33 ⁵⁷ pour intérêt du mois de janvier 1845, sur un capital nominal de 42,328 000 francs à 2 1/2 p. /o, formant le 3 ^e quart remboursé le 1 ^{er} juin 1845 de l'inscription de 169,312,000 francs	
		» 352 733 33 ⁵⁶ pour intérêt du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} mai 1845 sur un même capital nominal, formant le dernier quart remboursé le 1 ^{er} mai 1845 de ladite inscription	
		Fr. 440,916 67	
4		Frais relatifs à cette dette	
		Intérêts de l'emprunt de 100,800 000 francs, à 5 p. /o, autorisé par la loi du 16 décembre 1831 (<i>credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	5,040,000 »
		Dotation de l'amortissement de cet emprunt (<i>credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	1,008,000 »
		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt (<i>credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	.
5	1	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. /o, autorisé par la loi du 18 juin 1836	1,200,000 »
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	(d) 500,000 »
6		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	.
7	1	Intérêts de l'emprunt de 50,800,800 francs, à 5 p. /o, autorisé par la loi du 20 mai 1838	1,525,524 »
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	(f) 508,508 »
8		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	.
9	1	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. /o, autorisé par la loi du 26 juin 1840	4,547,000 »
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	869,400 »
10		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	.
11	1	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,021 718 40 c., à 5 p. /o, autorisé par la loi du 20 septembre 1842	1,451,085 92
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	286,217 18
12		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt	.
		Intérêts de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c., à 5 p. /o, autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers (<i>credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	74,074 07
		Dotation de l'amortissement de cet emprunt (<i>Idem</i>)	(j) 14,814 81
		Frais relatifs au même emprunt (<i>Idem</i>)	.
13	1	Intérêts à 4 ½ p. /o sur 96,722,000 francs, montant approximatif des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bulletin officiel n° 42</i>)	(k) 4,307,490 »
	2	Dotation de l'amortissement de cette dette	957,220 »
		Frais de matériel et de confection des titres résultant de cette émission (<i>credit special, alloué par la loi du 21 mars 1844, qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	.
14		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).	.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
500,000	"	500,000	500,000	"	"		(*) Les annexes nos 1 et 2 présentent la situation, au 15 septembre 1844, de la Dette constituée de la Belgique
846,560	"	846,560	846,560	"	"		
5,502,640 78	440,916 67	5,943,557 4	9,755,440 78	"	5,791,885 55		b) Voir l'état n° 7 des pièces à l'appui
							c) Voir l'état n° 3
							d) Voir l'état n° 4
							e) Voir l'état n° 5
							f) Voir l'état n° 6
(b) 5,000	"	5,000	"	5,000	"		g) Voir l'état n° 9
"	"	"	6,048,000	"	(c) 6,048,000		h) Voir l'état n° 10
"	"	"	140,000	"	140,000		i) Voir l'état n° 11
1,500,000	"	1,500,000	1,500,000	"	"		j) Voir l'état n° 6
(e) 3,400	"	3,400	4,500	"	1,100		
2,054,052	"	2,054,052	2,054,052	"	"		
(g) 54,000	"	54,000	54,000	"	"		
5,216,400	"	5,216,400	5,216,400	"	"		
(h) 150,000	"	150,000	150,000	"	"		
1,717,503 10	"	1,717,503 10	1,717,503 10	"	"		
(i) 45,000	"	45,000	45,000	"	"		
"	"	"	88,888 88	"	88,888 88		
"	"	"	200	"	200		
5,264,710	"	5,264,710	"	5,264,710	"		
"	"	"	80,000	"	80,000		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
22,612,045 88	440,916 67	23,052,962 55	27,920,324 76	5,282,710	10,150,072 21		

k) La loi du 21 mars 1844, art. 2 et 3, a autorisé la conversion en obligations à 4 1/2 p. o/o
 1° Du restant du capital de l'emprunt de 100,809,000 francs, à 5 p. o/o, soit. fr. 84,341,632
 2° Du restant du capital de l'emprunt de 1,481,481 francs, à 5 p. o/o, soit . . . 1,379,894 18
 3° De bons du trésor jus qu'à concurrence d'un capital de . . . 10,000,000 »
 95,721,526 18
 ENSEMBLE . . . 6

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
			REPORT.	
15	1	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à $4\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel n° 44</i>)	5,809,520	»
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital	425,280	»
	»	Frais de matériel et de confection des titres à créer en vertu de la loi du 22 mars 1844 (<i>crédit spécial alloué par cette loi et qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)		
16	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)		
17	»	Indemnités pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution		
			en numéraire (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).	
			Intérêts à 5 p. %, sur 7,000,000 de francs, montant approximatif des obligations à créer	
18	»	Frais relatifs à l'émission et au paiement des intérêts des mêmes obligations		
19	»	Intérêts et frais présumés de la dette flottante sur une émission éventuelle de 5,000,000 de francs		
20	»	Intérêts de la dette viagère		
		L) Au 1 ^{er} janvier 1843, il restait inscrit :		
		39 rentiers viagers, pour	fr.	5,014 58
		A DÉDUIRE : 2 extinctions en 1843		316 15
		37 rentiers		4,698 43
		4 nouveaux rentiers ont présenté leurs titres depuis 1843		1,015 87
		41 rentiers	fr.	5,714 30
21	»	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée		
22	»	Indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette société et le Gouvernement		
23	»	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (articles 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842), 25,000 florins		
24	»	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842, 10,000 florins		
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .	fr.
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
	1	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées		
	2	— — civiles et autres accordées avant 1850		
	3	— — civiques		
1	4	— — militaires		
	5	— — de l'ordre Léopold		
	6	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite		
	7	Arriérés de pensions de toute nature		
2	»	Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1845.		
	1	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)	59,000	»
5	2	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).	40,700	»
	3	Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>).	5,600	»
			TOTAL DU CHAPITRE II.	fr.

GRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			GRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS.		
22,612,045 88	440,916 67	23,052,962 55	27,920,324 76	5,282,710 "	10,150 072 21	<p>a) Un nouveau crédit de 250,000 francs n'est pas nécessaire en 1845. Si les indemnités pour pertes inférieures à 300 francs étaient ultérieurement reconnues dépasser les allocations votées aux Budgets de 1843 et 1844, le crédit destiné au paiement de cet excédant ne devrait être porté qu'au Budget de 1846.</p> <p>Quant au crédit éventuel destiné à la dotation de l'amortissement des obligations 3 p. 100 pour le paiement des indemnités supérieures à 300 fr., on peut l'ajourner jusqu'au Budget de 1846.</p> <p>c) La diminution qu'a subie le chiffre des pensions ecclésiastiques et civiles ainsi que des pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite du Département des finances, résulte du transfert opéré conformément à l'art. 38 de la loi du 21 juillet 1844, aux Budgets des Départements ministériels du montant des pensions de cette nature qui concernent chacun de ces Départements.</p> <p>Il est à remarquer toutefois, quant aux pensions civiles antérieures au 1^{er} octobre 1830, qu'on ne peut distinguer, d'après les documents que possède l'administration, à quels départements leurs titulaires ont appartenu. C'est par ce motif que le montant en est maintenu au Budget de la Dette publique.</p> <p>d) La ce qui concerne les pensions des veuves et orphelins, à charge de l'ancienne caisse de retraite, elles sont portées également à ce Budget, conformément à l'art. 58 de la loi sur les pensions. Elles constituent d'ailleurs une charge temporaire et extraordinaire.</p> <p>e) Du 1^{er} janvier au 18 avril 1845, à raison de fr. 20,000 par annee . . . il 6,000 . Du 19 avril au 31 dec 1845, à raison de (10r 16,000 l'an 11,200 . Ensemble il 17,200 . Francs . 36,402 12</p>	
4,252,800 "	"	4,252,800 "	"	4,252,800 "	"		
"	"	"	70,000 "	"	70,000 "		
15,000 "	"	15,000 "	"	15,000 "	"		
"	"	"	250,000 "	"	(a 250,000 "		
210,000 "	"	210 000 "	210,000 "	"	"		
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"		
150,000 "	"	150,000 "	500,000 "	"	550,000 "		
"	(b 5,714 50	5,714 50	5,500 "	414 50	"		
"	12,500 "	12,500 "	12,500 "	"	"		
"	661,575 66	661,575 66	661,575 66	"	"		
52,910 05	"	52,910 05	52,910 05	"	"		
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"		
27,296,919 95	1,120,506 63	28,417,426 58	29,708,574 49	9,528,924 50	10,820,072 21		
DIFFÉRENCE EN MOINS . . .				1,291,147 91			
"	270,000 "	"	"	"	"		
"	156,000 "	"	"	"	"		
"	184,000 "	"	"	"	"		
1,940,000 "	"	3,088,000 "	4,104,000 "	"	(c 1,016,000 "		
25,000 "	"	"	"	"	"		
"	(d 550,000 "	"	"	"	"		
5,000 "	"	"	"	"	"		
"	56,402 12	(e 56,402 12	44,867 72	"	8,465 60		
"	85,500 "	85,500 "	89,000 "	"	5,700 "		
1,968,000 "	1,241,702 12	5,209,702 12	4,257,867 72	"	1,028,165 60		
DIFFÉRENCE EN MOINS . . . fr.				1,028,165 60			

NUMÉRO des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.
CHAPITRE III.	
<i>Fonds de dépôt.</i>	
1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement; et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables au trésor public
1	340,000 »
2	Arriérés des intérêts sur des exercices clos
2	5,000 »
2	Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État
3	Intérêts et remboursements des consignations antérieures au 1 ^{er} octobre 1830
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	

Chapitres.	Pages.	Récapitulation.
I.	2	Service de la Dette
II.	4	Rémunérations
III.	6	Fonds de dépôt
TOTAUX. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
540,000 »	5,000 »	545,000 »	530,000 »	(a 15,000 »	»	<p>a) Voir l'état n° 12 des pièces à l'appui. La différence de 15,000 fr. provient de l'augmentation des capitaux inscrits au registre général des cautionnements.</p> <p>b) L'état n° 13 des pièces à l'appui indique la situation des consignations au 31 août 1844.</p> <p>c) L'état n° 14 des pièces à l'appui présente la situation au 31 août 1844 des consignations antérieures au 1^{er} octobre 1830.</p> <p>On a jugé que par suite des remboursements qui ont été successivement opérés, le chiffre de ces intérêts pouvait être réduit de 5,000 francs.</p>	
70,000 »	»	(b 70,000 »	70,000 »	»	»		
»	15,000 »	(c 15,000 »	20,000 »	»	5,000 »		
410,000 »	20,000 »	430,000 »	420,000 »	15,000 »	5,000 »		
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.				10,000 »			

27,296,919 95	1,120,506 65	28,417,426 58	29,708,574 49	»	1,291,147 91
1,968,000 »	1,241,702 12	3,209,702 12	4,237,867 72	»	1,028,165 60
410,000 »	20,000 »	430,000 »	420,000 »	10,000 »	»
29,674,919 95	2,382,208 75	32,057,128 70	34,366,442 21	10,000 »	2,319,313 51
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . fr.				2,309,313 51	

PIÈCES A L'APPUI
DU
BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
Pour l'exercice 1845.

ÉTAT N° 1.

TABLEAU STATISTIQUE
DE LA
DETTE CONSTITUÉE
DU ROYAUME DE BELGIQUE,
AU 15 SEPTEMBRE 1844.

(Extrait de la *Statistique financière*, dont la publication aura lieu ultérieurement)

CAPITAL	TAUX	PRODUITS	ÉCHÉANCES.	PAIX	FLUX	TAUX		
NOMINAL.	d'émission	EFFECTIFS.		de	DE PAYEMENT	ET DE	FINANCIERS	ALLOCATIONS.
				l'INTERÊT	des intérêts	d'amortissement		

I. — Traités de paix du 19 avril

Part contributive de la Belgique dans l'ancienne

A. Capitaux inscrits au Livre Auxiliaire du Grand-Livre de la Dette néerlandaise établi à Bruxelles, en exécution de l'art. 68 de la loi du 27 décembre 1822.	fr.	24,475,767 20
B. Rente inaliénable de 846,560 fr. au profit du Gouvernement néerlandais, représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839, calculée au dernier viugt.	»	16,951,200 »
C. Capitaux transférés du Grand-Livre de la Dette de l'ancien royaume des Pays-Bas à celui de la Belgique, appartenants à des corporations et établissements belges, capitaux qui proviennent de cautionnements fournis en fonds publics et de fonds particuliers	fr.	9,586,664 54

LESQUELS CAPITAUX S'ÉLÈVENT A UNE

(*)	»	»	1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet	2½ p. %, sauf la rente inaliénable mentionnée sous la lettre B	Bruxelles.	»	1831 611,894 17 1832 17,777,777 78 1835 611,894 17 1834 611,894 17 1835 611,894 17 1856 611,894 17 1857 611,894 17 1838 611,894 17 1859 5,596,952 57 1840 10,276,063 49 1841 15,875,015 87 1842 10,582,010 58 1845 10,582,010 58 1844 10,582,000 78
406,548,851 74	»	»					

II. — Emprunt de 100,800,000 francs, contracté pour l'amortissement des emprunts de 5, 12

Loi du 16

(*)	75 p. % pour une moitié et 79 p. % pour l'autre moitié	74,592,463 76	1 ^{er} novembre pour la première moitié et 1 ^{er} mai pour l'autre moitié	5 p. %.	Bruxelles. Anvers. Paris Londres.	1 p. % par rachat ou par tirage au sort	1852. 6,095,258 10 1853. 6,048,000 » 1854. 6,048,000 » 1855. 6,048,000 » 1856. 6,048,000 » 1857. 6,048,000 » 1858. 6,048,000 » 1859. 6,048,000 » 1840. 6,048,000 » 1841. 7,056,000 » 1842. 6,048,000 » 1845. 6,048,000 » 1844. 6,048,000 »
100,800,000 »							

SOMMES DEPENSEES		CAPITAUX AMORTIS.	SERVICE.	Observations.
Pour LES INTERETS.	Pour L'AMORTISSEMENT.			

1839 et du 5 novembre 1842.

Dette publique du royaume des Pays-Bas.

D. Capital affecté à l'achèvement des liquidations des anciennes créances belges	14,814,800 »
E. Capital affecté au fonds d'agriculture institué par la loi du 6 janvier 1816.	2,116,400 »
F. Capital inscrit au profit du Gouvernement néerlandais (§ 6 du traité du 5 novembre 1842).	169,512,000 »
G. Capital nominal inscrit au profit du même Gouvernement et rachetable en vertu du § 7 du même traité	169,512,000 »

SOMME DE 406,548,351 FRANCS 74 CENTIMES

608,425 95	»	»	Du 1 ^{er} janv. au 31 décemb. 1851	(*) Voir le § X en ce qui concerne le capital de 169,512,000 mentionné à la lettre G
608,015 85	»	»	» » 1852.	
607,669 25	»	»	» » 1855.	
607,507 87	»	»	» » 1854.	
606,666 60	»	»	» » 1855.	
606,059 59	»	»	» » 1856.	
606,190 40	»	»	» » 1857.	
606,584 60	»	»	» » 1858.	
5,592,252 79	»	»	» » 1859.	Intérêts des inscriptions au livre auxiliaire
			{ Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1859.	Intérêts payés directement à la Hollande
10,275,571 42	»	»	{ Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1840.	Intérêts des inscriptions au livre auxiliaire
			{ Du 1 ^{er} juillet 1839 au 30 juin 1840.	Intérêts payés directement à la Hollande.
15,870,306 87	»	»	Du 1 ^{er} juillet 1840 au 31 déc. 1841.	
10,582,010 58	»	»	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb. 1842	
6,106,107 08	»	»	» » 1843.	
5,068,558 42	21,164,000 »	42,528,000 »	» » 1844.	

et 10 millions de florins levés en 1830 et en 1851, et pour faire face aux besoins généraux de l'État.

décembre 1831

5,747,553 40	788,646 60	1,008,517 96	Du 1 ^{er} nov. 1831 au 31 octob. 1832.	(*) Voir le § IX
4,954,723 20	1,093,276 80	1,180,877 08	» 1832 » 1833.	
4,889,026 80	1,158,975 20	1,169,512 96	» 1833 » 1834.	
4,857,048 »	1,190,952 »	1,190,695 05	» 1834 » 1835.	
4,797,072 »	1,250,928 »	1,241,614 01	» 1835 » 1836.	
4,750,401 60	1,297,598 40	1,297,598 40	» 1836 » 1837.	
4,701,755 »	1,346,245 »	1,346,859 88	» 1837 » 1838.	
4,600,287 20	1,447,712 80	1,447,976 08	» 1838 » 1839.	
4,564,604 »	1,483,396 »	1,551,962 22	» 1839 » 1840.	
5,117,015 53	1,938,986 47	1,933,777 15	» 1840 au 31 déc. 1841.	
4,378,840 40	1,669,159 60	1,669,159 60	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb. 1842.	
4,310,019 20	1,439,817 63	1,459,817 63	» » 1843.	
1,420,225 87	»	»	» » 1844.	

CAPITAL	TAUX	PRODUITS		TAUX	LIEUX	TAUX		
NOMINAL.	d'émission	EFFECTIFS.	ÉCHÉANCES.	de	DE PAYEMENT	et mode	FINANCIERS	ALLOCATIONS.
				L'INTERÊT.	des intérêts.	d'amortissement.		

III. — Emprunt de 50,000,000 de francs, ayant pour destination : 1° le remboursement des bons du 1,490,000 francs, émis par suite de la transaction relative à la rétrocession de la Sambre ; 3° la construction de routes nouvelles pavées et ferrées.

Loi du 18

50,000,000	»	92 %	27,364,163 74	1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet.	4 p. %.	Bruxelles Anvers Paris. Londres.	1 p. % par rachat.	1857.	1,500,000	»
								1858.	1,500,000	»
								1859.	1,500,000	»
								1840.	1,500,000	»
								1841.	2,250,000	»
								1842.	1,500,000	»
								1843.	1,500,000	»
								1844.	1,500,000	»

IV. — Emprunt de 50,850,800 francs, contracté pour remboursement de 10 millions
continuation des tra

Loi du 25

50,850,800	»	75½ p. %.	55,778,053 70	1 ^{er} février et 1 ^{er} août.	3 p. %.	Bruxelles. Anvers. Paris. Londres. Francfort.	1 p. % par rachat.	1859.	2,054,052	»
								1840.	2,054,052	»
								1841.	2,881,545	35
								1842.	2,054,052	»
								1843.	2,054,052	»
								1844.	2,054,052	»

V. — Intérêts de l'emprunt de 1,481,481 francs 48 centimes, émis en vertu

Loi du 22

(°)	1,481,481 48	Au pair.	1,481,481 48	1 ^{er} juillet.	5 p. %.	Anvers.	1 p. % par rachat ou par tirage au sort.	1859.	88,888	88
								1840.	88,888	88
								1841.	135,535	52
								1842.	88,888	88
								1843.	88,888	88
								1844.	88,888	88

SOMMES DÉPENSÉES		CAPITAUX AMORTIS.	SERVICE.	Observations.
Pour LES INTÉRÊTS.	Pour L'AMORTISSEMENT			

trésor émis pour la construction du chemin de fer; 2° le remboursement des bons du trésor montant à canalisée et le paiement de 4,000,000 de francs tenu en réserve en exécution de l'art. 10 de ladite transac-

juin 1856.

1,193,400 »	306,600 »	329,682 12	Du 1 ^{er} juillet 1856 au 30 juin 1857.
1,170,780 »	323,920 »	341,228 91	» 1857 » 1858.
1,162,220 »	337,780 »	363,454 37	» 1858 » 1859.
1,147,580 »	352,420 »	365,282 15	» 1859 » 1840.
1,694,060 »	353,940 »	601,185 88	» 1840 au 31 déc. 1841.
1,102,600 »	397,400 »	421,737 21	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb. 1842.
1,087,600 »	412,400 »	426,554 64	» » 1843.
538,800 »	211,750 96	324,876 72	» » 1844.

de francs de bons du trésor émis en vertu de la loi du 12 novembre 1857, et pour vaux du chemin de fer.

mai 1858.

1,511,040 »	522,392 »	740,421 15	Du 1 ^{er} août 1858 au 31 juil. 1859.
1,489,365 »	544,667 »	738,347 95	» 1859 » 1840.
2,065,237 50	816,307 83	1,156,211 20	» 1840 au 31 déc. 1841.
1,421,685 »	612,347 »	839,146 13	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb. 1842.
1,404,972 50	629,059 50	836,369 04	» » 1843.
809,785 »	389,417 83	498,304 53	» » 1844.

d'un arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers.

décembre 1858.

74,074 07	14,814 81	14,814 81	Du 1 ^{er} juillet 1838 au 30 juin 1839.	(*) Voir le § IX.
74,074 07	14,814 81	14,814 81	» 1839 » 1840.	
107,619 05	23,714 27	23,169 92	» 1840 au 31 déc. 1841.	
71,322 75	17,566 13	17,366 13	Du 1 ^{er} janv. 1841 au 31 déc 1842.	
70,423 27	18,465 61	18,465 61	» » 1843.	
54,973 55	10,736 01	10,736 01	» » 1844.	

CAPITAL	TAUX	PRODUITS		TAUX	LIEUX	TAUX		
NOMINAL.	d'émission	EFFECTIFS.	ÉCHÉANCES.	de	DE PAYEMENT	ET JOUR	EN BELGIQUE	ALLOCATIONS.
				L'INTELU	des intérêts.	d'amortissement		

VI. — Emprunt de 86,940,000 francs, destiné : 1° à la continuation de la ligne décrétée des chemins de fer rhénan, acquises en vertu de la loi du 1^{er} juin 1858; 5° à l'extinction des bons du trésor émis en vertu des lois du 25 mai

Loi du 26

86,940,000	«	82,000,000	1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre.	5 p. %.	Bruxelles. Anvers. Paris. Londres. Francfort.	1 p. %, par rachat.	1841. 1842. 1843. 1844.	6,085,800 » 5,216,400 » 5,216,400 » 5,216,400 »
------------	---	------------	--	---------	---	------------------------	----------------------------------	--

VII. — Emprunt de 29,250,000 francs effectifs, affecté : 1° à l'achèvement du chemin de fer; 2° à l'achèvement de l'entrepôt d'Anvers; 4° au

Loi du 29

29,250,000	104 1/2 p. %	29,250,000	1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre	5 p. %.	Bruxelles Anvers. Paris. Londres. Francfort	1 p. %, par rachat	1842. 1843. 1844.	280,217 18 1,717,505 10 1,717,505 10
------------	--------------	------------	---	---------	---	-----------------------	-------------------------	--

VIII. — Rente de 500,000 francs inscrite au profit de la ville de Bruxelles,

Loi du 4

500,000	»	»	1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet.	»	Bruxelles.	»	1845. 1844.	500,000 500,000
---------	---	---	--	---	------------	---	----------------	--------------------

IX. — Conversion, en dette à 4 1/2 p. %, des titres des emprunts à 5 p. % de 100,800,000

Loi du 21

100,800,000	Au pair.	95,721,526 18	1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre.	4 1/2 p. %.	En Belgique et à Paris.	1 p. %, par rachat.	»	»
-------------	----------	---------------	---	-------------	----------------------------	------------------------	---	---

X. — Emprunt de 84,656,000 francs destiné au rachat de l'inscription de 169,512,000

Loi du 22

84,656,000	104 p. %.	88,042,240	1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre.	4 1/2 p. %.	En Belgique et à Paris.	1 p. %, par rachat.	»	»
------------	-----------	------------	---	-------------	----------------------------	------------------------	---	---

SOMMES DÉPENSÉES		CAPITAUX AMORTIS.	SERVICE.	Observations.
Pour LES INTÉRÊTS.	Pour L'AMORTISSEMENT.			

de fer; 5° à l'extinction des 12 millions de bons du trésor créés par la loi du 28 décembre 1859; 5° au loi du 1^{er} mai 1840; 4° à la construction de routes pavées et ferrées, autorisées par les lois du 2 mai 1836 1837, du 1^{er} juin 1839 et du 29 décembre 1839.

juin 1840.

5,071,500	"	"	Du 1 ^{er} nov. 1840 au 31 déc. 1841.	a) L'emprunt de 1840 a été négocié en trois fois, savoir 20,160,000 francs, à 96 p. o/o, 38,052,000 fr., à 97 1/2 p. o/o, et 28,728,000 fr., à 100 1/2 p. o/o
4,547,000	"	"	Du 1 ^{er} janvier au 31 décem. 1842.	
4,347,000	"	"	" " 1843.	
1,440,000	"	"	" " 1844	

création et à l'amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg; 5° au parachèvement d'un canal dans la Campine.

septembre 1842.

238,514 52	"	"	Du 1 ^{er} novem. au 31 décem. 1842.
1,431,085 92	"	"	Du 1 ^{er} janvier au 31 décem. 1843.
477,028 64	"	"	" " 1844.

par suite des arrangements financiers conclus entre elle et le Gouvernement.

décembre 1842.

300,000	"	"	Du 1 ^{er} janvier au 31 décemb. 1843	b) La rente de 300,000 fr. est capitalisée au denier 20
150,000	"	"	" " 1844	

francs, et de 1,481,481 fr. 48 c., ainsi que d'un capital de 10,000,000 de la dette flottante.

mars 1844.

"	"	"	"
---	---	---	---

francs de capital, mentionné au n° 7 de l'art. 65 du traité de paix du 5 novembre 1842.

mars 1844.

"	"	"	"
---	---	---	---

ÉTAT N° 2.

RESUMÉ de la situation des différentes parties de la Dette publique

ANNÉES.	ANCIENNE DETTE des PAYS-BAS.	EMPRUNT de 100,800,000 fr.	EMPRUNT de 30,000,000 fr.	EMPRUNT de 30,850,000 fr.	RENTE DE L'EMPRUNT de 1,481,481 ¹ 48 ^c .
---------	------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---

CAPITAUX NOMINAUX

1851	»	100,800,000 »	»	»	»	»
1852	»	99,791,482 04	»	»	»	»
1853	»	98,610,604 96	»	»	»	»
1854	»	97,441,092 »	»	»	»	»
1855	»	96,250,596 97	»	»	»	»
1856	»	95,008,782 96	50,000,000 »	»	»	»
1857	»	93,711,184 56	29,670,517 88	»	»	»
1858	»	92,564,524 68	29,529,088 97	50,850,000 »	»	»
1859	406,548,851 74	90,916,548 60	28,965,654 60	50,110,578 85	1,466,666 67	»
1840	406,548,851 74	89,584,586 58	28,600,552 45	49,572,050 90	1,451,851 86	»
1841	406,548,851 74	87,450,609 23	27,999,168 57	48,215,819 70	1,426,681 94	»
1842	406,548,851 74	85,781,440 65	27,577,451 56	47,576,675 57	1,409,115 81	»
1843	406,548,851 74	84,541,652 »	27,150,876 72	46,540,504 55	1,390,650 20	»
1844	(a) 237,056,851 74	»	26,826,000 »	46,042,000 »	»	»

INTÉRÊTS DUS

1851	611,894 17	420,000 »	»	»	»	»
1852	611,894 17	5,040,000 »	»	»	»	»
1853	611,894 17	4,989,574 10	»	»	»	»
1854	611,894 17	4,950,550 25	»	»	»	»
1855	611,894 17	4,872,054 60	»	»	»	»
1856	611,894 17	4,812,519 85	600,000 »	»	»	»
1857	611,894 17	4,750,459 15	1,200,000 »	»	»	»
1858	611,894 17	4,685,559 25	1,186,812 72	655,655 »	»	»
1859	10,582,010 58	4,618,216 25	1,173,165 56	1,525,524 »	74,074 07	»
1840	10,582,010 58	4,545,817 45	1,158,545 58	1,505,511 57	75,555 53	»
1841	10,582,010 58	4,469,219 52	1,144,014 10	1,481,160 95	72,592 59	»
1842	10,582,010 58	4,572,550 46	1,119,966 74	1,446,474 59	71,554 10	»
1843	10,582,010 58	4,289,072 48	1,105,097 25	1,421,500 21	70,455 79	»
1844	10,582,010 58	4,217,081 60	1,086,055 07	1,396,209 14	69,552 51	»

constituée du royaume de *Belgique*, pendant les années 1831 à 1844.

EMPRUNT de	EMPRUNT de	RENTE à la VILLE DE BRUXELLES (capitalisée au denier 20).	CONVERSION D'EMPRUNTS et de BONS DU TRÉSOR.	EMPRUNT de	TOTAUX AU 31 DÉCEMBRE de CHAQUE ANNÉE.	Observations.
86,940,000 fr.	29,250,000 fr.			84,656,000 fr.		

DUS PAR L'ÉTAT.

"	"	"	"	"	100,800,000 "	
"	"	"	"	"	99,791,482 04	
"	"	"	"	"	98,610,604 90	
"	"	"	"	"	97,441,092 "	
"	"	"	"	"	96,250,596 97	
"	"	"	"	"	125,008,782 96	
"	"	"	"	"	125,581,502 44	
"	"	"	"	"	172,545,415 65	
"	"	"	"	"	577,805,860 46	
86,940,000 "	"	"	"	"	662,097,415 53	
86,940,000 "	"	"	"	"	658,581,111 18	
86,940,000 "	28,621,718 40	"	"	"	684,055,220 51	
86,940,000 "	28,621,718 40	6,000,000 "	"	"	687,554,015 39	
86,940,000 "	28,621,718 40	6,000,000 "	95,721,526 18	84,656,000 "	b) 611,844,076 52	a) Déduction faite de la dette de 169,312,000 fr., capital nominal à 2 1/2 p. o/o, remboursé à la Hollande au moyen de l'emprunt de 84,656,000 francs, dont on considère ici les opérations comme étant déjà terminées. b) Le capital de la dette publique constituée présente, en 1844, sur celui de l'année 1843, une réduction de fr. 75,489,937 27 cs. Cette réduction serait de dix millions plus élevée si la loi du 21 mars 1844 n'avait ordonné la conversion en dette consolidée de pareil capital de la dette flottante.

PAR L'ÉTAT.

"	"	"	"	"	1,051,894 17	
"	"	"	"	"	5,651,894 17	
"	"	"	"	"	5,601,468 27	
"	"	"	"	"	5,542,424 42	
"	"	"	"	"	5,485,048 77	
"	"	"	"	"	6,024,414 02	
"	"	"	"	"	6,562,555 52	
"	"	"	"	"	7,119,001 12	
"	"	"	"	"	17,972,988 44	
724,500 "	"	"	"	"	18,587,518 09	
4,547,000 "	"	"	"	"	22,095,997 52	
4,547,000 "	258,514 52	"	"	"	22,177,850 79	
4,547,000 "	1,451,085 92	500,000 "	"	"	25,544,022 25	
4,547,000 "	1,451,085 92	500,000 "	"	"	c) 25,428,954 82	c) Les intérêts dus par l'État au 31 décembre 1844 seront diminués d'environ un million de francs, en 1845, lorsque les opérations de conversion seront terminées.

18

ÉTAT N° 5.

Emprunt de Fr. 100,800,000,

A CINQ POUR CENT.

SITUATION AU 15 AOUT 1844.

Capital primitif de l'emprunt.	fr. 100,800,000	»
Dont il a été amorti	16,458,568	»
	<hr/>	
Capital restant.	84,341,652	»
	<hr/> <hr/>	

Ce capital est divisé comme suit :

18,584 obligations au porteur de fr. 2,520, soit.	fr. 46,851,680	»
34,390 » » 1,008 »	54,665,120	»
190 inscriptions nominatives, ensemble fr. 142,241 60 c ^s de ren- tes 5 %, représentant un capital de	2,844,832	»
	<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr. 84,341,652	»
	<hr/> <hr/>	

Ces obligations au porteur et inscriptions nominatives seront converties en rentes 4 1/2 %, avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, conformément à la loi du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 42), et à l'arrêté royal du même jour (*Bulletin officiel* n° 45).

ÉTAT N^o 4.**Emprunt de Fr. 30,000,000,**

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1843.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1843).

DOTATION.

1 % du capital de l'emprunt fr. 300,000 »

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS :

Semestre au 1^{er} juillet 1843 : 2 % de fr. 2,768,000 55,560 »
Semestre au 1^{er} janvier 1844 : » » 2,852,000 57,040 »TOTAL. fr. 412,400 »

Cette somme de 412,400 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 426,554 64 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

IV. B. Pour l'exercice de 1844, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 500,000 francs, augmentée des intérêts se rapportant à l'année 1844, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} janvier 1845, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 AOUT 1844.

Capital primitif de l'emprunt. fr. 30,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} juillet 1844 et jouissances antérieures. 3,174,000 »Restant du capital. fr. 26,826,000 »

ÉTAT N^o 3.**Emprunt de Fr. 50,850,800,**

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1843.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1845).

DOTATION.

1 % du capital de l'emprunt. fr. 508,508 »

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS :

Semestre au 1^{er} février 1845 : 1 1/2 % de fr. 5,545,800, soit fr. 55,157,
dont le 1/6, pour le mois de janvier 1845, est de 8,859 50
Semestre au 1^{er} août 1843 : 1 1/2 % de 5,788,800 francs 56,852 »
Semestre au 1^{er} février 1844 : 1 1/2 % de 4,388,800 francs, soit
65,852 francs, dont les 5/6 pour les mois d'août, septembre, octobre,
novembre et décembre 1843, font 54,860 »

TOTAL. fr. 629,059 50

Cette somme de fr. 629,059 50 c^s a été employée à racheter un capital nominal de fr. 856,569 04 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

N. B. Pour l'exercice 1844, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 508,508 francs, augmentée des intérêts se rapportant à l'année 1844, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} février 1845, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

SITUATION AU 15 AOUT 1844.

Capital primitif de l'emprunt fr. 50,850,800 »
Dont il a été amorti :
Avec jouissance du 1^{er} août 1844 et avec jouissances antérieures . . . 4,808,800 »

Restant du capital. fr. 46,042,000 »

ÉTAT N^o 6.**Emprunt de Fr. 1,481,481 48 c^s,**

SOIT 700,000 FLORINS, A CINQ POUR CENT.

SITUATION AU 15 AOUT 1844.

Capital primitif de l'emprunt	fr. 1,481,481 48 fl. 700,000 »
Dont il a été amorti	101,587 50 » 48,000 »
	<hr/>
Capital restant.	fr. 1,379,894 18 fl. 652,000 »
	<hr/> <hr/>

Ce capital est divisé en 652 obligations de 1,000 florins chacune, qui seront converties en rentes 4 $\frac{1}{2}$ ‰, avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, conformément à la loi du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n^o 42), et à l'arrêté royal du même jour (*Bulletin officiel* n^o 43).

ÉTAT N^o 7.**LIBELLÉ**

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT,AU CAPITAL DE FR. 389,417,651 74 c^s,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET POUR L'ANNÉE 1845 A 3,000 FRANCS.

1 ^o Confection des grands-livres	fr.	500	»
2 ^o Confection des états nominatifs de payement des semestres de rentes, des registres de mandats, journal des écritures, etc., etc.		1,000	»
3 ^o Formules imprimées et timbrées de procurations de quatre sortes, pour recevoir les intérêts et effectuer les transferts et mutations sur les grands-livres.		500	»
4 ^o Imprimés divers, tels qu'extraits d'inscriptions, billets et certificats de transfert, billets de solde et quittances, formules pour dépôt de signatures, etc., etc.		1,000	»
TOTAL.		fr.	3,000

N. B. Il est à observer que le montant de ces frais est plus que compensé par les rétributions perçues en vertu des réglemens sur la matière, et qui sont comprises au Budget des Voies et Moyens parmi les recettes accidentelles de l'administration du trésor public.

ÉTAT N° 8.

LIBELLÉ

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE L'EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET DE 1845 A 3,400 FRANCS.

1° Commission de payement en faveur de MM. de Rothschild, à 1/2 p. % de 400,000 francs, montant approximatif de la somme d'intérêts à acquitter à Paris et à Londres fr.	2,000 »
2° Commission et courtage relatifs à l'amortissement	600 »
3° Frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, à 1 1/2 pour mille sur environ 402,000 francs, applicables au payement et à la com- mission de payement des intérêts.	605 »
4° Frais divers, entre autres d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.	200 »
TOTAL. . . . fr.	<u>3,405 »</u>

ETAT N° 9.

LIBELLÉ

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE L'EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS,

A TROIS POUR CENT,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET DE 1845 A 54,000 FRANCS.

1° Commission d'un pour cent en faveur de MM. de Rothschild sur la somme de 2,054,052 francs, destinée au payement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt fr.	20,540 52
2° Perte résultant de la différence entre le change fixe de fr. 25 40 c. par livre sterling, et le change du payement des intérêts à Londres sur environ 55,000 livres sterl. (au taux moyen de 25 c. par livre sterl.)	8,750 »
3° Frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, à 1 1/2 pour mille sur environ fr. 2,065,422 52 c., applicables aux intérêts et à l'amortissement, à la commission de payement de ce chef et aux pertes de change	3,094 68
4° Frais divers, entre autres d'insertion dans des journaux de Bruxelles, d'Anvers, de Paris et de Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc., etc.	2,500 »
TOTAL. fr.	54,685 »

ÉTAT N° 10.

LIBELLÉ

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE L'EMPRUNT DE 86,940,000 FRANCS,

A CINQ POUR CENT,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET DE 1845 A 150,000 FRANCS.

1° Commission d'un pour cent en faveur de MM. de Rothschild sur la somme de 4,547,000 francs, destinée au paiement des intérêts dudit emprunt. fr.	45,470 »
2° Commission et courtage sur la somme de 201,600 francs, destinée à l'amortissement de la 1 ^{re} partie de l'emprunt conclu avec la Société générale, évaluée à $\frac{1}{4}$ p. % de ladite somme	504 »
3° Commission d'un pour cent en faveur de MM. de Rothschild, sur la somme de 667,800 francs, destinée à l'amortissement de la seconde partie de l'emprunt conclu avec lesdits MM. de Rothschild et la Société générale	6,578 »
4° Perte résultant de la différence entre le change fixe de fr. 25 20 c ^s . par livre sterling, et le change du paiement des intérêts à Londres sur environ 155,000 livres sterl. (au taux moyen de 45 c ^s . par livre sterl.)	69,750 »
5° Frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, à 1 $\frac{1}{2}$ par mille sur environ 5,154,698 francs, applicables aux intérêts, à l'amortissement de la seconde partie de l'emprunt, à la commission de paiement de ce chef et aux pertes de change.	7,702 04
6° Frais divers, entre autres d'insertion dans des journaux de Bruxelles, d'Anvers, de Paris et de Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc., etc.	2,500 »
TOTAL. fr.	<u>150,604 04</u>

ÉTAT N° 11.

LIBELLÉ

DES

FRAIS PRÉSUMÉS DE L'EMPRUNT DE FR. 28,621,718 40 C^s,

A CINQ POUR CENT,

PORTÉS AU PROJET DE BUDGET DE 1845 A 45,000 FRANCS.

1° Commission d'un pour cent en faveur de MM. de Rothschild sur la somme de fr. 1,717,505 40 c ^s , destinée au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt. fr.	17,173 05
2° Perte résultant de la différence entre le change fixe de fr. 25 20 c ^s . par livre sterl. et le change du paiement des intérêts à Londres sur environ 52,000 livres sterl. (au taux moyen de 45 c ^s . par livre sterl.)	25,400 »
3° Frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, 1 1/2 pour mille sur environ fr. 1,757,876 15 c ^s , applicables aux intérêts et à l'amortissement, à la commission de paiement de ce chef et aux pertes de change	2,656 82
4° Frais divers, entre autres d'insertion dans des journaux de Bruxelles, d'Anvers, de Paris et de Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, impressions, etc., etc.	1,800 »
TOTAL. fr.	45,009 85

ÉTAT N° 12.

INTÉRÊTS DES CAUTIONNEMENTS

VERSES EN NUMÉRAIRE DANS LES CAISSES DE L'ÉTAT EN VERTU DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DU 23 NOVEMBRE 1830, OU RENSEIGNÉS A LA BELGIQUE PAR LE GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS, EN EXÉCUTION DES TRAITÉS DU 19 AVRIL 1839 ET DU 5 NOVEMBRE 1842.

Les capitaux qui demeuraient inscrits au registre général des cautionnements, au 1^{er} septembre 1844, s'élevaient :

Pour les cautionnements anciens, à fr.	2,365,795 92
Pour les cautionnements nouveaux, à.	5,390,820 »
Les quittances de versements rentrées pendant le trimestre avec demandes en inscriptions, sont de	144,482 67
On présume que les versements qui seront effectués pendant le 2 ^e semestre 1844, s'élèveront à.	400,000 »
TOTAL des inscriptions présumées. fr.	8,301,096 59
Intérêt de ce capital pour 1845, à 4 %	552,045 86
On présume que les inscriptions demandées pendant 1845 s'élèveront à 800,000 francs, et les intérêts proportionnels à payer sur cette somme, calculés à 2 %, à	16,000 »
ENSEMBLE. fr.	548,045 86
On estime que les remboursements effectués jusqu'à la fin de 1845 pourront diminuer ces intérêts d'une somme d'environ	8,500 »
De sorte que la somme nécessaire pour servir les intérêts durant l'exercice 1845, serait de	539,545 86
SOIT. fr.	540,000 »
Et pour arriérés d'intérêts sur des exercices clos.	5,000 »
ENSEMBLE. fr.	545,000 »

ÉTAT N° 15.

ÉTAT GÉNÉRAL

DE

LA SITUATION DE LA CAISSE DES CONSIGNATIONS COURANTES,

FAITES DANS LES CAISSES DU TRÉSOR PUBLIC AU 31 AOUT 1844

(Loi du 28 nivôse an XIII.)

N° d'ordre.	CONSERVATIONS DES HYPOTHÈQUES.	MONTANT	RESTANT	TOTAL	Remboursements	RESTE	PAYEMENTS
		DES REGETTES des 8 1 ^{ers} mois de 1844	A REMBOURSER au 31 décembre 1843.		EN PRINCIPAL pendant les 8 1 ^{ers} mois de 1844.	A REMBOURSER au 31 août 1844.	d'intérêts des 8 1 ^{ers} mois de 1844
1	Anvets	5,259 86	168,732 91	171,972 77	99,089 50	72,883 27	1,665 86
2	Malmes	642 18	11,619 72	12,261 90	»	12,261 90	»
3	Turnhout	»	587 02	587 02	»	587 02	»
4	Bruxelles	20,843 43	478,926 97	449,070 40	135,901 56	503,168 84	10,511 53
5	Louvain	158 60	41,030 84	41,189 44	224 05	40,965 41	16 53
6	Nivelles	6,535 »	4,186 44	10,541 44	820 89	9,720 55	»
7	Bruges	24,171 25	43,275 65	67,446 91	21,247 02	46,199 89	148 96
8	Courtrai	»	15,721 08	15,721 08	2,460 17	13,260 91	421 65
9	Furnes	»	6,572 48	6,572 48	»	6,572 48	»
10	Ypres	667 47	22,609 68	23,277 15	»	23,277 15	»
11	Gand	115,928 61	208,378 96	322,307 57	65,914 02	258,393 55	6,269 57
12	Audenarde	»	570 57	570 57	»	570 57	»
13	Termonde	53,806 71	12,478 19	48,284 90	»	48,284 90	427 91
14	Mons	15,118 51	545,301 29	538,619 80	38,180 98	520,458 82	3,231 81
15	Charleroy	21,248 41	239,059 45	260,287 84	43,146 01	217,141 83	2,929 20
16	Tournay	11,077 85	485,054 81	496,132 64	2,185 55	493,947 09	245 27
17	Liège	14,857 32	408,000 52	422,857 84	88,122 88	534,714 96	557 55
18	Huy	»	34,407 42	34,407 42	797 74	35,609 68	54 62
19	Verviers	11,926 91	56,189 50	68,116 41	24,036 07	44,080 34	518 82
20	Hasselt	7,000 »	32,537 95	39,537 95	673 15	38,884 80	10 45
21	Tongres	276 14	2,287 09	2,563 23	»	2,563 23	»
22	Arlon	13,219 11	250,149 11	245,368 22	8,093 52	235,274 70	937 01
23	Marche	350 »	158 92	508 92	»	508 92	»
24	Neufchâteau	28,042 35	3,227 03	33,269 38	6,772 52	26,496 86	386 86
25	Namur	2,875 »	28,570 61	31,445 61	»	31,445 61	»
26	Dinant	1,995 18	21,767 95	23,763 11	»	23,763 11	»
	TOTAUX	553,779 85	2,900,502 15	5,254,282 »	535,665 61	2,698,616 59	28,311 58

TABLEAU GÉNÉRAL

DE LA

SITUATION DE LA CAISSE DES CONSIGNATIONS ANCIENNES.

(Période antérieure au 1^{er} octobre 1850. — Loi du 28 nivôse an XIII.)

ANNÉES OU PÉRIODES.	Remboursement en PRINCIPAL.	RESTANT à rembourser à l'expiration de chaque année ou période.	INTÉRÊTS payés par année OU PÉRIODE.	Observations.
1 ^{er} octobre 1850.	»	840,851 42	»	
4 ^m trimestre 1850.	54,758 86	786,112 56	1,294 51	
Année 1851.	244,686 53	541,426 03	15,545 02	
Id. 1852.	85,513 25	455,912 78	13,581 35	
Id. 1853.	117,987 79	537,924 99	57,446 46	
Id. 1854.	16,750 82	521,174 17	5,555 76	
Id. 1855.	6,656 61	514,557 56	2,842 25	
Id. 1856.	27,975 46	286,564 10	7,652 62	
Id. 1857.	26,004 69	260,559 41	9,218 07	
Id. 1858.	13,478 10	247,081 31	5,969 03	
Id. 1859.	1,045 61	246,057 70	566 89	
Id. 1840.	17,602 63	228,455 07	5,864 25	
Id. 1841.	4,048 72	224,586 35	1,513 89	
Id. 1842.	3,609 99	220,776 36	3,966 97	
Id. 1843.	5,626 13	215,150 23	2,286 81	
1 ^{er} semestre 1844.	»	215,150 23	223 74	
TOTAUX.	625,701 19		109,107 58	

18N

TITRE II.

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE

LA COUR DES COMPTES,

POUR L'EXERCICE 1845.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.					
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	Montant de LA DÉPENSE.	Total par SERVICE.
1		MEMBRES DE LA COUR.				
	1	Le Président	1	6,549 20	45,586 20	45,586 20
	2	Les Conseillers	6	31,746 »		
	5	Le Greffier	1	5,291 »		
		TOTAL	8			
2		PERSONNEL DES BUREAUX.				
	4	Allocation pour majorer le traitement du chef de division, qui sera en même temps chargé des fonctions de commis-greffier	»	500 »	500 »	
	5	Un chef de division	1	5,500 »	14,021 »	
	6	Un sous-chef tenant l'indicateur général	1	2,540 »		
	7	Deux commis d'ordre et un expéditionnaire, aux traitements de 1,550 à 975 francs	5	4,025 »		
	8	1 ^{re} Division. Un archiviste chargé de la statistique, du matériel et des propriétés de l'État	1	2,200 »		
	9	Un commis d'ordre.	1	700 »		
	10	Un garde-scel	1	1,256 »	15,515 »	71,000 »
	11	Un chef de division	1	5,500 »		
	12	Un sous-chef.	1	2,540 »		
	13	2 ^e Division. Deux contrôleurs aux traitements de 2,540 à 2,025 francs	2	4,365 »		
	14	Un teneur de livres des fonds de l'État	1	1,575 »		
	15	Trois vérificateurs aux traitements de 1,885 à 800 fr.	3	5,555 »	20,080 »	
	16	Un chef de division.	1	5,500 »		
	17	Un sous-chef.	1	2,540 »		
	18	3 ^e Division. Un contrôleur des pièces de dépenses acquittées	1	2,025 »		
	19	Un vérificateur en chef	1	2,025 »		
	20	Sept vérificateurs aux traitements de 1,885 à 700 fr.	7	10,190 »	15,540 »	
	21	Un chef de division.	1	5,500 »		
	22	Un sous-chef	1	2,540 »		
	23	4 ^e Division. Deux teneurs de livres.	2	5,100 »		
	24	Vérificateurs et expéditionnaires.	»	4,400 »		
	25	» Pour rétribution de travaux extraordinaires		2,000 »	2,000 »	
	26	» Huissiers, messagers, concierge et boute-feux, aux traitements de 1,272 à 852 francs.		5,744 »	5,744 »	
3		MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.				
	»	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.				16,000 »
4		PENSIONS.				
	»	Pensions à accorder éventuellement				1,200 »

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
45,586 20	"	45,586 20	45,586 20	"	"		
71,000 "	"	71,000 "	71,000 "	"	"		
16,900 "	"	16,900 "	16,000 "	"	"		
1,200 "	"	1,200 "	"	1,200 "	"		
TOTAL		152,486 20	151,286 20	1,200 "	"		

NOTE

SUR

LE BUDGET DE LA COUR DES COMPTES

POUR L'EXERCICE 1845.



Depuis l'approbation du Budget de la Cour des Comptes, pour l'exercice 1844, il s'est écoulé trop peu de temps pour que le Budget de 1845 subisse quelque changement, d'autant plus que depuis lors rien n'est venu modifier le système de la comptabilité publique.

Les travaux de cette Cour ne se sont augmentés qu'en raison des vérifications et écritures auxquelles donnent lieu l'arrangement définitif avec la Hollande, la liquidation des pertes résultant de la révolution et la conversion de l'emprunt de 400,800,000 francs.

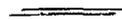
Le chiffre du Budget de 1845 est donc le même que celui de l'exercice 1844.

Les développements dans lesquels la Cour est entrée dans son précédent cahier, au sujet de la position de ses membres, la dispensent de s'étendre de nouveau sur une question de convenance et de dignité dont elle ne peut désormais qu'abandonner l'appréciation à la Législature.

LA COUR DES COMPTES :

PAR ORDONNANCE :
Le Greffier,
HUBERT.

Le Président,
TH. FALLON.



DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,**POUR L'EXERCICE 1843.**


NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENTS PAR AN	MONTANT de la DÉPENSE	TOTAL par SERVICI.
article de la loi	develop- pements des articles					
CHAPITRE I^{er}						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	"	Traitement du Ministre	1	"	21,000	21,000
2	"	— des fonctionnaires, employés et gens de service	80	"	166,000	166,000
3	"	Matériel	"	"	20,000	20,000
4	"	Frais d'impression de recueils statistiques	"	"	3,500	3,500
5	"	Frais de route et de séjour	"	"	6,000	6,000
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.						
CHAPITRE II.						
COUR DE CASSATION. — Personnel.						
		Premier président	1	14,000	14,000	} 234,900
		Présidents de chambre	2	11,000	22,000	
		Conseillers	16	9,000	144,000	
		Procureur général	1	14,000	14,000	
		Avocats généraux	2	9,000	18,000	
		Greffier	1	5,000	5,000	
		Commis-greffiers	2	3,000	6,000	
1	"	Huissiers audienciers	6	750	4,500	
		Messagers	2	600	1,200	
		Idem	1	700	700	
		Chef de bureau pour le parquet	1	2,500	2,500	
		Employé	1	1,200	1,200	
		Messager et huissier de salle	1	700	700	
		Concierge du palais de cassation	1	1,100	1,100	
<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de Cassation.</i>						
		La cour	"	"	2,250	} 4,500
2	"	Le parquet	"	"	1,250	
		Mobilier pour la Cour de Cassation	"	"	1,000	
A REPORTER. fr.						

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
166,000	»	166,000	159,000	(a) 7,000	»		a) Cette augmentation permettra de porter les traitements de certains employés à un taux en rapport tant avec le grade et l'importance des fonctions qu'ils occupent qu'avec celui des traitements dont leurs collègues jouissent dans les autres départements ministériels
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
3,500	»	3,500	3,500	»	»		
6,000	»	6,000	6,000	»	»		
216,500	»	216,500	209,500	7,000	»		
234,900	»	234,900	233,800	(b) 1,100	»		b) Ces li 1,100 en plus sont demandés pour traitement d'un concierge, chargé aussi de l'entretien des locaux et des meubles qui les garnissent
4,500	»	4,500	10,500	»	6,000		
239,400	»	239,400	244,300	1,100	6,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	3	9,000	27,000	542,720
		Présidents de chambre	7	6,300	44,100	
		Conseillers	56	5,000	280,000	
		Procureurs généraux.	3	9,000	27,000	
		Avocats généraux.	3	6,300	18,900	
		id.	4	6,000	24,000	
		Substituts	6	4,800	28,800	
		Greffiers.	3	4,000	12,000	
		Commis-greffiers	15	2,500	37,500	
3	"	Chefs de bureau au parquet.	3	2,500	7,500	
		Employés	9	1,200	10,800	
		Messagers des cours	4	530	2,120	
		Huissiers-audienciers.	11	500	5,500	
		Concierge	1	1,000	1,000	
		id.	1	500	500	
		id.	2	850	1,700	
		Messagers des parquets	3	600	1,800	
		Portier boute-feu	1	500	500	
		Présidence des assises	24	500	12,000	
		<i>Matériel des cours.</i>				
		Cour d'appel de Bruxelles	"	"	5,000	47,000
		— de Gand	"	"	5,000	
4	"	— de Liège	"	"	5,000	
		Mobilier pour les trois cours	"	"	3,000	
		Ameublement du palais dont la Cour d'appel de Gand est sur le point de prendre possession.	"	"	29,000	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
		Présidents	4	4,800	19,200	222,310
		Vice-présidents	5	4,000	20,000	
		Juges d'instruction	7	3,730	26,110	
		Juges	20	3,200	64,000	
5	"	Procureurs du Roi	4	4,800	19,200	
		Substituts	10	3,200	32,000	
		Greffiers.	4	2,800	11,200	
		Commis-greffiers	18	1,700	30,600	
		A REPORTER.				222,310

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
239,400	"	239,400	244,300	1,100	6,000		
542,720	"	542,720	542,720	"	"		
18,000	29,000	47,000	18,000	(a 29,000	"	a) Ces fr. 29,000 sont demandés pour frais de premier ameublement de la partie du nouveau pa- lais de justice de Gand qui sera affectée au ser- vice de la cour d'appel	
"	"	"	"	"	"		
800,120	29,000	829,120	805,020	20,100	6,000		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT.	REPORT.	REPORT.	REPORT.	
		REPORT. fr.	REPORT. fr.	REPORT. fr.	REPORT. fr.	
			NOYBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONIANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. fr.				222,310
		2 ^{me} CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>				
		Présidents	7	4,200	29,400	255,020
		Vice-présidents.	6	3,500	21,000	
		Juges d'instruction	7	3,260	22,820	
		Juges	27	2,800	75,600	
		Procureurs du Roi	7	4,200	29,400	
		Substituts	13	2,800	36,400	
		Greffiers	7	2,000	14,000	
		Commis-greffiers	22	1,200	26,400	
		3 ^{me} CLASSE. — <i>Audenarde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>				
		Présidents	8	3,600	28,800	180,900
		Vice-président.	1	3,000	3,000	
		Juges d'instruction	8	2,800	22,400	
		Juges	18	2,400	43,200	
		Procureurs du Roi	8	3,600	28,800	
		Substituts	9	2,400	21,600	
		Greffiers.	8	1,800	14,400	
		Commis-greffiers	17	1,100	18,700	
		4 ^{me} CLASSE. — <i>Dinant, Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.</i>				
		Présidents	7	3,050	21,350	116,450
		Juges d'instruction	7	2,450	17,150	
		Juges	9	2,100	18,900	
		Procureurs du Roi	7	3,050	21,350	
		Substituts	8	2,100	16,800	
		Greffiers.	7	1,700	11,900	
		Commis-greffiers	10	900	9,000	
		Payements éventuels à faire en exécution des dispositions énoncées à la colonne d'observations	"	"	27,190	27,190
		Traitements des commis des procureurs du Roi près les Cours d'Assises et autres, où le besoin du service l'exigera	"	"	25,000	25,000
		Greffiers de commerce à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège.	4	1,080	4,320	12,960
		— à Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers.	9	960	8,640	
		A REPORTER. fr.				

5
(suite).

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
800,120	29,000	829,120	803,020	30,100	6,000		
812,640	(a) 27,190	839,830	839,830	"	"	a) Quant aux 27,190 fr. portés aux charges extraordinaires, ils sont nécessaires pour subvenir, avec les fonds de vacature, au traitement du personnel des tribunaux d'Arlon, Tongres, Neuf-château, et Gand, qui n'est pas encore réduit au chiffre normal fixé par les lois des 5 et 6 juin 1839, et 30 avril 1842. Il y a d'ailleurs quelques magistrats des parties cédées du Luxembourg et du Luxembourg non encore remplacés.	
1,612,760	56,190	1,668,950	1,644,850	30,100	6,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.					
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.		
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.						
6	"	Juges de paix à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège.	8	1,440	11,520	276,240		
		Greffiers id. id. id.	12	480	3,760			
		Juges de paix à Arlon, Audenarde, Bruges, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Mons, Namur, Termonde, Tongres, Tournay, Verviers et Ypres.	22	1,200	26,400			
				Greffiers id. id. id.	23	400	9,200	5,880
				Juges de paix partout ailleurs	175	960	168,000	
				Greffiers id. id.	173	320	55,860	
				Id. de police à Liège.	1	1,080	1,080	
				Id. id. à Audenarde, Charleroy, Cour- trai, Malines, Mons, Namur, Nivelles et Tirlemont.	8	600	4,800	
		TOTAL DU CHAPITRE II.				fr.		
		CHAPITRE III.						
		<i>Justice militaire.</i>						
		HAUTE COUR. — <i>Personnel.</i>						
1	"	Président	1	8,460	8,460	63,320		
		Conseillers	5	6,350	31,750			
		Auditeur général	1	8,460	8,460			
		Substitut	1	3,700	3,700			
		Greffier	1	5,290	5,290			
		Commis-greffier	1	2,120	2,120			
		Id du greffier	1	1,270	1,270			
		Id. de l'auditeur général.	1	1,500	1,500			
		Concierge	1	770	770	5,000		
2	"	Matériel pour la haute cour.	"	"	5,000			
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.						
3	"	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand et Liège.	5	4,200	21,000	35,400		
		Auditeurs provinciaux de 2 ^{me} classe, à Arlon, Hasselt, Mons et Namur.	4	3,600	14,400			
				Auditeur adjoint	1	3,000	3,000	3,000
				Prévôts militaires.	9	317	2,853	2,853
		TOTAL DU CHAPITRE III.				fr.		

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLIQUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaïes et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,612,760	56,190	1,668,950	1,644,850	30,100	6,000		
282,120	"	282,120	282,120	"	"		
1,894,880	56,190	1,951,070	1,926,970	30,100	6,000		
63,320	"	63,320	63,320	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
41,253	"	41,253	41,253	"	"		
109,573	"	109,573	109,573	"	"		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE JUSTICE.		
1	»	Frais d'instruction et d'exécution
2	»	<i>Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes expéditions et écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques</i>
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
1	»	Constructions, réparations, loyer de locaux
2	»	Supplément de subside à verser dans la caisse communale de Gand, à cause de la construction du palais de justice.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
1	»	Impression du <i>Bulletin officiel</i>
2	»	— du <i>Moniteur</i>
3	»	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i>
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
1	»	Pensions civiles.
2	»	Secours à des magistrats ou à des veuves et familles de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
3	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
679,000	»	679,000	679,000	»	»		
1,000	»	1,000	1,000	»	»		
680,000	»	680,000	680,000	»	»		
85,000	(a) 40,000	75,000	65,000	10,000	»		a) Les 90,000 francs demandés pour charges extraordinaires, sont destinés 1 ^o au paiement de la dernière partie du subside de 100,000 francs accordé pour la reconstruction du palais de justice de Mons, 2 ^o à accorder un nouveau subside de 50,000 francs pour le parachèvement du palais de justice de Gand
»	50,000	50,000	50,000	»	»		
85,000	90,000	125,000	115,000	10,000	»		
23,500	»	23,500	23,500	»	»		
70,000	»	70,000	70,000	»	»		
2,800	»	2,800	2,800	»	»		
96,300	»	96,300	96,300	»	»		
180,000	»	180,000	10,000	(b) 170,000	»		b) D'après la nouvelle loi sur les pensions civiles, chaque département est chargé du service des pensions civiles. Dans le crédit de 180,000 francs sont compris, jusqu'à concurrence d'une somme de 165,540 francs les pensions de cette nature, transférées du Budget de la Dette publique et accordées par le Département de la Justice depuis le 1 ^{er} octobre 1830 jusqu'au 1 ^{er} avril 1844.
12,000	»	12,000	12,000	»	»		
3,000	»	3,000	3,000	»	»		
195,000	»	195,000	25,000	170,000	»		

NUMÉRO des articles de la loi	dévelop- pements des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII		
CULTES.		
CULTE CATHOLIQUE.		
1	,	Clergé supérieur et professeurs des séminaires ; bourses et demi-bourses affectées aux séminaires par le décret du 30 septembre 1807
2	»	Clergé inférieur.
3	»	Subsides pour les édifices servant aux cultes
<p>La somme de fr 444,000, y compris 50,000 fr pour la restauration des tours mixtes, est destinée à aider les provinces et les communes à remplir les obligations que la loi leur impose relativement aux édifices consacrés au culte</p>		
CULTE PROTESTANT.		
4	,	Traitements et autres frais
CULTE ISRAËLITE.		
5	,	Traitements des Ministres et autres frais
CULTES DIVERS.		
6	,	Pensions et secours
<p>Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément à la loi du 21 juillet 1844 Des secours sont accordés à des ecclésiastiques et à d'anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ecclésiastiques encore en fonctions, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent momentanément dans le besoin.</p>		
<p>La somme de 154,000 francs comprend celle de</p>		
<p>1^o 112,000 francs pour <i>pensions</i>.</p>		
Les secours-pensions s'élevaient au 31 décembre 1843 à		fr 79,570 24
D'après les bases de la nouvelle loi, cette somme devra être portée à		96,638 44
Le chiffre des pensions augmentant, année commune, de fr 6,640, chiffre qui, d'après les bases de la nouvelle loi, sera porté à.		7,640 »
Le chiffre des pensions au 31 décembre 1844 sera donc de		104,278 44
A laquelle somme il faut ajouter, pour les besoins nouveaux de 1845 à 1846.		7,640 »
Ensemble pour pensions		fr 111,918 44
2 ^o <i>Secours</i>		25,081 56
		fr 137,000 »
3 ^o Pour paiement de pensions ecclésiastiques, transférées du Budget de la Dette publique		17,000 »
Ensemble		fr 154,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et pe- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
(a) 403,822 39	"	403,822 39	403,822 39	"	"		<p>a) L'emploi de la somme de fr. 403,822 39 est détaillé au tableau n° 1, inséré à la suite du Budget.</p> <p>b) L'emploi de la somme de fr. 3,252,224 61 est détaillé au tableau n° 2, inséré à la suite du Budget.</p> <p>c) Lorsquel allocation pour le culte catholique était portée sous un seul article divisé en trois litt. A, B, C, jamais on n'a imputé sur le litt. C (subsides pour la construction ou la réparation d'édifices du culte) aucune somme pour le personnel, ou contraire, des sommes considérables ont toujours été prises sur les litt. A et B, pour les employer en subsides aux provinces et aux communes, à l'effet de les mettre à même de satisfaire aux obligations que leur imposent les articles 106 et suiv du décret du 30 décembre 1809, 69, § 9 de la loi provinciale, 92 du décret du 30 décembre 1809, et 131, nos 9 et 13, de la loi communale.</p> <p>À défaut d'un nombre suffisant d'ecclésiastiques pour remplir toutes les places existantes, il est resté jusqu'ici des sommes disponibles sur les deux premiers litt., que l'on a employées pour suppléer à l'insuffisance du litt. C. Cet excédant est calculé de ou s'élever en 1843, à environ 94,000 francs. Si maintenant le Budget des cultes est divisé en 3 articles au lieu d'un seul, il en résultera que le litt. C, ne pouvant plus être majoré de l'excédant des crédits des litt. A et B, il sera tout à fait insuffisant pour satisfaire aux besoins réels et urgents auxquels le litt. C est destiné à pourvoir. C'est pour ce motif qu'il a été majoré de 94,000 francs.</p> <p>d) L'emploi de cette somme est détaillé au tableau n° 3, inséré à la suite du Budget.</p> <p>e) L'allocation de fr. 11,000 sera répartie de la manière suivante</p> <p>Au grand-aubin . . . fr. 4,000</p> <p>Aux deux ministres officiers à Bruxelles . . . 2,500</p> <p>Au secrétaire . . . 400</p> <p>Frais de bureau du consistoire central . . . 300</p> <p>Aux ministres officiers à Anvers . . . 500</p> <p>À Gand . . . 400</p> <p>À Liège . . . 400</p> <p>À Arlon . . . 400</p> <p>Pour dépenses imprévues . . . 2,100</p> <p>Ensemble fr. 11,000</p>
(b) 3,252,224 61	"	3,252,224 61	3,252,224 61	"	"		
394,000	50,000	444,000	350,000	(c) 94,000	"		
57,900	"	(d) 57,900	57,900	"	"		
11,000	"	(e) 11,000	11,000	"	"		
154,000	"	154,000	100,000	54,000	"		
4,272,947	50,000	4,322,947	4,174,947	148,000	"		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX		
<i>Établissements de bienfaisance.</i>		
1	"	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu
2	"	Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés
3	"	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
4	"	Subsides: 1° pour l'organisation du patronage pour les condamnés libérés; 2° pour l'établissement et le soutien des maisons de refuge destinées aux condamnés libérés, et aux personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3° pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
<i>Prisons.</i>		
SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.		
1	"	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus, frais d'habillement et de couchage des gardiens et gratifications aux détenus
2	"	Traitements des employés attachés au service domestique.
3	"	Récompense à accorder aux employés pour conduite exemplaire et acte de dévouement
4	"	Frais d'impressions et de bureau
5	"	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier.
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.		
6	"	Achats de matières premières et ingrédients pour la fabrication
7	"	Gratifications aux détenus
8	"	Frais d'impressions et de bureau
9	"	Traitements et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA 2 ^{me} SECTION. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT Dont POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
20,000	"	20,000	20,000	"	"	<p>a) Voir la note justificative, inscrite à la suite du Budget sous le n° 4</p> <p>b) L'art. 2 est majoré</p> <p>1° D'une somme de 1,500 francs pour compléter le traitement du nouveau directeur de Vilvoorde, le titulaire de cette ne touchant que 2,800 francs, vu qu'il jouissait d'une pension de 1,500 francs,</p> <p>2° D'une somme de 12 000 francs pour majorer les traitements des fonctionnaires, instituteurs et gardiens, conformément à l'article du 13 avril 1844</p> <p>c) Les imprimés étant adjugés pour 5 ans, la majoration est nécessaire cette année. Au surplus, on espère que, pour les années 1846 à 1849 incluse, il suffira d'une allocation de 7 à 8,000 fr pour les frais de bureau</p> <p>d) L'état des prisons motive suffisamment la majoration demandée. Des réparations indispensables, des améliorations et changements ne peuvent pas être différés. Des prisons nouvelles doivent être construites d'après un système qui rendra la répression plus efficace et l'amendement du condamné plus probable</p> <p>e) Selon les prévisions de l'administration, il restera en magasin dans les prisons, au 1^{er} janvier 1845, des matières premières en quantité suffisante pour permettre une réduction de 200 mille francs</p> <p>Cette réduction sera même plus considérable s'il ne fallait pas réserver les fonds nécessaires aux approvisionnements et l'entretien au pénitencier de St-Hubert</p> <p>f) Cette réduction est motivée par la suppression du directeur des travaux à Gand et son remplacement par un sous-directeur, qui ne touchera que 2,200 fr (Voir pièce n° 5, le compte des ateliers pour 1842 *)</p>	
120,000	"	120,000	120,000	"	"		
175,000	"	175,000	175,000	"	"		
30,000	"	30,000	"	(a) 30,000	"		
345,000	"	345,000	315,000	30,000	"		
1,135,000	"	1,135,000	1,135,000	"	"	<p>b) 13,500</p> <p>c) 10,000</p> <p>d) 30,392</p>	
364,325	"	364,325	350,825	(b) 13,500	"		
3,000	"	3,000	3,000	"	"		
23,000	"	23,000	13,000	(c) 10,000	"		
450,000	200,000	650,000	569,608	(d) 30,392	"		
1,975,325	200,000	2,175,325	2,071,433	103,892	"	<p>e) Selon les prévisions de l'administration, il restera en magasin dans les prisons, au 1^{er} janvier 1845, des matières premières en quantité suffisante pour permettre une réduction de 200 mille francs</p> <p>Cette réduction sera même plus considérable s'il ne fallait pas réserver les fonds nécessaires aux approvisionnements et l'entretien au pénitencier de St-Hubert</p> <p>f) Cette réduction est motivée par la suppression du directeur des travaux à Gand et son remplacement par un sous-directeur, qui ne touchera que 2,200 fr (Voir pièce n° 5, le compte des ateliers pour 1842 *)</p>	
700,000	"	700,000	900,000	"	(e) 200,000		
170,000	"	170,000	170,000	"	"		
8,000	"	8,000	8,000	"	"		
85,500	"	85,500	87,500	"	(f) 2,000		
963,500	"	963,500	1,165,500	"	202,000	<p>At surplus la somme de fr. 963 500 montant de la 2^e section, ne doit être considérée que comme une avance. Elle est portée en entier au Budget des Voeux et Moyens</p>	
2,988,825	200,000	3,188,825	3,236,933	103,892	202,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE XI.		
<i>Frais de police.</i>		
1	"	Service des passe-ports
2	"	Autres mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
Uniq.	"	Dépenses imprévues
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
CHAPITRE XIII		
Uniq.	"	Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

RÉCAPITULATION.		
Chapitres	Pages.	
I.	24	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	30	Justice militaire
IV.	32	Frais de justice
V.	<i>ib.</i>	Palais de justice
VI.	<i>ib.</i>	<i>Bulletin officiel et Moniteur</i>
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	34	Cultes
IX.	36	Établissements de bienfaisance
X.	<i>ib.</i>	Prisons
XI.	38	Frais de police générale
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
XIII.	<i>ib.</i>	Dépenses concernant des exercices clos
		TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
48,000	»	48,000	48,000	»	»		
68,000	»	68,000	68,000	»	»		
5,000	»	5,000	6,500	»	(a 1,500		a) En 1844, le chiffre normal de 5,000 fr. avait été augmenté de 1,500 fr., destinés à des victimes d'une récente infortune
5,000	»	5,000	6,500	»	1,500		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		

216,500	»	216,500	209,500	7,000	»	
1,894,880	56,190	1,951,070	1,926,970	30,100	6,000	
109,573	»	109,573	109,573	»	»	
680,000	»	680,000	680,000	»	»	
35,000	90,000	125,000	115,000	10,000	»	
96,300	»	96,300	96,300	»	»	
195,000	»	195,000	25,000	170,000	»	
4,272,947	50,000	4,322,947	4,174,947	148,000	»	
345,000	»	345,000	315,000	30,000	»	
2,938,825	200,000	3,138,825	3,236,933	103,892	202,000	
68,000	»	68,000	68,000	»	»	
5,000	»	5,000	6,500	»	1,500	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
10,877,025	396,190	11,273,215	10,983,723	493,992	209,500	

DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.

289,492

40

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Justice

POUR L'EXERCICE 1845.



42

N° 1.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE PREMIER.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé
à l'art. 1^{er} du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.			
Traitement du cardinal-archevêque	»	50,000 »	50,000 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,600 »
Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »
Chanoines	12	2,400 »	28,800 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire (a)	16	425 28	6,772 48
Demi-bourses (a)	30	211 64	10,582 01
			99,554 49
ÉVÊCHÉ DE BRUGES.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	11	425 28	4,656 08
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
			59,247 08
ÉVÊCHÉ DE GAND.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	14	425 28	5,925 92
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
			60,516 92

(a) Créées par le décret du 30 septembre 1807.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	14	425 28	5,925 92
Demi-bourses	28	211 64	5,925 92
			61,151 84
ÉVÊCHÉ DE NAMUR.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Traitement d'un secrétaire	»	1,260 »	1,260 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Demi-bourses	54	211 64	11,428 58
			61,988 58
ÉVÊCHÉ DE TOURNAY.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	11	425 28	4,656 08
Demi-bourses	35	211 64	7,407 40
			61,563 48

Récapitulation.

Archevêché de Malines	fr. 99,554 49
Évêché de Bruges	59,247 08
— de Gand	60,516 92
— de Liège	61,151 84
— de Namur	61,988 58
— de Tournay	61,563 48

TOTAL de l'art. 1^{er}. 403,822 59

N° 2.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE PREMIER.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé
à l'art. 2 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE. (*)	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ANVERS.			
Curés de 1 ^{re} classe	10	2,047 50	20,475 »
— de 2 ^e classe.	11	1,365 »	15,015 »
Desservants.	159	787 50	125,212 50
Chapelains	12	500 »	6,000 »
Vicaires.	188	5,000 »	94,000 »
			260,702 50
BRABANT.			
Curés de 1 ^{re} classe.	10	2,047 50	20,475 »
— de 2 ^e classe.	20	1,365 »	27,300 »
Desservants.	580	787 50	209,250 »
Chapelains	13	500 »	6,500 »
Vicaires	266	500 »	133,000 »
			486,525 »
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Curés de 1 ^{re} classe.	20	2,047 50	40,950 »
— de 2 ^e classe.	16	1,565 »	21,840 »
Desservants.	228	787 50	179,550 »
Chapelains	5	500 »	2,500 »
Vicaires	256	500 »	128,000 »
			572,840 »
FLANDRE ORIENTALE.			
Curés de 1 ^{re} classe.	22	2,047 50	45,045 »
— de 2 ^e classe.	15	1,565 »	20,475 »
Desservants.	276	787 50	217,550 »
Chapelains	8	500 »	4,000 »
Vicaires	268	500 »	134,000 »
			420,870 »

(*) Cette colonne comprend toutes les places auxquelles un traitement est attaché.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
HAINAUT.			
Curés de 1 ^{re} classe.	6	2,047 50	12,285 »
— de 2 ^e classe.	26	1,565 »	55,490 »
Desservants.	416	787 50	527,600 »
Chapelains	7	500 »	5,500 »
Vicaires	199	500 »	99,500 »
			478,575 »
LIÈGE.			
Curés de 1 ^{re} classe.	6	2,047 50	12,285 »
— de 2 ^e classe.	18	1,565 »	24,570 »
Desservants.	551	787 50	276,412 50
Chapelains	15	500 »	7,500 »
Vicaires	128	500 »	64,000 »
			584,767 50
LIMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe.	5	2,047 50	6,142 50
— de 2 ^e classe.	9	1,565 »	12,285 »
Desservants.	205	787 50	161,457 50
Chapelains	14	500 »	7,000 »
Vicaires	98	500 »	49,000 »
			255,865 »
LUXEMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe.	5	2,047 50	10,257 50
— de 2 ^e classe.	15	1,565 »	20,475 »
Desservants.	291	787 50	229,162 50
Chapelains	65	500 »	32,500 »
Vicaires	54	500 »	17,000 »
			509,575 »
NAMUR.			
Curés de 1 ^{re} classe.	4	2,047 50	8,190 »
— de 2 ^e classe.	12	1,565 »	16,580 »
Desservants.	505	787 50	240,187 50
Chapelains	31	500 »	15,500 »
Vicaires	45	500 »	21,500 »
			501,757 50

Récapitulation.

Provinces d'Anvers	fr	260,702 50
— de Brabant		486,525 »
de la Flandre occidentale		372,840 »
de la Flandre orientale		420,870 »
de Hainaut		478,575 »
— de Liège		584,767 50
de Limbourg		255 865 »
de Luxembourg		509,575 »
de Namur		501,757 50
		<hr/>
TOTAL	fr	5,251,077 50
A déduire pour revenus de cures		5,620 89
		<hr/>
RESU		5,247,456 61
Excédant actuel sur les traitements fixes		4,768 »
		<hr/>
Montant de l'art 2		<u>5,252,224 61 (*)</u>

(*) Cette somme et celles qui proviennent de vacatures servent 1^o à payer les coadjuteurs qui, en vertu de la loi du 9 janvier 1837, combinée avec l'article 15 du décret du 17 novembre 1811, ont droit à un traitement de 500 francs, 2^o à payer les augmentations personnelles de traitement et indemnités accordées presque toutes par le gouvernement précédent, et qui s'acquièrent successivement.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE 4.

CULTE PROTESTANT.

*TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé
à l'art. 4 du chapitre VIII.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
Frais de voyage, de séjour et de bureau du synode		1,000 »	
ANVERS.			
Pasteur protestant	Anvers.	4,000 »	
2 ^e pasteur (section flamande)	Id.	2,400 »	
Chantre-sacristain	Id.	400 »	
Subside pour frais du culte	Id.	1,000 »	
Pasteur anglican	Id.	2,000 »	
		9,800 »	
BRABANT.			
Pasteur protestant	Bruxelles.	4,410 »	
2 ^e pasteur protestant	Id.	2,400 »	
Lecteur et chantre	Id.	840 »	
Sacristain	Id.	210 »	
Organiste	Id.	210 »	
Subside pour frais du culte	Id.	500 »	
Pasteur anglican de la chapelle du Musée.	Id.	2,000 »	
— — — de St-George	Id.	2,000 »	
		12,570 »	
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Pasteur anglican	Bruges.	2,000 »	
— —	Ostende.	2,000 »	
		4,000 »	
FLANDRE ORIENTALE.			
Pasteur protestant	Gand.	2,940 »	
Marguillier	Id.	420 »	
Subside pour loyer du temple	Id.	425 28	
Pasteur protestant	Maria-Hoorebeke.	1,900 »	
Marguillier	Id.	400 »	
Pasteur anglican	Gand.	2,000 »	
		8,085 28	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE	Observations.
HAINAUT.			
Pasteur protestant	Mons, Dour et Pâturages.	2,650 »	
Frais du local	Dour.	62 91	
Marguillier-chantre	Id.	210 »	
Pasteur protestant	Tournay et Rongy.	2,940 »	
Lecteur et chantre	Tournay.	210 »	
—	Rongy.	210 »	
		6,252 91	
LIÈGE.			
Pasteur protestant	Liège.	5,000 »	
Subsides pour les employés.	Id.	425 »	
Subside pour frais de culte et instruction des enfants pauvres	Id.	920 »	
Pasteur protestant	Verviers et Hodimont.	5,276 »	
Coadjuteur.	Id.	1,000 »	
Lecteur et chantre	Id.	650 »	
—	Daelhem.	210 »	
Pasteur anglican	Spa.	1,200 »	
Loyer du local servant au culte	Id.	600 »	
		11,261 »	

Récapitulation.

Frais du synode	fr.	1,000 »
Province d'Anvers		9,800 »
— de Brabant		12,570 »
— de la Flandre occidentale		4,000 »
— de la Flandre orientale		8,085 28
— de Hainaut		6,252 91
— de Liège.		11,261 »
		TOTAL. fr. 52,967 19
Dépenses diverses et imprévues.		4,952 81 (*)
		Crédit demandé 57,900 »

(*) Cette somme est destinée au paiement : 1° des bourses des enfants des pasteurs protestants; 2° des indemnités de déplacement, en cas de mutation; 3° des subsides à accorder.

PIÈCE A L'APPUI

DE

L'ALLOCATION DEMANDÉE AU CHAPITRE IX, ART. 4.

Pour que les détenus ne retombent pas, à leur sortie de prison, dans les habitudes vicieuses ou criminelles qui les ont mis une première fois sous la main de la justice, il est nécessaire qu'ils trouvent un patronage bienveillant qui les ramène dans la bonne voie, leur procure du travail et leur facilite les moyens de se réhabiliter aux yeux de leurs concitoyens par une conduite régulière et utile; et quand ils n'ont ni asile ni ressources, qu'ils soient recueillis dans des maisons de refuge, où ils puissent travailler, se fortifier dans le bien, en attendant qu'il leur soit possible de reprendre leur place dans la société.

L'institution d'un semblable patronage est donc le complément nécessaire au système de réforme morale que le Gouvernement prend à tâche d'introduire dans les prisons. Sans une telle institution, tous les efforts que l'on pourra faire pour améliorer la condition morale des détenus seront infructueux, car en les abandonnant à eux-mêmes, à leur sortie de prison, on les rend aux séductions et aux liaisons qui les ont conduits au désordre et au crime, et ces séductions sont alors d'autant plus puissantes qu'ils ne rencontrent partout que répulsion, le mépris et la misère.

L'allocation demandée a pour objet l'établissement d'un semblable patronage, dont la nécessité se démontre d'elle-même.

Des maisons de refuge existent déjà à Liège, à Mons et à Namur, où elles produisent beaucoup de bien; mais fondées par les dons de la charité particulière, elles n'ont pu, à défaut de ressources suffisantes, recevoir jusqu'ici une organisation complète ni prendre une extension convenable.

Les maisons de Liège et de Namur comptent un certain nombre de détenues libérées qui se trouvaient sans ressource à leur sortie de prison, et qui y achèvent leur instruction morale et professionnelle pour devenir des membres utiles de la société.

Ces maisons de refuge reçoivent, outre les condamnées libérées, d'autres personnes qui abandonnent le vice et la prostitution pour devenir laborieuses et honnêtes, y apprendre un métier et rentrer ensuite dans la société et y vivre du produit de leur travail.

L'allocation demandée sera employée aussi à soutenir les institutions qui ont pour but de former des sujets propres à remplir les fonctions de surveillants, d'instituteurs et d'infirmiers dans les prisons, les dépôts de mendicité et les divers établissements de bienfaisance qui en ont besoin.

Une condition essentielle pour la réforme morale des détenus dans les prisons et des indigents reclus dans les dépôts est l'existence de frères et de sœurs capables de remplir les triples fonctions citées ci-dessus. Le nombre des religieux employés jusqu'ici est fort minime comparativement aux besoins du service. Il est donc nécessaire de favoriser par des subsides les établissements qui les forment, autrement il ne serait pas possible de satisfaire d'ici à longtemps aux besoins reconnus et urgents.

32

(51)

1844-45

n° 2

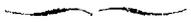
Compte général des travaux exécutés dans
les prisons, pendant l'exercice 1842

zie 35 mm film

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,**POUR L'EXERCICE 1845.**


NUMERO des	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	CHAPITRE PREMIER.
	<i>Administration centrale. (Personnel.)</i>
1	Traitement du Ministre
2	Frais de représentation (<i>pour mémoire</i>)
3	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.
4	Frais des commissions d'examen.
5	Pensions accordées et à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service
	<i>Matériel.</i>
6	Ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnement aux journaux belges, fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, éclairage, chauffage, entretien des locaux, du mobilier, etc.
7	Achat de decorations de l'Ordre Léopold
	TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
	CHAPITRE II.
	<i>Traitements des Agents politiques.</i>
1	AUTRICHE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
2	CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. — — — — —
3	FRANCE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un conseiller de légation
4	GRANDE-BRETAGNE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et d'un commis.
5	PAIS-BAS. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
6	ITALIE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
7	PRUSSE. — — — — —
8	TURQUIE. — — d'un Ministre résident, d'un secrétaire, d'un drogman et de deux soldats.
9	BRESIL. — — d'un chargé d'affaires
10	DANEMARCK. — — — — —
11	ESPAGNE. — — — — —
12	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un chargé d'affaires et d'un secrétaire
13	GRECE. — Traitement d'un chargé d'affaires
14	HANOVRE, VILLES LIBRES ET ANSÉATIQUES de Hambourg, Brême et Lubeck. — Traitement d'un chargé d'affaires.
15	PORTUGAL. — Traitement d'un chargé d'affaires
16	SARDAIGNE. — — — — —
17	SULDE. — — — — —
	TOTAL DU CHAPITRE II.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
"	"	"	"	"	"		
62,000	"	62,000	62,000	"	"		
2,000	"	2,000	2,000	"	"		
(a) 12,800	"	12,800	2,000	10,800	"		a) Transfert du Budget de la Dette publique jus- qu'à concurrence d'une somme de 5,718 francs
32,000	"	32,000	32,000	"	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
139,800	"	139,800	129,000	10,800	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
60,000	"	60,000	60,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
25,500	"	25,500	25,500	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
551,500	"	551,500	551,500	"	"		

NUMÉRO des articles de la loi	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE III.
Uniq.		Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
Uniq.		Frais de voyages des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
Uniq.		Frais à rembourser aux agents du service extérieur. (<i>Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, griffes; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
Uniq.		Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
Uniq.		Dépenses résultant de l'exécution du traité avec les Pays-Bas. (<i>Credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
110,000	»	110,000 »	110,000 »	»	»		
110,000	»	110,000 »	110,000 »	»	»		
70,000	»	70,000 »	70,000 »	»	»		
70,000	»	70,000 »	70,000 »	»	»		
75,000	»	75,000 »	75,000 »	»	»		
75,000	»	75,000 »	75,000 »	»	»		
50,000	»	50,000 »	50,000 »	»	»		
50,000	»	50,000 »	50,000 »	»	»		
»	»	»	89,263 74	»	89,263 74		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<h2>Récapitulation.</h2>		
I.	34	Administration centrale
II.	<i>Ib.</i>	Traitements des agents politiques
III.	56	— — consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
IV.	<i>Ib.</i>	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.
V.	<i>Ib.</i>	Frais à rembourser aux agents du service extérieur.
VI.	<i>Ib.</i>	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues
»	<i>Ib.</i>	Dépenses résultant de l'exécution du traité avec les Pays-Bas (<i>credit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)
		TOTAUX

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
139,800	"	139,800	129,000	"	10,800	"	
551,500	"	551,500	551,500	"	"	"	
110,000	"	110,000	110,000	"	"	"	
70,000	"	70,000	70,000	"	"	"	
75,000	"	75,000	75,000	"	"	"	
50,000	"	50,000	50,000	"	"	"	
"	"	"	89,263 74	"	89,263 74	"	
996,300	"	996,300	1,074,763 74	10,800	89,263 74		
Différence en moins au Budget de 1845. .				78,463 74			

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE LA MARINE,

POUR L'EXERCICE 1848.



NUMÉRO des	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles.
CHAPITRE PREMIER.	
ARTICLE PREMIER.	
<i>Administration centrale. (Personnel.)</i>	
1	Uniq. Traitements des employés
	Les huissiers et autres gens de service sont rétribués par le Département des Affaires Etrangères
ARTICLE 2.	
<i>Administration centrale. (Matériel.)</i>	
2	1 Fournitures de bureau, frais d'impressions, reliures et achats de livres 3,000
	2 Ports de lettres, chauffage et éclairage 500
	} 3,500 "
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
BATIMENTS DE GUERRE.	
La marine militaire se compose des bâtiments suivants :	
	La goëlette <i>la Louise-Marie</i> , armée de 10 pièces. Armée.
	Canonnière-goëlette n° 1 — 7 — En disponibilité.
	— 4 — 7 — —
	Canonnière-chaloupe n° 5 — 5 — Armée.
	— 7 — 5 — —
	— 10 — 5 — Désarmée.
	— 11 — 5 — Armée.
	— 12 — 5 — En disponibilité.
Un brick en armement.	
Les canonnières n° 6 et 9 ont été vendues en 1844.	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
titres de la loi	développements des articles		
ARTICLE PREMIER.			
<i>Bâtiments de guerre. (Personnel.)</i>			
1	3	Capitaines-lieutenants de vaisseau	7,600 » 22,800 »
2	3	Lieutenants de vaisseau	5,040 » 25,200 »
3	12	Enseignes	2,520 » 30,240 »
4	12	Aspirants de 1 ^{re} classe	1,260 » 15,120 »
5	12	— 2 ^o classe	945 » 11,340 »
6	3	Sous-commissaires de 2 ^o classe	2,520 » 7,560 »
7	4	Agents comptables	1,260 » 5,040 »
8	2	Chirurgiens aides-majors	2,520 » 5,040 »
9	3	— sous-aides-majors	2,100 » 6,300 »
10	10	Maîtres d'équipage	720 » 7,200 »
11	10	— de canonnage	636 » 6,360 »
12	10	Coqs.	516 » 5,160 »
13	40	Matelots de 1 ^{re} classe	516 » 20,640 »
14	90	— 2 ^o —	384 » 34,560 »
15	220	— 3 ^o —	336 » 73,920 »
16	80	Mousses	156 » 12,480 »
17		Pilotes lamaneurs	3,471 »
18	2	Sous-ingénieurs des constructions maritimes	2,520 » 5,040 »
			} 297,471 »
518			
ARTICLE 2.			
<i>Bâtiments de guerre. (Vivres.)</i>			
2	Uniq.	Vivres pour 518 hommes et deux pilotes	
Le prix des vivres est calculé d'après les contrats d'adjudication publique passés pour l'exercice 1844, et dont il sera donné connaissance à la section centrale.			
Voici le prix des denrées, la quantité de chaque ration et le prix de chacune d'elles			
		lit. %	PAR SEMAINE
	par kilogr	0,2550	5 ⁰⁰
Pain			
Biscuit	—	0,5232	» ration de mer
Viande fraîche		0,6500	2,00
Viande salée		0,9810	» ration de mer
Orge		0,4360	1,95.
Lard fumé et sale		1,4715	0,45
Pois verts.	—	0,3270	0,60
Pois gris .	—	0,3924	0,50
Pois blancs	—	0,2725	» ration de mer
Beurre .	—	1,6550	0,25
Fromage .	—	1,1990	0,50
Sel blanc .	—	0,3379	0,12
Poivre	—	1,5734	0,06
Moutarde .	—	0,7650	0,06
Genevre	par litre	0,6215	0,56.
Vinaigre de vin	—	0,7650	0,28
			LÉGUMES
			0,5000
Prix de la ration par semaine			fr 6,0082
A REPORTER.			fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT alloué POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
297,471	»	297,471	297,471	»	»		
148,000	»	148,000	148,000	»	»		
445,471	»	445,471	445,471	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
		REPORT. fr.	
		ARTICLE 5.	
		<i>Bâtiments de guerre. (Entretien, chauffage et éclairage.)</i>	
8	1	Chauffage et lumière à 8 centimes par jour et par tête	12,000 »
	2	Renouvellement et achat de futailles	4,000 »
	3	Instruments de chirurgie, médicaments et vivres de malades	4,000 »
	4	Mâtire et coque des bâtiments de l'État	8,000 »
	5	Grément à renouveler	9,000 »
	6	Poudre pour la flottille et le service de la quarantaine	1,000 »
	7	Voiles de rechange et tentes	9,500 »
	8	Fournitures de bureau p ^r les officiers commandants et comptables.	1,500 »
	9	Frais de route et de déplacement	1,500 »
	10	Entretien de l'artillerie, des armes blanches et buffleteries	1,500 »
	11	Achat d'huile, couleurs et menus objets	3,500 »
	12	Renouvellement des canots et entretien des embarcations	4,000 »
	13	Dépenses imprévues	2,820 »
		62,320 »	
		ARTICLE 4.	
4	Uniq.	Équipement d'un brick	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
		CHAPITRE III.	
		ARTICLE UNIQUE.	
		<i>Magasin de la Marine.</i>	
Uniq.	»	Traitement du garde-magasin et des ouvriers, frais de loyer et achat de matériel	
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
445,471	"	445,471	445,471	"	"		
62,320	"	62,320	68,321	"	6,001		
"	(a 33,000	33,000	33,000	"	"		
507,791	33,000	540,791	546,792	"	6,001		a) Ce crédit est desti- né à compléter l'arme- ment et l'équipement du brick
11,200	"	11,200	11,200	"	"		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi	dévelop- pements des articles			
CHAPITRE IV.				
PILOTAGE.				
<i>Personnel des stations.</i>				
Uniq.	1	Anvers.	1 inspecteur à fr. 3,500 3,500	
		—	1 commissaire permanent de l'Escaut 2,500 2,500	
		—	1 chef des pilotes à terre. 2,400 2,400	
		—	1 pilote de 1 ^{re} classe, sous-chef 1,200 1,200	
		—	1 greffier-receveur 2,400 2,400	
		—	1 commis 1,500 1,500	
		—	1 concierge. 840 840	
		—	1 patron-pilote de 2 ^e classe 960 960	
		—	2 matelots 840 1,680	
		—	1 mousse 300 300	
		—	1 chef-canotier. 1,020 1,020	
		—	4 rameurs 840 3,360	
		—	9 pilotes de 1 ^{re} classe. 960 8,640	
		—	10 — 2 ^e — 840 8,400	
		—	16 — 3 ^e — { 9 720 6,480	
		—	{ 7 600 4,200	
		—	6 élèves pilotes. 540 3,240	
			2	Terneuzen. 4 pilotes. 720 2,880
				— 1 agent 600 600
			3,480 »	
	3	Flessingue. 1 chef des pilotes à terre. 2,400 2,400		
		— 1 commis 1,500 1,500		
		— 1 patron-pilote de 1 ^{re} classe 1,200 1,200		
		— 6 — 2 ^e — 960 5,760		
		— 20 pilotes de 1 ^{re} classe. 720 14,400		
		— 22 — 2 ^e — 600 13,200		
		— 2 chefs-canotiers 960 1,920		
		— 14 élèves pilotes. 480 6,720		
		— 14 matelots 480 6,720		
		— 10 canotiers 840 8,400		
	4	Station de la Manche. 2 patrons-pilotes 1,200 2,400		
		— 6 pilotes de 1 ^{re} classe 840 5,040		
		— 8 — 2 ^e — 720 5,760		
		— 4 élèves pilotes. 480 1,920		
		— 4 matelots 480 1,920		
			17,040 »	
			A REPORTER. fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
52,620	"	52,620	52,620	"	"		
3,480	"	3,480	3,480	"	"		
62,220	"	62,220	62,220	"	"		
17,040	"	17,040	8,520	(a 8,520	"		
135,360	"	135,360	126,840	8,520	"		

a) Le Budget de 1844 n'avait pourvu à la dépense du personnel de la station de la Manche, qu'à dater du 1^{er} juillet, l'organisation n'étant pas arrêtée avant cette époque; c'est ce qui explique la différence en plus de 8520 fr., portée au Budget de 1845.

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. fr.
CHAPITRE IV.				
PILOTAGE (<i>Suite</i>).				
5		Ostende.	1 inspecteur fr.	2,500 2,500
		—	1 sous-chef des pilotes à terre	1,200 1,200
		—	1 commis	1,500 1,500
		—	1 concierge	510 510
		—	1 signaleur	200 200
		—	2 patrons-pilotes	1,020 2,040
		—	12 pilotes	720 8,640
		—	4 élèves pilotes	480 1,920
		—	4 matelots	480 1,920
		Traitement du personnel des phares et fanaux		4,100 »
<i>Remises à payer aux pilotes.</i>				
6		<i>Station d'Anvers.</i>	45 % à la descente de l'Escaut, sur une recette présumée de 92,000 francs, égale à celle qui a été faite du 1 ^{er} janvier 1843 au 1 ^{er} janvier 1844.	41,400
		—	20 % à la remonte, calculée sur 70,000 francs recette présumée égale à celle qui a été faite du 1 ^{er} janvier 1843 au 1 ^{er} janvier 1844.	14,000
		<i>Station de Terneuzen.</i>	92 % à la descente, id.	2,600
		<i>Station de Flessingue.</i>	20 % à la sortie, id.	8,500
		—	45 % à l'entrée, id.	30,000
		Remises aux élèves pilotes et matelots de la station des bouches de l'Escaut.		10,080
		<i>Station de la Manche.</i>	45 % à l'entrée	7,000
		—	Plus 63 francs par navire	2,500
		<i>Station d'Ostende</i>	{ 25 % à l'entrée } Id. à la sortie	15,000
		2 % à payer à la caisse des pensions du pilotage		6,000
3 % de la recette à Ostende pour le traitement du receveur		2,000		
3 % id. à Gand id. id.		400		
Restitution de droits indûment perçus		1,500		
				140,980 »
				A REPORTER. fr.

Uniq.
(suite.)

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
135,360	"	135,360	126,840	8,520	"		
20,430	"	20,430	20,430	"	"		
4,100	"	4,100	4,100	"	"		
140,980	"	140,980	140,980	"	"		
300,870	"	300,870	292,350	8,520	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. fr.
		CHAPITRE IV.	
		PILOTAGE (<i>suite</i>).	
Uniq. (suite.)	7	Entretien de treize bateaux-pilotes et chaloupes.	30,000
	8	Entretien de quatorze bouées	1,500
	9	Orins et pierres bleues pour bouées	1,500
	10	Entretien de deux maisons de pilotage et d'un poste de signal.	1,500
	11	Feu et lumière dans les bureaux, corps-de-garde et bateaux	1,500
	12	Fournitures de bureau	1,200
	13	Frais de voyage des inspecteurs, commissaires, élèves, etc.	3,000
	14	Loyer d'un magasin à Anvers	250
	15	Loyer d'une maison à Flessingue	1,300
	16	Nourriture des pilotes en service extraordinaire dans l'Escaut	1,000
17	Éclairage et entretien des fanaux sur la côte de Flandre	2,900	
18	Dépenses imprévues	4,000	
			49,650 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	
		CHAPITRE V.	
		ARTICLE UNIQUE.	
		SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR DE L'ESCAUT. — <i>Le prince Philippe, la princesse Charlotte et la ville d'Anvers.</i>	
Uniq.	1	Solde du personnel, frais d'entretien des bateaux et embarcations, achat de combustibles. . .	
	2	Réparations majeures aux machines des bateaux à vapeur <i>le prince Philippe et la ville d'Anvers.</i>	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	
		CHAPITRE VI.	
		ARTICLE UNIQUE.	
		<i>Police maritime.</i>	
Uniq.	Uniq.	Traitements des commissaires maritimes, loyers de bureaux, fournitures, impressions, . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
300,870	"	300,870	292,350	8,520	"		
49,650	"	49,650	49,650	"	"		
350,520	"	350,520	342,000	8,520	"		
48,758	"	48,758	48,758	"	"		
"	(a 10,000	10,000	"	10,000	"		
48,758	10,000	58,758	48,758	10,000	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		

a) Les machines du bateau à vapeur la *ville d'Anvers* datent de 1834, elles ont presque continuellement fonctionné depuis cette époque.
Celles du *prince Philippe* datent de 1839. Bien qu'elles aient moins fonctionné, elles nécessitent également, outre l'entretien ordinaire, des réparations majeures.

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
ARTICLE UNIQUE.		
<i>Secours maritimes. (Sauvetage.)</i>		
Uniq.	Uniq.	Entretien des embarcations, hangars, achat de matériel et solde du personnel
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
ARTICLE UNIQUE.		
<i>Pensions civiles et secours.</i>		
	1	Pensions civiles a) fr. 10,400 »
		a) Ce crédit se décompose comme suit :
		Pensions accordées depuis le 1 ^{er} octobre 1850, à des fonctionnaires ou employés de la marine. (<i>Transfert du Budget de la Dette publique</i>) fr. 697 »
		Pensions du pilotage, mises à la charge de l'État, en vertu de l'art. 60 de la loi du 21 juillet 1844 6,705 82
		Pensions accordées et à accorder éventuellement en 1844 et 1845. 2,999 18
		10,400 »
Uniq.	2	Secours aux marins blessés, frais d'hôpital et secours aux veuves d'officiers qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse. 4,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
»	»	Construction de deux bateaux-pilotes pour la station d'Ostende. (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845.</i>) 42,000 »
»	»	Entretien de la <i>British Queen</i> . (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845.</i>) . 14,000 »

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
16,500	»	16,500	16,500	»	»		
16,500	»	16,500	16,500	»	»		
14,400	»	14,400	4,000	10,400	»		
14,400	»	14,400	4,000	10,400	»		
»	»	»	56,000	»	56,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<h2>Récapitulation.</h2>		
I.	62	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Bâtiments de guerre
III.	66	Magasin de la marine.
IV.	68	Pilotage.
V.	72	Service des bateaux à vapeur de l'Escaut
VI.	<i>ib.</i>	Police maritime
VII.	74	Secours maritimes (<i>sauvetage</i>)
VIII.	<i>ib.</i>	Pensions civiles. — Secours aux marins blessés, etc.
»	»	Construction de bateaux pilotes et entretien de la <i>British Queen</i> (<i>Crédits qui ne figurent plus au Budget de 1845</i>).
		TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS	
9,550 »	»	9,550 »	9,550 »	»	»	
507,791 »	55,000 »	562,791 »	346,792 »		6,001 »	
11,200 »	»	11,200 »	11,200 »	»	»	
350,520 »	»	350,520 »	342,000 »	8,520 »		
48,758 »	10,000 »	58,758 »	48,758 »	10,000 »		
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
16,500 »	»	16,500 »	16,500 »	»	»	
14,400 »	»	14,400 »	4,000 »	10,400 »	»	
»	»	»	56,000 »	»	56,000 »	
988,719 »	55,000 »	1,043,719 »	1,064,800 »	23,920 »	62,001 »	
DIFFÉRENCE EN MOINS.					55,081 »	

78

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**POUR L'EXERCICE 1845.**


NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.																						
CHAPITRE PREMIER.																							
ADMINISTRATION CENTRALE (<i>Personnel</i>).																							
1	»	Traitement du Ministre fr.																					
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service																					
5	»	Indemnités et frais de bureau d'un conseil supérieur de commerce, d'industrie et d'agriculture.																					
<i>Matériel.</i>																							
4	»	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.																					
<p>Pour apprécier la nécessité de cette majoration, il suffit de jeter les yeux sur le tableau suivant qui indique le montant des crédits alloués pour le matériel des six Ministères :</p>																							
<table border="0"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">DÉPARTEMENTS.</th> <th style="text-align: right;">ALLOCATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Guerre</td> <td style="text-align: right;">fr. 40,000 »</td> </tr> <tr> <td>Finances</td> <td style="text-align: right;">40,000 »</td> </tr> <tr> <td>Affaires Étrangères</td> <td style="text-align: right;">52,000 »</td> </tr> <tr> <td>Travaux Publics</td> <td style="text-align: right;">51,600 »</td> </tr> <tr> <td>Intérieur</td> <td style="text-align: right;">24,000 »</td> </tr> <tr> <td>Justice</td> <td style="text-align: right;">20,000 »</td> </tr> </tbody> </table>			DÉPARTEMENTS.	ALLOCATIONS.	Guerre	fr. 40,000 »	Finances	40,000 »	Affaires Étrangères	52,000 »	Travaux Publics	51,600 »	Intérieur	24,000 »	Justice	20,000 »							
DÉPARTEMENTS.	ALLOCATIONS.																						
Guerre	fr. 40,000 »																						
Finances	40,000 »																						
Affaires Étrangères	52,000 »																						
Travaux Publics	51,600 »																						
Intérieur	24,000 »																						
Justice	20,000 »																						
<p>Le relevé suivant montre la progression des affaires au Département de l'Intérieur, progression telle, qu'à part l'entretien du mobilier, la majoration sera en grande partie absorbée par les frais de bureau :</p>																							
<table border="0"> <tbody> <tr> <td>En 1837 on a expédié</td> <td style="text-align: right;">22,150</td> <td>dépêches.</td> </tr> <tr> <td>— 1838 —</td> <td style="text-align: right;">22,580</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>— 1839 —</td> <td style="text-align: right;">21,929</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>— 1840 —</td> <td style="text-align: right;">25,152</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>— 1841 —</td> <td style="text-align: right;">25,645</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>— 1842 —</td> <td style="text-align: right;">28,757</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>— 1843 —</td> <td style="text-align: right;">29,981</td> <td>—</td> </tr> </tbody> </table>			En 1837 on a expédié	22,150	dépêches.	— 1838 —	22,580	—	— 1839 —	21,929	—	— 1840 —	25,152	—	— 1841 —	25,645	—	— 1842 —	28,757	—	— 1843 —	29,981	—
En 1837 on a expédié	22,150	dépêches.																					
— 1838 —	22,580	—																					
— 1839 —	21,929	—																					
— 1840 —	25,152	—																					
— 1841 —	25,645	—																					
— 1842 —	28,757	—																					
— 1843 —	29,981	—																					
<p>et en 1844 on atteindra, sans aucun doute, le chiffre de 40,000 dépêches a en juger d'après le nombre du semestre écoulé, qui s'élevait à 19,552 au 31 juillet.</p>																							
<i>Frais de déplacement.</i>																							
5	»	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires																					
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.																							
CHAPITRE II.																							
PENSIONS ET SECOURS.																							
1	»	Pensions.																					
2	»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves																					
3	»	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.																					
TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.																							

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT Nouveau POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT AJOUTÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
137,000	"	137,000	137,000	"	"		
20,000	"	20,000	"	(a 20,000	"		a) L'institution ou la reorganisation d'un conseil supérieur de commerce, d'industrie et d'agriculture, fit l'objet d'un règlement d'administration publique, la nécessité de cette institution semble universellement reconnue, les indemnités de séjour et de déplacement des membres, l'indemnité fixe d'un secrétaire permanent, les frais de réunions extraordinaires avec les délégués des chambres de commerce, exigent au moins une somme annuelle de fr 20,000
30,000	"	30,000	24,000	6,000	"		
4,000	"	4,000	4,000	"	"		
212,000	"	212,000	186,000	26,000	"		
150,000	"	150,000	5,000	(b 145,000	"		b) Transfert du Budget de la dette publique jusqu'à concurrence d'une somme de 141,009 fr c) (Ce crédit est susceptible d'une réduction de fr 2,570 80, par suite de quelques extinctions)
5,000	"	5,000	7,570 80	"	(c 2,570 80		
7,000	"	7,000	7,000	"	"		
162,000	"	162,000	19,570 80	145,000	2,570 80		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
1	»	Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales		
2	»	Part contributive du Gouvernement dans les frais auxquels donnera lieu le recensement général de la population du royaume.		
			TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.				
<i>Province d'Anvers.</i>				
1	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitements des employés et gens de service	41,000	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,500	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	15,800	»
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	21,677	»
	G.	Dépenses imprévues	1,000	»
<i>Province de Brabant.</i>				
2	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitements des employés et gens de service.	49,575	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,700	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	12,000	»
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	24,300	»
	G.	Dépenses imprévues	1,000	»
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>				
3	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitements des employés et gens de service.	39,300	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,750	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	16,500	»
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	34,507	»
	G.	Dépenses imprévues	1,000	»
			A REPORTER. . . fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
25,000	"	25,000	25,000	"	"	<p>a) Il n'a pas été fait de recensement général de la population depuis que la Belgique constitue un Etat indépendant, le dernier recensement est de 1829.</p> <p>La commission centrale de statistique a pu un rapport textuellement reproduit dans le bulletin de ses travaux à la page 575 et 578, et fait la proposition d'un nouveau recensement général semblable à celui qui a été fait pour la ville de Bruxelles en 1842, et titre d'essai, elle a proposé en outre de l'obliger pour le renouvellement de cette opération la période décennale qui a été adoptée par l'arrêté du 29 septembre 1828. Comme il n'est guère possible de déterminer exactement à l'avance le montant de la dépense à laquelle le recensement donnera lieu le gouvernement ne demande, quant à présent, que la somme de 15,000 francs qui lui paraît suffisante pour préparer cette opération et couvrir les premiers frais à lui en faire au Budget de l'année suivante, mais il ne pourra déterminer le complément de crédit nécessaire pour couvrir la dépense totale de cette importante opération.</p>	
"	(a) 15,000	15,000	"	15,000	"		
25,000	15,000	40,000	25,000	15,000	"		
118,677	"	118,677	121,477	(b) 1,200	4,000	<p>b) Les besoins du service reclament une augmentation de fr. 1,200, au tit. B, de cet article.</p> <p>Les affaires relatives au commerce ont pris une extension telle que le gouvernement de cette province s'est vu dans la nécessité de les détacher de la division où elles étaient traitées et de créer un bureau spécial pour cet objet. Il importe de pourvoir aux dépenses indispensables occasionnées par la création de ce bureau.</p>	
126,275	"	126,275	124,275	(c) 2,000	"		
130,757	"	130,757	130,757	"	"		
375,709	"	375,709	376,509	3,200	4,000	<p>c) La loi sur l'instruction publique, la loi sur les indemnités, la reorganisation du service de la route vicinale, l'accroissement rapide des faubourgs de Bruxelles, des usines, briqueteries, etc., l'importance que prend le projet de la Chambre, le grand nombre des brevets qui se délivrent dans le Brabant, ces diverses causes ont occasionné une augmentation considérable de travail dans les bureaux du gouvernement provincial depuis quelques années et surtout de ces dernières années. Il a fallu prendre des nouveaux employés plusieurs n'ont pas encore de traitement fixe et attendent une indemnité</p>	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. . . . fr.
		<i>Province de la Flandre orientale.</i>	
4	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 "
	B.	Traitements des employés et gens de service	43,000 "
	C.	Frais de route et de séjour	1,500 "
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	"
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	15,000 "
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	35,248 "
	G.	Dépenses imprévues	1,000 "
		<i>Province de Hainaut.</i>	
5	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 "
	B.	Traitements des employés et gens de service	52,840 "
	C.	Frais de route et de séjour	2,000 "
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	"
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	20,930 "
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	31,468 "
	G.	Dépenses imprévues	1,000 "
		<i>Province de Liège.</i>	
6	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700 "
	B.	Traitements des employés et gens de service.	43,800 "
	C.	Frais de route et de séjour	1,690 "
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	"
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	13,000 "
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagements des commissaires de milice	28,140 "
	G.	Dépenses imprévues	1,000 "
			A REPORTER. . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
375,709	"	375,709	376,509	3,200	4,000		qui ne pourra leur être accordée qu'à l'aide des fr. 2,000 demandés. Le prix de toutes choses étant plus élevé à Bruxelles que dans les autres villes du royaume, il est d'ailleurs équiva- ble d'accorder une cer- taine compensation à l'employé forcé de rési- der dans la capitale, cette circonstance étant appré- ciée par l'ancien gouver- nement, qui accordait fr. 2,000 aux membres de la députation du Brabant et de la Hollande (Am- sterdam), tandis que ceux des autres provinces ne recevaient que fr. 1,500
133,448	"	133,448	133,448	"	"		
140,988	5,000	145,988	140,988	(a) 5,000	"		(a) Cette augmentation de fr. 5,000 est destinée à pourvoir à des réparations intérieures et au renou- vellement du mobilier qui se trouve dans un état de délabrement complet. Il n'avait été fait à l'hôtel du gouver- nement provincial à Mons, aucune restaura- tion, aucun achat, au- cune amélioration depuis 1830
125,330	"	125,330	125,330	"	"		
775,425	5,000	780,425	776,225	8,200	4,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		REPORT. . . fr.	
<i>Province de Limbourg.</i>				
7	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitements des employés et gens de service.	32,500	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,400	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	397	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	12,700	»
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagement des commissaires de milice	18,648	40
	G.	Dépenses imprévues	1,000	»
<i>Province de Luxembourg.</i>				
8	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitements des employés et gens de service.	30,300	»
	C.	Frais de route et de séjour	1,700	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	5,000	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	17,000	»
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagement des commissaires de milice	20,991	»
	G.	Dépenses imprévues	1,000	»
<i>Province de Namur.</i>				
9	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	37,700	»
	B.	Traitements des employés et gens de service.	36,000	»
	C.	Frais de route et de séjour	2,000	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	11,700	»
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagement des commissaires de milice	15,863	»
	G.	Dépenses imprévues	1,000	»
10	»	Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement		
A REPORTER. . . fr.				

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845		CRÉDIT alloué POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
775,425 »	5,000	780,425 »	776,225 »	8,200	4,000		
103,345 40	(a) 1,000	104,345 40	104,345 40	»	»		a) L'augmentation de fr 1,000 qui a été accordée à la lettre L du Budget de 1844, pour des réparations extraordinaires à l'hôtel du gouvernement provincial de Lunbourg, a été tout à fait insuffisante. Un nouveau crédit de fr 1,000 est indispensable pour compléter ces réparations pendant l'année 1845.
110,691 »	3,000	113,691 »	110,691 »	(b) 3,000	»		b) Les allocations destinées aux frais d'ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Ailon, sont demeurées sans emploi pendant plusieurs années, et lorsque l'absence d'objets mobiliers de tous genres, s'est fait sentir, les crédits annuels ont été promptement épuisés et même dépassés. Il est à remarquer que l'augmentation proposée est d'autant plus indispensable que le délabrement des bâtiments exige des réparations d'entretien et des mesures de précaution prises à les rendre habitables jusqu'à la construction d'un hôtel nouveau.
104,263 »	»	104,263 »	104,263 »	»	»		
18,500 »	»	18,500 »	18,500 »	»	»		
1,112,224 40	9,000	1,121,224 40	1,114,024 40	11,200	4,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles.	
		REPORT.
11	»	Augmentation destinée à améliorer la position des commissaires d'arrondissement et à établir une proportion plus équitable dans les traitements
		<i>Frais de milice.</i>
12	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
1	,	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale
2	,	Complément des frais de confection des plans généraux de délimitation des chemins vicinaux
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
1	,	Service de santé
2	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
		CHAPITRE VII.
Uniq.	»	Frais de célébration des fêtes nationales
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
		CHAPITRE VIII.
		EAUX DE SPA.
1	»	Traitement du contrôleur des jeux, et autres dépenses
2	»	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,112,224 40	9,000	1,121,224 40	1,114,024 40	11,200	4,000		
17,500 "	"	17,500 "	"	(a 17,500	"	<p>a) Il est notoire que le traitement de la plupart des commissaires d'arrondissement n'est en rapport ni avec la population, ni avec l'étendue de leurs arrondissements, ni pour quelques-uns d'entre eux, avec les circonstances locales qui élèvent leurs dépenses ou augmentent l'importance de leurs fonctions. Le gouvernement desire être mis à même d'établir dès le 2^{me} semestre 1845 les traitements de ces fonctionnaires sur une base équitable. Ces mesures, qui feront l'objet d'un arrêté général d'administration publique, comportent une dépense annuelle évaluée à 35,000 fr.</p> <p>b) Cette allocation, ainsi qu'on l'a déjà expliquée à la page 105 du projet de Budget de 1844, est fondée sur ce que dans les évaluations faites par la commission du Sénat, le nombre des parcelles contiguës aux chemins avait été porté au quart de la totalité des parcelles cadastrales tandis qu'on a reconnu depuis qu'il dépassera la moitié de cette totalité.</p>	
58,340 "	"	58,340 "	58,340 "	"	"		
1,188,064 40	9,000 "	1,197,064 40	1,172,364 40	28,700	4,000		
100,000 "	"	100,000 "	100,000 "	"	"		
"	40,000 "	40,000 "	50,000 "	"	(b 10,000		
100,000 "	40,000 "	140,000 "	150,000 "	"	10,000		
27,000 "	"	27,000 "	27,000 "	"	"		
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"		
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"		
30,000 "	"	30,000 "	30,000 "	"	"		
30,000 "	"	30,000 "	30,000 "	"	"		
2,220 "	"	2,220 "	2,220 "	"	"		
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"		
22,220 "	"	22,220 "	22,220 "	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
»	»	Subside aux provinces de Luxembourg et de Limbourg pour la construction de deux nouvelles casernes de gendarmerie, l'une à St-Hubert et l'autre à Tongres. (<i>Credit qui ne figure plus au Budget de 1845.</i>)
		CHAPITRE IX.
Uniq.	»	Premier quart d'une somme de 200,000 francs pour frais de construction d'un hôtel pour l'administration provinciale du Luxembourg, à Arlon
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
		CHAPITRE X.
		ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, ET SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE BRUXELLES.
1	A.	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État fr. 149,500 »
	B.	Jury d'exameu pour la médecine vétérinaire. 4,000 »
2	»	Subside à la Société d'Horticulture de Bruxelles.
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.
		CHAPITRE XI.
		FONDS D'AGRICULTURE.
Uniq.	»	Encouragement à l'agriculture
		<i>N. B.</i> Ce crédit est destiné aux dépenses suivantes.
		<i>A.</i> Amélioration de la race chevaline (<i>Haras</i>).
		<i>B.</i> Fonds d'agriculture; service vétérinaire; indemnité pour bestiaux abattus; frais des commissions d'agriculture.
		<i>C.</i> Suppléments au fonds de non-valeurs.
		<i>D.</i> Primes pour production de cocons de vers-à-soie; distribution gratuite de mûriers, etc., etc.
		<i>E.</i> Culture de la garance.
		<i>F.</i> Amélioration de la race bovine.
		<i>G.</i> Primes aux agents de la force publique pour l'exécution des lois et règlements relatifs à la chasse et à l'amélioration de la race chevaline.
		<i>H.</i> Dépenses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . fr.
		CHAPITRE XII.
		MILICE.
Uniq.	»	Frais d'impression des listes alphabétiques
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845	Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
"	"	"	20,000	"	20,000		
"	50,000	50,000	"	(a 50,000	"		<p>a) Arlon étant chef-lieu de province, doit avoir un hôtel provincial. Le local actuellement occupé par le gouverneur et par les bureaux, est complètement insuffisant, et il serait impossible de l'approprier. Il se compose de deux propriétés privées dont la principale se loue fr. 4,200, et l'autre fr. 800 annuellement. Les anciennes archives provinciales, accumulées aux greniers et non classées, sont si mal abritées, qu'elles ont eu beaucoup à souffrir, faute de locaux, on a même dû en laisser à Luxembourg. Il n'existe pas de salle pour les sessions du conseil provincial. Les bâtiments loués n'offrent même aucune solidité, il y a des parties qui menacent ruine. La nécessité de construire un nouvel hôtel est incontestable, les plans et devis sont arrêtés, et l'on peut prévoir que la dépense totale s'élèvera à la somme de fr. 200,000 environ. Comme cette dépense pourra être répartie sur plusieurs exercices, le gouvernement ne demande au Budget de 1845 qu'un crédit de fr. 50,000, formant le 1/4 qu'il de la somme</p>
"	50,000	50,000	"	50,000	"		
153,500	"	153,500	153,500	"	"		
24,000	"	24,000	24,000	"	"		
177,500	"	177,500	177,500	"	"		
393,000	"	393,000	393,000	"	"		
393,000	"	393,000	393,000	"	"		
1,600	"	1,600	1,600	"	"		
1,600	"	1,600	1,600	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE XIII.		
GARDE CIVIQUE.		
Uniq.	»	Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achats, réparations et entretien des armes et équipements de la garde civique
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . fr.
CHAPITRE XIV.		
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.		
Uniq.	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . . fr.
CHAPITRE XV.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
Uniq.	»	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, qui sont dans le besoin
		TOTAL DU CHAPITRE XV. . . . fr.
CHAPITRE XVI.		
Uniq.	»	Frais d'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de guerre
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . . fr.
CHAPITRE XVII.		
COMMERCE.		
1	»	Écoles de navigation
2	»	Chambres de commerce
»	»	Portion imputable sur l'exercice 1844 de la garantie accordée par le Gouvernement pour l'exportation des produits de l'industrie cotonnière (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).
		A REPORTER. . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		LA PLUS.	LA MOINS.		
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
"	45,000	(a) 45,000	50,930	"	5,930		<p>a) Les deux crédits qui ont été alloués pour faire face aux dépenses que nécessite l'exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 ont été alloués, l'un par cette loi même, l'autre par la loi spéciale du 29 juin 1844.</p> <p>Afin de se conformer au désir qui en a été témoigné au Sénat, lors de la discussion de cette dernière loi, le gouvernement a cru devoir porter au Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice de 1845, le crédit nécessaire pour la même année et qui a pu être réduit de fr. 50,930 à fr. 45,000.</p>
"	45,000	45,000	50,930	"	5,930		
16,000	"	16,000	16,000	"	"		
12,000	"	12,000	12,000	"	"		
"	"	"	65,000	"	65,000		
28,000	"	28,000	93,000	"	65,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		REPORT. fr.
3	»	Frais divers et frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et agricole . .
4	»	Encouragement pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ni dans l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour 1845, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs par service
5	»	Primes pour construction de navires
6	»	Pêche nationale.
		TOTAL DU CHAPITRE XVII.
CHAPITRE XVIII.		
INDUSTRIE.		
<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'Industrie.</i>		
1	A.	Achats de machines et de métiers perfectionnés, subsides, voyages et missions; subsides pour introduction d'industries nouvelles; enquêtes; frais d'inspection des établissements dangereux ou insalubres; expertises de machines pour lesquelles on réclame l'exemption des droits d'entrée; publications utiles . . fr. 30,000 »
	B.	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; exécution de diverses mesures proposées par la commission d'enquête; subsides à des écoles-manufactures et à des ateliers d'apprentissage et de perfectionnement; distribution de métiers ou pièces de métiers, etc. 150,000 »
2	»	Musée de l'Industrie, traitements, frais de voyage, impression de bulletins, modèles et essais, collection d'épures, bibliothèque, ateliers de dessinateurs, collection d'échantillons et bureau de renseignements; appropriation de locaux, ameublement, frais d'un laboratoire, etc. .
3	»	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; publications de brevets, frais d'administration (<i>personnel et matériel</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
20,000	"	20,000	93,000	"	65,000		
45,500	"	45,500	45,500	"	"		
100,000	15,000	115,000	115,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
95,000	"	95,000	95,000	"	"		
308,500	15,000	323,500	388,500	"	65,000		
180,000	"	180,000	210,000	"	(a 30,000	a) La somme de 30,000 fr., spécialement allouée au Budget de 1844, en faveur des écoles-manufactures, a été réunie au litt B de l'art 1 ^{er}	
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
33,000	"	33,000	33,000	"	"		
253,000	"	253,000	283,000	"	30,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE XIX.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
<i>Enseignement supérieur. — Universités de l'État. — Jurys d'examen.</i>		
1	A.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités fr. 485,000 »
	B.	Bourses et médailles 36,800 »
	C.	Subside pour le matériel des deux universités 100,000 »
		TOTAL. . . fr. 621,800 »
2	»	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques et dépenses du concours universitaire.
<i>Enseignement moyen.</i>		
3	»	Frais d'inspection des athénées et collèges »
4	A.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen, concours, etc. fr. 169,500 »
	B.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement industriel (écoles de Gand, Verviers, etc.), autres que les écoles d'arts et métiers et les ateliers d'apprentissage 30,500 »
		TOTAL. . . fr. 200,000 »
5	»	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges »
<i>Enseignement primaire.</i>		
6	A.	Frais d'inspection en vertu de la loi du 23 septembre 1842 fr. 80,000 »
	B.	Frais des deux écoles normales 100,000 »
	C.	Frais ordinaires des vingt-sept écoles primaires supérieures 81,000 »
	D.	Dépenses des cours normaux annexés à neuf écoles primaires supérieures. 25,000 »
	E.	Subsides aux communes pour traitements aux instituteurs communaux, et encouragements 250,000 »
	F.	Subsides aux communes pour construction, location et ameublement de maisons d'école 100,000 »
	G.	Secours à accorder à des instituteurs nécessiteux sans emploi, à des veuves et enfants d'instituteurs; subsides aux caisses de prévoyance. 15,000 »
	H.	Bourses pour les élèves-instituteurs des écoles normales adoptées 21,000 »
		TOTAL. . . fr. 672,000 »
7	»	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles »

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ATTOUF POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
621,800	»	621,800	621,800	»	»	<p>a) Plusieurs établis- sements d'instruction moyenne, entre autres le collège de Hasselt et l'athlèze d'Anvers, doi- vent être reorganisés ou complétés selon les vœux émis ou les décisions prises par les conseils communaux, de là la nécessité de cette aug- mentation de crédit.</p> <p>b) Les établissements dans lesquels se donne l'enseignement normal primaire sont de trois espèces</p> <p>1^o Les deux écoles nor- males de l'Etat, 2^o Les cours normaux adjoints aux écoles pri- maires supérieures, 3^o Les écoles normales privées ayant accepté le régime d'inspection et il- l'impériale.</p> <p>Les bourses créées par l'article 28 de la loi du 23 septembre 1842, en faveur des élèves-insti- tutions sont accordées par le gouvernement aux élèves de ces trois cate- gories d'institutions, el- les sont respectivement imputées ainsi qu'il suit</p> <p>1^o Les bourses des élè- ves des écoles normales de l'Etat sur la lettre B de l'art 6</p> <p>2^o Les bourses des élè- ves des cours normaux sur la lettre D de l'art 6</p> <p>3^o Les bourses desti- nées aux élèves des écoles normales privées, tant que le nombre et la posi- tion de ces établissements n'étaient pas nettement déterminés, ont dû être prélevées sur la lettre E de l'art 6</p> <p>Aujourd'hui qu'un ac- te du gouvernement a agréé l'offre des évêques et placé sous le régime d'inspection établi par la loi, les sept écoles nor- males de St-Nicolas, Roulers, Bonne-Espe- rance, St-Roch, St- Froid, Malonne et Bastogne, il paraît con- venable d'assigner un nu- mero spécial à la somme nécessaire pour les boun- ses à accorder aux élèves de ces établissements, cette somme est évaluée pour 1845 à fr. 21,000, ce qui fait fr. 3,000, ou 15 bourses de l'Etat par école. On ne pourrait en portant la somme à ce chiffre continuer à la pré- lever sur la lettre E de l'art 6, déjà insuffisante pour le service de l'in- struction primaire com- munale proprement dite.</p> <p>Ces bourses ne suffi- raient pour aucun genre d'établissement si les pro- vinces n'avaient porté à leurs budgets un crédit dans le même but.</p>	
79,400	»	79,400	79,400	»	»		
7,500	»	7,500	7,500	»	»		
200,000	»	200,000	167,100	(a 32,900	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
672,000	»	672,000	651,000	(b 21,000	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
1,605,200	»	1,605,200	1,551,300	53,900	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles	
CHAPITRE XX.		
SECTION 1 ^{re} .		
<i>Lettres et Sciences.</i>		
1	A.	Encouragements, souscriptions, achats
	B.	Académie royale des sciences et belles-lettres
	C.	Observatoire royal de Bruxelles.
	D.	Bibliothèque royale
	E.	Musée royal d'histoire naturelle.
	F.	Publication des chroniques belges inédites.
	G.	Subside à l'association des Bollandistes pour l'achèvement des <i>Acta Sanctorum</i>
	H.	Exécution et publication de la carte géologique
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
SECTION DEUXIÈME.		
<i>Archives du royaume.</i>		
2	»	Frais d'administration (<i>Personnel</i>).
3	»	— (<i>Matériel</i>)
4	»	Frais de publication des inventaires des archives
5	»	Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale
»	»	Frais de classement et de l'inventaire des archives de la secrétairerie d'État allemande (<i>ce crédit est reporté à l'article 2 du présent chapitre</i>).
6	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État.
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.
SECTION TROISIÈME.		
<i>Beaux-Arts.</i>		
7	A.	Encouragements, souscriptions, achats
	B.	Conservatoire royal de musique de Bruxelles
	C.	— — — de Liège
	D.	Concours de composition musicale. — Pensions des deux lauréats
	E.	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. { Subside annuel — extraord. pour l'agrandissem. des locaux.
		À REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS.		
44,000	"	44,000	44,000	"	"	<p>a) Cette demande de majoration est la suite de la discussion qui eut lieu à la Chambre des Représentants lors de l'examen du Budget de 1844. La section consultative avait proposé elle-même cette majoration, qui n'a pas été votée spécialement, la Chambre ayant adopté d'une manière générale le chiffre proposé par le Gouvernement.</p> <p>b) Cette diminution provient de la suppression de l'allocation extraordinaire pour l'appropriation des locaux.</p> <p>c) Une somme de fr. 5,000 avait été demandée en 1844 pour l'appropriation des locaux et la confection d'annonces; cette somme n'a plus de figure au Budget de 1845, mais on propose d'en prendre fr. 4,000 pour les ajouter à l'allocation ordinaire dont l'insuffisance a été constatée.</p> <p>d) La somme de fr. 12,000 suffit pour couvrir les dépenses pendant l'année 1845, de la commission chargée de cette publication.</p> <p>e) Le classement et l'inventaire des archives de la secrétairerie d'Etat allemande, sont terminés, et le crédit qui figurait de ce chef au Budget de 1844, n'est pas reproduit à celui de 1845, mais l'intention du Gouvernement étant de charger le savant auquel ce travail a été confié, d'autres recherches et notamment de publications historiques, il a paru plus convenable de le payer dorénavant sur l'allocation votée en faveur du personnel de l'administration des archives.</p> <p>f) Voir la note insérée à l'art 2.</p> <p>g) Depuis plusieurs années le Gouvernement a dû allouer au conservatoire un subside supplémentaire sur le fonds général, pour couvrir les dépenses de la distribution des prix, l'augmentation de traitement accordée à M. Blaes, professeur de chimie et l'achat et l'entretien des instruments. Il semble convenable de porter l'allocation au taux nécessaire pour éviter à l'avenir la demande nouvelle de semblables subsides.</p>	
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
24,000	"	24,000	22,000	(a) 2,000	"		
65,000	"	65,000	80,000	"	(b) 15,000		
14,000	"	14,000	15,000	"	(c) 1,000		
12,000	"	12,000	14,000	"	(d) 2,000		
"	6,000	6,000	6,000	"	"		
"	6,000	6,000	6,000	"	"		
189,000	12,000	201,000	217,000	2,000	18,000		
23,750	"	23,750	21,350	(e) 2,400	"		
2,600	"	2,600	2,600	"	"		
4,000	"	4,000	4,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
"	"	"	2,400	"	(f) 2,400		
3,500	"	3,500	3,500	"	"		
48,850	"	48,850	48,850	2,400	2,400		
55,000	"	55,000	55,000	"	"		
45,000	"	45,000	39,000	(g) 6,000	"		
12,000	"	12,000	12,000	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
25,000	"	31,000	31,000	"	"		
"	6,000						
142,000	6,000	148,000	142,000	6,000	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. fr.
7	F.	Académie et école des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers	
	G.	Pensions instituées en faveur des lauréats par arrêté royal du 13 avril 1817	
	H.	École royale de gravure de Bruxelles	
	I.	Musée royal de peinture et de sculpture	
	J.	Musée royal d'armes, d'armures et d'antiquités	
8	"	Dépenses extraordinaires pour l'appropriation d'un local	
"	"	Exposition nationale et triennale des beaux-arts.	
"	"	Dernier subside pour l'achèvement du monument de la place des Martyrs (<i>ce crédit ne figure plus au Budget de 1845</i>)	
9	"	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins, des arbustes, salaire des gardiens.	
10	"	3 ^e septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon	
11	"	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
12	A.	Subsides aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments	
	B.	Commission royale des monuments.	
			TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		RÉCAPITULATION DU CHAPITRE XX.	
"	"	SECTION 1 ^{re} . — Lettres et sciences	
"	"	— 2 ^e . — Archives	
"	"	— 3 ^e . — Beaux-Arts	
			TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.
		CHAPITRE XXI.	
Uniq.	"	Complément des frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, pour la période de 1833 à 1842, en exécution du décret du 20 juillet 1807 et des articles 69 et 70 de la loi provinciale	
			TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.
		CHAPITRE XXII.	
Uniq.	A.	Dépenses imprévues fr.	14,000 "
	B.	Travail extraordinaire	4,000 "
			TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
142,000	6,000	148,000	142,000	6,000	»	<p>a) Une somme de 4 8,000 est nécessaire pour continuer, en 1845, les travaux d'appropriation commencés à la porte de Hal.</p> <p>b) C'est la même somme qui a été accordée pour les expositions de 1839 et de 1842.</p>	
25,000	»	25,000	25,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
10,000	»	18,000	20,000	»	(a) 2,000		
»	8,000	20,000	»	(b) 20,000	»		
»	20,000	20,000	8,000	»	8,000		
2,000	»	2,000	2,000	»	»		
»	12,500	12,500	12,500	»	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
30,000	»	36,000	36,000	»	»		
6,000	»						
265,000	46,500	311,500	295,500	26,000	10,000		
189,000	12,000	201,000	217,000	2,000	18,000		
48,850	»	48,850	48,850	2,400	2,400		
265,000	46,500	311,500	295,500	26,000	10,000		
502,850	58,500	561,350	561,350	30,400	30,400		
»	(c) 25,000	25,000	30,000	»	5,000	<p>c) La part contribu- tive du Gouvernement dans les frais dont il s'agit est évaluée à 80,000 francs. Un premier cré- dit de 30,000 fr ayant été voté par la loi du 27 mai 1844, la somme de 50,000 fr. demandée au Budget de 1845 forme le complément de cette dépense obligatoire.</p>	
»	25,000	25,000	30,000	»	5,000		
18,000	»	18,000	18,000	»	»		
18,000	»	18,000	18,000	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<h1>Récapitulation.</h1>		
I.	80	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
III.	82	Statistique générale
IV.	<i>ib.</i>	Frais de l'administration dans les provinces.
V.	88	Subsides. — Chemins vicinaux
VI.	<i>ib.</i>	Service de santé et académie royale de médecine
VII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales
VIII.	<i>ib.</i>	Eaux de Spa
»	90	Subsides aux provinces de Luxembourg et de Limbourg (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).
IX.	<i>ib.</i>	Frais de construction d'un hôtel provincial à Arlon
X.	<i>ib.</i>	École de médecine vétérinaire et société d'horticulture de Bruxelles
XI.	<i>ib.</i>	Fonds d'agriculture
XII.	<i>ib.</i>	Milice
XIII.	92	Garde civique.
XIV.	<i>ib.</i>	Récompenses honorifiques et pécuniaires
XV.	<i>ib.</i>	Dotation de la légion d'honneur et de la croix de fer
XVI.	<i>ib.</i>	Frais d'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842 (<i>indemnités</i>).
XVII.	<i>ib.</i>	Commerce.
XVIII.	94	Industrie
XIX.	96	Instruction publique
XX.	98	Lettres, sciences et arts.
XXI.	100	Tables décennales des actes de l'état civil
XXII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues et travail extraordinaire
»	»	Frais de confection de médailles de la vaccine, accordées pour 1840, et part du Gouvernement dans l'expertise des musées de la ville de Bruxelles (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)
		TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLIQUÉ POUR 1845.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
212,000	»	212,000	»	26,000	»	»
162,000	»	162,000	»	145,000	»	2,570 80
25,000	15,000	40,000	»	15,000	»	»
1,188,064	9,000	1,197,064	40	1,172,564	40	28,700
100,000	40,000	140,000	»	150,000	»	10,000
45,000	»	45,000	»	45,000	»	»
50,000	»	50,000	»	50,000	»	»
22,220	»	22,220	»	22,220	»	»
»	»	»	»	20,000	»	20,000
»	50,000	50,000	»	»	50,000	»
177,500	»	177,500	»	177,500	»	»
595,000	»	595,000	»	595,000	»	»
1,600	»	1,600	»	1,600	»	»
20,000	»	20,000	»	20,000	»	»
5,000	»	5,000	»	5,000	»	»
80,000	»	80,000	»	80,000	»	»
»	45,000	45,000	»	50,950	»	5,950
508,500	15,000	523,500	»	588,500	»	65,000
255,000	»	255,000	»	285,000	»	50,000
1,605,200	»	1,605,200	»	1,551,500	»	53,900
502,850	58,500	561,350	»	561,550	»	50,400
»	25,000	25,000	»	30,000	»	5,000
18,000	»	18,000	»	18,000	»	»
»	»	»	»	18,550	»	18,550
5,148,934	257,500	5,406,434	40	5,248,885	20	549,000
AUGMENTATION DÉFINITIVE.				157,549		20

104

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1845.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre
2	"	— des fonctionnaires, employés et gens de service
3	"	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
4	"	Annales des travaux publics
5	"	Ameublement de l'hôtel du Ministère
6	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — CANAUX, RIVIÈRES, POLDERS. — PORTS ET CÔTES. — BATIMENTS CIVILS. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Ponts et chaussées.</i>		
1	A.	Entretien des routes, d'après les baux existants et ceux à intervenir pour 1845.
	B.	Salaire des préposés aux ponts à bascule
	C.	Études de projets, frais de levés de plans, achats et réparations d'instruments, matériel et impressions du service actif.
	D.	Travaux d'amélioration, réparations extraordinaires et construction de routes nouvelles.
<i>Plantations.</i>		
2	"	Frais d'entretien des plantations et établissement de plantations nouvelles sur les routes de l'État
		TOTAL DE LA 1 ^{re} SECTION. fr.
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Canaux, rivières, polders.</i>		
SERVICE DES CANAUX DE GAND AU SAS-DE-GAND, DE MAESTRICHT A BOIS-LE-DUC, DE POMMEROEUL A ANTOING ET DE LA SAMBRE.		
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>		
5	"	Travaux d'entretien ordinaire.
	"	— de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale
	"	— de renforcement et de restauration des bords
	"	Renouvellement du double pont tournant à Meulestede
	"	Personnel.
		A REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT alloué POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
21,000	»	21,000	21,000	»	»	a) Dans cette somme ne sont pas compris les traitements des fonctionnaires et employés de la division des chemins de fer en construction détachés dans les bureaux du ministère.	
143,650	»	143,650	(a) 143,650	»	»		
22,000	»	22,000	51,600	»	»		
9,600	»	9,600					
»	6,400	6,400	9,000	»	2,600		
8,000	»	8,000	8,000	»	»		
204,250	6,400	210,650	213,250	»	2,600		
1,762,500	»	(b) 2,697,400	2,697,400	»	»	b) Le crédit global demandé pour 1845, est le même que celui accordé en 1844, toutefois le chiffre partiel affecté à l'entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, a été augmenté de fr 56,800 pour assurer l'entretien de 16 sections de routes nouvelles, qui seront livrées prochainement à la circulation, par contre, l'on a diminué d'autant la somme prescrite disponible pour construction de routes, etc. Il est à observer aussi que les baux d'entretien de la plupart des routes du royaume devant être renouvelés à partir du 1er mai 1845, l'on peut espérer qu'en améliorant le système d'entretien l'on obtiendra une assez forte réduction sur le prix des baux aujourd'hui en vigueur. Cette économie viendrait augmenter dans ce cas, le chiffre à affecter aux constructions nouvelles et aux travaux d'amélioration, qui jusqu'ici a toujours été reconnu insuffisant.	
20,820							
20,000							
885,274	»	50,000	50,000	»	»		
2,747,400	»	2,747,400	2,747,400	»	»		
7,595	»	47,095	41,595	5,500	»		
12,000	»						
10,000	»						
»	10,000						
7,500	»						
57,095	10,000	47,095	41,595	5,500	»		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
	<i>B.</i>	<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
	»	Entretien ordinaire.
	»	Première moitié du crédit nécessaire au renouvellement, en maçonnerie, des bajoyers de l'écluse de Hocht
	»	Personnel.
	<i>C.</i>	<i>Canal de Pommereul à Antoing.</i>
5	»	Entretien ordinaire.
(suite)	»	Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, alimentation par machines à vapeur
	»	Personnel.
	<i>D.</i>	<i>Sambre canalisée.</i>
	»	Travaux d'entretien ordinaire et de draguage
	»	Personnel.
		TOTAL DE L'ART. 3. fr.
		<i>Canal de Bruxelles à Charleroy.</i>
	»	Entretien ordinaire.
4	»	Amélioration du vannage des portes d'amont des écluses et pavage de trottoirs pour le halage
	»	Primes pour le service de halage.
	»	Personnel.
		<i>Service de l'Escaut.</i>
	»	Travaux ordinaires dans la Flandre orientale
	»	— — dans la province de Hainaut
5	»	Approfondissement et élargissement du plafond de la partie de rivière comprise entre le pont Madou et le pont aux Chaudrons à Gand
	»	Dévasement dans l'intérieur de la ville de Tournay
	»	Personnel.
		<i>Service de la Lys.</i>
	»	Travaux ordinaires dans la Flandre orientale
	»	— — dans la Flandre occidentale
6	»	Reconstruction du pont de Deynze
	»	Renouvellement du pont des Récolets à Gand
	»	Personnel.
		A REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
57,005 "	10,000 "	47,005 "	41,595 "	5,500 "	"		
27,000 "	"	81,577 50	51,877 50	29,700 "	"		
"	58,000 "						
16,577 50	"						
24,000 "	"	110,140 "	160,149 "	"	50,000 "		
72,489 "	"						
13,660 "	"						
120,412 "	"	156,882 "	174,742 "	"	17,860 "		
36,470 "	"						
547,701 50	48,000 "	595,701 50	428,361 50	55,200 "	67,860 "		
52,800 "	"	141,050 "	121,056 "	20,005 "	"		
"	55,000 "						
10,000 "	"						
43,259 "	"						
7,600 "	"	84,442 12	149,958 62	"	65,516 50		
10,000 "	"						
"	12,000 "						
"	59,169 62						
15,672 50	"						
16,000 "	"	65,140 "	57,911 50	5,228 50	"		
17,500 "	"						
"	16,000 "						
"	8,600 "						
5,240 "	"						
525,553 "	158,769 62	684,322 62	757,267 62	60,431 50	153,376 50		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>
7	»	Entretien et travaux aux chemins de halage
	»	Travaux d'amélioration
	»	Personnel.
		<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>
8	»	Travaux aux rives
	»	Personnel.
		<i>Service de la Dendre.</i>
9	»	Travaux ordinaires dans la Flandre orientale
	»	— — dans la province de Hainaut
	»	Personnel.
		<i>Service du Rupel, de la Dyle et du Demer.</i>
10	»	Travaux ordinaires.
	»	Travaux extraordinaires au Rupel
	»	Personnel.
11	»	Travaux aux voies navigables de second ordre, frais d'études et de levées de plans, achats et réparations d'instruments.
12	»	— à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne.
13	»	Quatrième quart de la part de l'État dans les travaux d'amélioration de la navigation de Bruges vers Dunkerque et de l'écoulement des eaux
		<i>Service des canaux de Gand à Ostende.</i>
	»	Entretien ordinaire dans la Flandre orientale
	»	— — occidentale
14	»	Dévasement sur différents points dans la Flandre orientale
	»	Rétablissement des talus au moyen de revêtements en briques
	»	Approfondissement du canal pour lui donner un tirant d'eau de 4 ^m 65 cent. entre Nieuweghe et Bruges. 1 ^{er} tiers
	»	Personnel.
		<i>Service du canal de Mons à Condé.</i>
15	»	Entretien ordinaire.
	»	Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration.
	»	Personnel.
		A REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
525,555 »	158,709 62	684,322 62	757,267 62	60,451 50	153,376 50		
20,000 »	»						
»	200,000 »	240,800 »	240,800 »	»	»		
20,800 »	»						
»	145,200 »	150,000 »	150,000 »	»	»		
4,800 »	»						
7,500 »	»						
3,000 »	»	19,250 »	37,800 »	»	18,550 »		
8,750 »	»						
10,000 »	»						
»	115,950 »	125,250 »	5,900 »	119,550 »	»		
1,500 »	»						
»	100,000 »	100,000 »	60,000 »	40,000 »	»		
»	52,000 »	52,000 »	52,125 19	»	125 19		
»	72,060 »	72,060 »	72,060 »	»	»		
7,400 »	»						
17,597 50	»						
»	1,500 »						
»	25,455 50	75,557 51	45,465 01	50,074 50	»		
»	17,000 »						
6,604 51	»						
15,522 08	»						
»	12,761 92	42,584 »	45,400 »	»	3,016 »		
14,100 »	»						
662,927 09	878,677 04	1,541,604 13	1,446,813 82	249,856 »	155,065 69		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Service du canal de la Campine (1^{re} section).</i>
16	"	Travaux d'entretien des terrassements et des ouvrages d'art
	"	Personnel.
		<i>Service des bacs et bateaux de passage.</i>
17	"	Entretien et confection des bacs et de leurs dépendances.
		<i>Service des Polders.</i>
18	"	Subside à la direction du polder de Lillo
	"	Travaux aux digues de la partie non réendiguée du polder de Lillo
	"	Personnel.
		TOTAL DE LA 2 ^e SECTION. fr.
		TROISIÈME SECTION.
		PORTS D'OSTENDE ET DE NIEUPORT, CÔTE DE BLANKENBERGHE.
		<i>Port d'Ostende.</i>
	"	Entretien de l'avant-port
	"	— de l'arrière-port et des écluses de Slykens
	"	Construction de deux triangles en charpente le long de la rive droite de l'avant-port, entre l'estacade d'est et l'écluse militaire
	"	Renouvellement du quai contre le côté gauche du front aval de l'écluse du bassin de commerce.
19	"	<i>Port de Nieuport.</i>
	"	Travaux d'entretien.
		<i>Côte de Blankenberghe.</i>
	"	Travaux d'entretien.
	"	Prolongement en mer de la jetée entre Wenduyn et le fortin de Blankenberghe
	"	Personnel des ports et côtes
		TOTAL DE L'ARTICLE 19. fr.
		<i>Phares et Fanaux.</i>
20	"	Entretien des phares et fanaux
		TOTAL DE LA 3 ^e SECTION. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
662,927 09	878,677 04	1,541,604 13	1,446,813 82	249,836 »	155,065 69		
10,000 »	»	14,200 »	7,625 »	6,575 »	»		
4,200 »	»						
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»		
»	5,000 »	26,000 »	26,000 »	»	»		
»	20,000 »						
»	1,000 »						
697,127 09	904,677 04	1,601,804 13	1,500,458 82	256,431 »	155,065 69		
43,425 50	»	57,304 67	53,050 »	4,314 67	»		
4,259 17	»						
»	3,700 »						
»	6,000 »						
17,666 67	»	17,666 67	17,153 33	533 34	»		
79,900 »	»	87,690 49	119,581 40	»	31,890 91		
»	7,790 49						
16,917 82	»	16,917 82	16,917 82	»	»		
162,149 16	17,490 49	179,639 65	206,682 55	4,848 01	31,890 91		
750 »	»	750 »	2,897 57	»	2,147 57		
162,899 16	17,490 49	180,389 65	209,579 92	4,848 01	34,058 28		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
QUATRIÈME SECTION.		
<i>Bâtiments civils.</i>		
21	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État
22	»	Constructions nouvelles et construction d'une salle et dépendances pour la tenue des séances du Sénat.
TOTAL DE LA 4 ^e SECTION. fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>		
25	A.	Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, indemnités et dépenses éventuelles
	B.	Frais des jurys d'examen de l'école du génie civil. - Voyages des élèves.
TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées		
— 2. — Canaux, rivières et polders		
— 3. — Ports et côtes.		
— 4. — Bâtiments civils		
— 5. — Personnel des ponts et chaussées		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
CHEMIN DE FER. — POSTES.		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Chemin de Fer.</i>		
§ 1 ^{er} . <i>Administration générale.</i>		
1	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service
2	»	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc
§ 2. <i>Service de l'entretien des routes et des stations.</i>		
3	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
4	»	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.
5	»	Renouvellement de billes et fers
A REPORTER. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			GRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		GRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
52,600 »	»	(a) 52,600 »	52,600 »	»	»		a) L'on demande pour 1845 la somme accordée en 1844; au moyen de cette allocation, il sera pourvu à l'entretien de tous les palais, hôtels, édifices et monuments de l'Etat, y compris les propriétés acquises par le traité du 19 avril 1839 et la convention avec la ville de Bruxelles
»	70,000 »	(b) 70,000 »	(c) 72,100 »	»	2,100 »		
52,600 »	70,000 »	122,600 »	124,700 »	»	2,100 »		
445,800 »	»	451,800 »	448,800 »	3,000 »	»		b) Dans son comité secret du 22 décemb. 1843, le Sénat a décidé que le Gouvernement serait prié de porter au Budget des dépenses de 1845, une allocation de 70,000 fr., à compte de celle de 130,000 francs, qui est jugée nécessaire pour la construction d'une salle avec accessoires pour les séances du Sénat.
6,000 »	»	451,800 »	448,800 »	3,000 »	»		
451,800 »	»	451,800 »	448,800 »	3,000 »	»		
2,747,400 »	»	2,747,400 »	2,747,400 »	»	»		c) Le crédit de 72,100 francs a été alloué en 1844 pour diverses constructions nouvelles.
697,127 09	904,677 04	1,601,804 13	1,500,438 82	256,451 »	155,065 69		
162,899 16	17,400 49	180,389 65	209,579 92	4,848 01	54,058 28		
52,600 »	70,000 »	122,600 »	124,700 »	»	2,100 »		
451,800 »	»	451,800 »	448,800 »	3,000 »	»		
4,111,826 25	992,167 53	5,103,993 78	5,050,918 74	264,279 01	191,203 97		
216,000 »	»	216,000 »	196,505 »	19,495 »	»		
146,000 »	»	146,000 »	129,000 »	17,000 »	»		
122,125 »	»	122,125 »	142,510 »	»	20,185 »		
1,097,000 »	»	1,097,000 »	1,113,500 »	»	16,500 »		
560,000 »	»	560,000 »	205,000 »	155,000 »	»		
1,941,125 »	»	1,941,125 »	1,786,115 »	191,495 »	56,485 »		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		REPORT. fr.
		§ 3. <i>Service de locomotion et d'entretien du matériel.</i>
6	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
7	»	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.
		§ 4. <i>Service des transports.</i>
8	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gardes-convois
9	»	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour pertes et avaries
		§ 5. <i>Frais de perception.</i>
10	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
11	»	Loyer de locaux
		TOTAL DE LA 1 ^{re} SECTION. fr.
		DEUXIÈME SECTION.
		<i>Postes.</i>
12	»	<i>Personnel.</i> — Traitements de l'inspecteur général, des directeurs provinciaux, contrôleurs, percepteurs, commis, adjoints-commis, distributeurs, facteurs ruraux, boitiers, etc
15	»	<i>Matériel.</i> — Frais de bureau et de loyer, papiers, impressions, timbres, cachets, boîtes, etc., frais de tournée et de missions relatives au service des postes, transports des dépêches, etc
14	»	Subvention pour l'établissement de deux nouvelles communications par semaine entre Ostende et Douvres
15	»	Frais de construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer
		TOTAL DE LA 2 ^e SECTION. fr.
		Récapitulation du chapitre III.
		SECTION 1 ^{re} . — Chemin de fer
		— 2. — Postes.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
		MINES.
1	A.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du conseil des mines fr. 42,000 »
	B.	Frais de route, indemnités éventuelles pour les conseillers honoraires 1,200 »
	C.	Entretien et renouvellement du mobilier, fournitures de bureau, achats de livres, chauffage et éclairage 2,400 »
2	A.	Traitements des ingénieurs et conducteurs des mines 129,400 »
	B.	Frais de bureau et de déplacement; jurys d'examen et voyages des élèves des mines. 42,600 »
3	»	Subsides aux caisses de prévoyance; secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement
4	»	Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et mémoires, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT ALLOUÉ POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,941,125 »	»	1,941,125 »	1,786,115 »	191,495 »	36,485 »	<p>a) Les crédits alloués d'abord pour l'exercice 1844 n'étaient que de 825,000 pour le personnel, et de 395,546 francs pour le matériel, mais ces crédits ont été augmentés chacun de 12,500 francs pour les six derniers mois de l'année (soit 25,000 francs pour l'année entière), par la loi du 7 juillet 1844, l'augmentation proposée. L'article relatif au personnel n'est donc en réalité que de 50,000 francs, et le crédit destiné au matériel ne présente aucune augmentation.</p> <p>b) Une augmentation de 50,000 francs est demandée pour l'exercice 1845, dans le but spécial d'augmenter le sort des agents subalternes de l'administration des postes, en faveur desquels des réclamations se sont plusieurs fois élevées au sein même de la Législature.</p> <p>Sans un nouveau crédit, cette mesure, dont la convenance ne peut être contestée, deviendrait pour ainsi dire impraticable, attendu que les allocations précédemment votées ont dû être employées de préférence à donner au service les développements les plus indispensables dans l'intérêt du commerce et de l'industrie.</p> <p>c) Un nouveau service de bateaux à vapeur faisant deux fois par semaine le voyage d'Ostende à Douvres et <i>vice-versa</i> est organisé depuis le 4 août 1844. En vertu du contrat passé avec la compagnie qui s'est chargée de l'exécution de ce service, l'office des postes de Belgique doit lui payer un subside de 1,000 liv. st par an, soit 25,000 fr outre le remboursement des frais de tonnage, de pilotage, de port, etc., payés en Belgique, qui peuvent être évalués à 15,000 francs, ensemble 40,000 fr. Ces 15,000 fr forment une véritable dépense pour l'Etat.</p> <p>d) Jusqu'à présent ces frais de construction avaient été compris dans les dépenses du chemin de fer, mais, vu la destination spéciale des voitures dont il s'agit, il a paru plus rationnel de les mettre pour l'avenir à charge de l'administration des postes.</p>	
127,000 »	»	127,000 »	125,460 »	1,540 »	»		
2,785,000 »	»	2,785,000 »	2,565,975 »	221,025 »	»		
378,500 »	»	378,500 »	381,560 »	»	3,060 »		
375,000 »	»	375,000 »	375,380 »	»	2,380 »		
198,500 »	»	198,500 »	222,010 »	»	23,510 »		
7,800 »	»	7,800 »	5,500 »	2,300 »	»		
6,010,925 »	»	6,010,925 »	5,659,800 »	416,560 »	65,435 »		
900,000 »	»	900,000 »	(a) 825,000 »	(b) 75,000 »	»		
420,546 »	»	420,546 »	(a) 395,546 »	25,000 »	»		
40,000 »	»	40,000 »	»	(c) 40,000 »	»		
»	20,000 »	20,000 »	»	(d) 20,000 »	»		
1,560,546 »	20,000 »	1,580,546 »	1,220,546 »	160,000 »	»		
6,010,925 »	»	6,010,925 »	5,659,800 »	416,560 »	65,435 »		
1,560,546 »	20,000 »	1,580,546 »	1,220,546 »	160,000 »	»		
7,571,471 »	20,000 »	7,591,471 »	6,880,546 »	576,560 »	65,435 »		
45,600 »	»	45,600 »	45,600 »	»	»		
172,000 »	»	172,000 »	166,000 »	6,000 »	»		
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»		
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»		
272,600 »	»	272,600 »	266,600 »	6,000 »	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	develop- pements des articles.	
CHAPITRE V.		
PENSIONS.		
Unique	}	Pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux Publics depuis le 1 ^{er} octobre 1850 (a fr. 54,579 76
		Pensions à accorder éventuellement pendant l'année 1845 5,420 24
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
SECOURS.		
Unique	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas droit à la pension
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Unique.	"	Dépenses imprévues
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Chapitres	Pages.	
I.	106	Administration centrale
II.	Ib.	Ponts et chaussées, canaux, rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaussées
III.	114	Chemins de fer
"	116	Postes
IV.	Ib.	Mines
V.	118	Pensions
VI	Ib.	Secours
VII	Ib.	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS		
40,000 "	"	40,000 "	"	40,000 "	"		a) Transfert du Bud- get de la Dette publi- que jusqu'à concurrence d'une somme de francs 28,004
40,000 "	"	40,000 "	"	40,000 "	"		
3,000 "	"	3,000 "	3,000 "	"	"		
3,000 "	"	3,000 "	3,000 "	"	"		
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"		
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"		

204,250 "	6,400 "	210,650 "	213,250 "	"	2,600 "
4,111,826 25	992,167 55	5,103,993 78	5,050,918 74	264,279 01	191,205 97
6,010,925 "	"	6,010,925 "	5,659,800 "	416,560 "	63,455 "
1,360,546 "	20,000 "	1,380,546 "	1,220,546 "	160,000 "	"
272,600 "	"	272,600 "	266,600 "	6,000 "	"
40,000 "	"	40,000 "	"	40,000 "	"
3,000 "	"	3,000 "	3,000 "	"	"
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"
12,033,147 25	1,018,567 55	13,051,714 78	12,424,114 74	886,859 01	259,258 97
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.				627,600 04	

120

DÉVELOPPEMENTS

DU Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE,**POUR L'EXERCICE 1845.**


NUMÉRO de		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
articles de la loi	develop- pements des articles	
CHAPITRE PREMIER		
ADMINISTRATION CENTRALE		
1		Franchement du Ministère
2		— des employés
3		Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre
4		Matériel du Ministère
5	»	Dépôt de la Guerre
6	»	Secours à d'anciens militaires et employés du Département de la Guerre, à des veuves et enfants mineurs
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}
		fr.
CHAPITRE II.		
SOLDES ET MASSES. — FRAIS DIVERS DES CORPS.		
SECTION PREMIÈRE		
<i>Solde de l'état-major.</i>		
1	»	Etat-major général
2	»	— des places
3	»	Service de l'intendance militaire
4	»	— de santé
5	»	Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spéciale
		TOTAL DE LA SECTION 1 ^{re}
		fr.
SECTION DEUXIÈME.		
<i>Solde et habillement des diverses armes.</i>		
1	»	Infanterie
2	»	Cavalerie
3	»	Artillerie
4	»	Génie
5	»	Gendarmerie
		TOTAL DE LA SECTION 2 ^e
		fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"		
158,000 "	"	158,000 "	160,000 "	"	2,000		
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	2,000	"		
40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"		
19,000 "	"	19,000 "	19,000 "	"	"		
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"		
263,000 "	"	263,000 "	263,000 "	2,000	2,000		
575,000 "	"	575,000 "	575,000 "	"	"		
226,756 50	"	226,756 50	226,756 50	"	"		
115,828 "	"	115,828 "	115,828 "	"	"		
307,125 25	"	307,125 25	307,279 70	"	156 45		
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"		
1,247,707 75	"	1,247,707 75	1,247,864 20	"	156 45		
9,352,026 70	239,975 50	9,592,000 "	9,659,000 "	"	67,000 "		
2,965,498 66	55,501 54	3,019,000 "	3,057,000 "	"	18,000 "		
2,591,127 34	19,872 66	2,611,000 "	2,625,000 "	"	14,000 "		
685,934 "	3,066 "	687,000 "	688,000 "	"	1,000 "		
"	1,587,000 "	1,587,000 "	1,588,000 "	"	1,000 "		
15,592,586 70	1,903,413 30	17,496,000 "	17,597,000 "	"	101,000 "		

NUMÉRO de		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles	
SECTION TROISIÈME.		
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités</i>		
1		Masse de pain
2		— de fourrages
3		— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux
4		— de renouvellement de la buffleterie et du harnachement
5		— de casernement des chevaux
6	»	— des hommes
7		Frais de route et de séjour des officiers
8	»	Transports généraux et autres
9		Primes de rengagement
10		Chauffage et éclairage des corps de garde
11	»	Vivres de campagne aux camps, logement et nourriture en route
12		Remonte
13	»	Frais de bureaux et d'administration des corps
TOTAL DE LA SECTION 3 ^e fr		
Récapitulation du chapitre II		
SECTION 1 — Solde de l'état-major		
— 2 ^{me} — Solde et habillement des diverscs armes		
3 ^{me} — Masses des corps, frais divers et indemnités		
TOTAL DU CHAPITRE II fr		
CHAPITRE III.		
ÉCOLE MILITAIRE		
1	»	Traitements et indemnités
2	»	Enseignement
3	»	Solde des élèves
4	»	Dépenses d'administration
TOTAL DU CHAPITRE III fr		

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,498,885 92	»	1,498,885 92	1,505,200 64	»	4,514 72		
2,691,000 »	»	2,691,000 »	2,704,000 »	»	15,000 »		
75,000 »	»	75,000 »	74,000 »	»	1,000 »		
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»		
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»		
619,950 70	»	619,950 70	620,495 95	»	545 25		
100,000 »	»	100,000 »	100,000 »	»	»		
60,000 »	»	60,000 »	60,000 »	»	»		
4,000 »	»	4,000 »	4,000 »	»	»		
75,000 »	»	75,000 »	75,000 »	»	»		
567,000 »	»	567,000 »	567,000 »	»	»		
524,100 »	»	524,100 »	524,100 »	»	»		
550,000 »	»	550,000 »	550,000 »	»	»		
6,292,956 62	»	6,292,956 62	6,511,796 59	»	18,859 97		
1,247,707 75	»	1,247,707 75	1,247,864 20	»	156 45		
15,592,586 70	1,903,413 50	17,496,000 »	17,597,000 »	»	101,000 »		
6,292,956 62	»	6,292,956 62	6,511,796 59	»	18,859 97		
25,133,251 07	1,903,413 50	25,056,644 57	25,156,660 79	»	120,016 42		
55,124 99	»	55,124 99	52,825 99	299 »	»		
64,852 61	»	64,852 61	66,752 61	»	1,900 »		
19,594 13	»	19,594 13	26,120 12	»	6,525 99		
24,448 27	»	24,448 27	24,521 28	126 99	»		
142,000 »	»	142,000 »	150,000 »	425 99	8,425 99		

NUMÉRO des articles de la loi.	développements des articles.	CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
CHAPITRE IV. MATÉRIEL DU SERVICE DE SANTÉ ET HÔPITAUX.		
1	»	Pharmacie centrale
2	»	Solde, supplément de solde et pain des malades
5	»	Loyer des bâtiments, réparations.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V. MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.		
1	»	Matériel de l'artillerie
2	»	— du génie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI. TRAITEMENTS DIVERS ET PENSIONS.		
1	»	Traitements temporaires de non-activité, réforme, etc.
2	»	— des aumôniers
3	»	— d'employés temporaires
4	»	Pensions civiles
5	»	— de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Unique.	»	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares	CHARGES extraordinaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
94,000 »	»	94,000 »	94,000 »	»	»		
582,500 »	»	582,500 »	585,400 »	»	900 »		
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»		
499,500 »	»	499,500 »	500,400 »	»	900 »		
486,995 »	55,005 »	520,000 »	520,000 »	»	»		
712,000 »	440,000 »	1,152,000 »	1,159,550 »	12,450 »	»		
1,198,995 »	475,005 »	1,672,000 »	1,659,550 »	12,450 »	»		
289,848 55	»	289,848 55	294,014 77	»	4,166 24		
52,500 »	»	52,500 »	52,500 »	»	»		
5,850 »	»	5,850 »	5,850 »	»	»		
10,969 »	»	10,969 »	»	10,969 »	»		
25,454 47	»	25,454 47	25,455 25	»	» 76		
562,602 »	»	562,602 »	555,800 »	10,969 »	4,167 »		
46,255 65	»	46,255 65	44,589 21	1,664 42	»		
46,255 65	»	46,255 65	44,589 21	1,664 42	»		

NUMERO des		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
Chapitres	Pages	
<i>Récapitulation.</i>		
I	122	Administration centrale
II	<i>Ib</i>	Soldes et masses — Frais divers des corps
III	124	Ecole militaire
IV	126	Matériel du service de santé et hôpitaux
V	<i>Ib</i>	Matériel de l'artillerie et du génie
VI	<i>Ib</i>	Traitements divers et pensions
VII	<i>Ib</i>	Dépenses imprévues
		Totaux
		fr

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.
CHARGES ORDINAIRES	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS	
265,000 »	»	265,000 »	265,000 »	2,000 »	2,000 »	
25,135,251 07	1,903,413 50	25,056,644 57	25,156,660 79	»	120,016 42	
142,000 »	»	142,000 »	150,000 »	425 90	8 425 99	
499,500 »	»	499,500 »	500,400 »	»	900 »	
1,198,995 »	475,005 »	1,672,000 »	1,659,550 »	12,450 »	»	
562,602 »	»	562,602 »	555,800 »	10,969 »	4,167 »	
46,255 65	»	46,255 65	44,589 21	1,664 42	»	
25,045,581 70	2,376,418 50	28,022,000 »	28,150,000 »	27,509 41	155,509 41	
				DIFFÉRENCE EN MOINS. fr.		
				108,000 »		

130

131

PIÈCES

SERVANT

DE DÉVELOPPEMENTS AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

Pour l'exercice 1845.



139

CHAPITRE PREMIER. — Administration centrale.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT		DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843.		Observations.
	DEMANDÉ POUR 1845.	DEMANDÉ POUR 1844.	En plus.	En moins.	
Article Premier.					
Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	»	»	
Art. 2.					
Traitement des fonctionnaires, employés, huissiers, ouvriers lithographes, gens de service, et indemnités aux employés temporaires	158,000 »	160,000 »	»	2,000 »	
Art. 3.					
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre.	15,000 »	15,000 »	2,000 »	»	
Art. 4.					
Fournitures de bureau, impressions, reliures, achats de livres, assurances et prises d'eau, chauffage et éclairage, entretien du mobilier et des locaux, ports de lettres, dépenses diverses	40,000 »	40,000 »	»	»	
Art. 5.					
Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes, etc.	19,000 »	19,000 »	»	»	
Art. 6.					
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre.	10,000 »	10,000 »	»	»	
TOTAUX. fr.	265,000 »	265,000 »	2,000 »	2,000 »	
			Différence.		

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 1^{er}. — *État-major général.*

GRADES.	LIECTIF SUR LIEU DE PAIX		Nombre de RAIIONS.	MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1844	Observations
	Hommes	Chevaux		Du	Des		
			TRAIEMENT individuel	SOMMES annuelles			
Cadre des officiers généraux en activité							
Lieutenants généraux	9	56	13,140	16,900	152,100 »		
Généraux-majors	18	54	19,710	11,600	208,800 »		
	27	90	32,850			360,900 »	
En disponibilité, au cadre de réserve et commandants de province							
Lieutenants généraux	2	4	1,460	10,000	20,000 »		
Généraux-majors et colonels commandants de province	5	10	5,050	8,400	42,000 »		
	5	6	2,190	7,000	21,000 »		
	10	20	7,500			85,000 »	
Corps d'état-major. (Un général-major est compris dans le cadre des officiers généraux)							
Colonels	3	6	2,190	8,400	25,200 »		
Lieutenants colonels	3	6	2,190	6,500	18,900 »		
Majors	5	10	3,650	5,500	27,500 »		
Capitaines	9	9	5,285	4,650	41,850 »		
de 1 ^{re} classe	9	9	5,285	5,800	54,200 »		
de 2 ^e —	9	9	5,285	2,950	26,550 »		
Lieutenants	9	9	5,285	2,500	22,500 »		
Sous lieutenants	9	9	5,285				
	47	58	21,170			106,700 »	
Suppléments aux aides-de-camp et officiers d'ordonnance des commandants des divisions et brigades.							
Capitaines	3	5	1,825	850	4,250 »		
Lieutenants	4	4	1,460	1,060	4,240 »		
Un capitaine	1	1	1,460	450	450 »		
						8,940 »	
Suppléments aux aides-de-camp des commandants de province							
Lieutenants et sous-lieutenants	9	9	5,285	640	5,760 »	5,760 »	
	18	18	6,570				
	102	186	67,890			655,500 »	
A DÉDUIRE Pour généraux en mission, pour vacances et congés						77,410 56	
						577,889 44	
					fr	2,889 44	
						575,000 »	
						575,000 »	
					fr	»	

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 2. — *État-major des provinces et des places.*

GRADES.	I N D I C T I F SUR PIED DE PAIX		Nombre du RATIONS	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.
	Hommes	Chevaux				
État-major des provinces						
<i>Les généraux-majors et les colonels commandants de province, ainsi que leurs aides-de-camp, figurent à l'état-major général</i>						
État-major des places.						
Commandants de place	de 1 ^{re} classe	9	9	3285	6,500	56,700 »
	de 2 ^e —	15		»	4,200	63,000 »
	de 3 ^e —	6	»	»	3,500	19,800 »
Adjudants de place	de 1 ^{re} classe	12	2	750	2,500	50,000 »
	de 2 ^e —	12	2	750	2,100	25,200 »
	de 3 ^e —	10	»	»	1,800	18,000 »
		64				212,700 »
					A DEDUIRE 1/2% pour médicam ^{ts}	1,065 50
					RESTE	211,635 50
Portiers-consignes						
Portiers-consignes	de 1 ^{re} classe	1	»	»	600	600 »
	de 2 ^e —	17	»	»	260	4,420 »
	de 3 ^e —	46	»	»	200	9,200 »
	de 4 ^e —	6	»	»	150	900 »
		70	15	4745		15,120 »
TOTAL					fr	226,756 50
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à						226,756 50
Différence						»

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 3. — *Service de l'intendance et de l'Administration militaire.*

GRADES.	LIECTIF SUR PIED DE PAIX		Nombre de RATIONS.	MONTANT du FRAIEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.	
	Hommes	Chevaux					
Service de l'intendance							
Intendants militaires	un chef	2	750	11,600	11,600	»	
	de 1 ^{re} classe	1	565	8,400	8,400	»	
	de 2 ^e —	4	1,460	6,500	25,200	»	
Sous-intendants militaires	de 1 ^{re} classe	8	2,920	5,500	44,000	»	
	de 2 ^e —	4	»	3,800	15,200	»	
	adjoints	4	»	2,500	10,000	»	
	22	15					
Service de l'Administration militaire (Pour mémoire)							
Capitaines quartiers-mâtres	29	»	»	»	»		
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	45	»	»	»	»		
Capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants administrateurs d'habillement	28	»	»	»	»		
	102	»					
	124	15	5,475		114,400	»	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.					572	»	
RESTE					fr.	113,828	»
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.						113,828	»
DIFFERENCE						»	

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 4. — *Service de santé et administration des hôpitaux.*

GRADES	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX		Nombre de RATIONS	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845	Observations.			
	Hommes	Chevaux							
Service des hôpitaux									
Inspecteur général	1	2	750	8,400	8,400	,			
Médecins	{	principaux	4	,	1,500	22,000			
		de garnison	7	,	4,650	52,550			
		de bataillon	1	,	2,500	2,500			
		adjoints	20	,	2,100	42,000	,		
Pharmaciens	{	principal	1	,	4,650	4,650	»		
		de 1 ^{re} classe	4	,	3,800	15,200			
		de 2 ^e —	8	,	2,500	20,000	,		
		de 3 ^e —	18	,	1,600	28,800	,		
Inspecteur vétérinaire	1	1	365	3,800	3,800	,			
Service des corps.									
<i>(Pour mémoire)</i>									
Médecins	{	de régiment	28	11	,	»			
		de bataillon	60	11	,	,			
		adjoints	6	5	,	»	,		
Vétérinaires	{	de 1 ^{re} classe	11	11	,	»	»		
		de 2 ^e —	9	9	,	»	»		
		de 3 ^e —	7	7	,	»	»		
TOTAL du personnel du service des hôpitaux et des corps									
Personnel administratif des hôpitaux									
Directeurs	{	de 1 ^{re} classe	5	,	2,500	12,500	,		
		de 2 ^e —	6	,	1,800	10,800	»		
— adjoints	{	de 1 ^{re} classe	5	,	1,400	7,000	»		
		de 2 ^e —	5	,	1,200	6,000	»		
TOTAL									
					21	»	1,005	216,200	»
A déduire $\frac{1}{2}$ p % pour médicaments							1,081	»	
A REPORTER					fr	215,119	»		

Service de santé et administration des hôpitaux (suite)

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		Nombre de RATIONS.	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.
	Hommes	Chevaux				
REPORT	21	"	1095	"	215,119 "	
Personnel administratif des hôpitaux (suite).						
Commis aux écritures	{ de 1 ^{re} classe	5	"	900 "	4,500 "	
	{ de 2 ^e —	5	"	800 "	4,000 "	
Magasiniers	{ de 1 ^{re} classe	5	"	459 90	2,299 50	
	{ de 2 ^e —	5	"	585 25	1,916 25	
Dépensiers		5	"	459 90	2,299 50	
Tisanners	{ de 1 ^{re} classe	5	"	459 90	2,299 50	
	{ de 2 ^e —	5	"	585 25	1,916 25	
Cuisiniers	{ de 1 ^{re} classe	5	"	459 90	2,299 50	
	{ de 2 ^e —	7	"	585 25	2,682 75	
Portiers	{ de 1 ^{re} classe	5	"	459 90	2,299 50	
	{ de 2 ^e —	7	"	585 25	2,682 75	
Infirmiers-majors	{ de 1 ^{re} classe	10	"	459 90	4,599 "	
	{ de 2 ^e —	7	"	585 25	2,682 75	
Aides-tisanners		5	"	506 60	1,555 "	
— cuisiniers		5	"	506 60	1,555 "	
Infirmiers permanents	{ de 1 ^{re} classe	55	"	506 60	16,865 "	
	{ de 2 ^e —	40	"	229 95	9,198 "	
Sœurs hospitalières		55	"	800 "	26,400 "	
		214				
TOTAL du personnel administratif		255	"	1095		
					507,125 25	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à					507,279 70	
Différence en moins au Budget de 1845					156 45	

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 5. — *Frais de représentation.*

DÉSIGNATION.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
Indemnités aux généraux, commandants des corps et officiers dans une position spéciale	25,000	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à	25,000	
DIFFÉRENCE	"	

CHAPITRE II. SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Arme de l'Infanterie. — Régiment d'élite.*

GRADES.	EFFICIEF sur pied de paix		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DÉMANDÉ POUR 1873	Observations.
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats	de chevaux.	du traitement individuel	de la solde et habillement par jour		
OFFICIERS.								
Colonel	1	2	»	730	7,400	»	7,400	»
Lieutenant-colonel	1	2	»	730	5,900	»	5,900	»
Majors	5	9	»	5285	5,050	»	25,250	»
Capitaine adjudant-major (de 1 ^{re} classe)	1	1	»	565	5,700	»	5,700	»
— quartier-maître (de 1 ^{re} —)	1	»	»	»	5,700	»	5,700	»
Adjudants-majors	3	»	»	»	2,500	»	6,900	»
Lieutenants	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Sous-lieutenant	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
Officiers-payeurs.	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Sous-lieutenant	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	5,500	»	5,500	»
Officier d'armement	1	»	»	»	1,900	»	1,900	»
Lieutenant ou sous-lieutenant porte-drap	1	»	»	»	1,900	»	1,900	»
Médecins	1	»	»	»	3,800	»	3,800	»
de régiment	4	»	»	»	2,500	»	10,000	»
de bataillon.	15	»	»	»	5,500	»	42,900	»
Capitaines	15	»	»	»	2,900	»	57,700	»
de 1 ^{re} classe	26	»	»	»	1,900	»	49,400	»
Lieutenants	26	»	»	»	1,600	»	41,600	»
Sous-lieutenants	26	»	»	»				
	101	14	»	5110			251,050	»
					A DÉDUIRE .			
					1/2 % p ^r médicaux.		1,258	25
					RESUL . . .		250,591	75
TROUPES								
Adjudants-sous-officiers	5	»	1825	»	»	2 71	4,945	75
Tambour-major	1	»	565	»	»	1 97	719	05
Sergent-cornet	1	»	565	»	»	1 72	627	80
Maitre-armurier	1	»	565	»	»	1 99	726	55
— tailleur et cordonnier	2	»	730	»	»	» 91	664	50
Musiciens d'état-major	14	»	5110	»	»	»	8,144	»
Caporaux tambours et cornets	4	»	1460	»	»	1 12	1,655	20
Sergents-majors	26	»	9490	»	»	2 04	19,559	00
Sergents	105	»	58325	»	»	1 72	65,919	»
— fourriers	27	»	9855	»	»	1 72	16,950	00
Caporaux	160	»	58400	»	»	» 96	56,064	»
Tambours et cornets	52	»	18980	»	»	» 85	16,153	»
Élèves-tambours et cornets	10	»	5650	»	»	» 68	2,482	»
Grenadiers	648	»	256520	»	»	» 71	167,929	20
Voltigeurs	648	»	256520	»	»	» 71	167,929	20
	1704	»	621960	»				
Haute paye pour chevrons							4,106	25
Pour première mise de 528 hommes à 50 francs							19,008	»
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier							400	»
							555,745	50
TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment d'élite.							804,155	05

Douze régiments d'infanterie de ligne.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	Observations	
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats.	de chevaux	du tricotement individuel	de la solde et habillement par jour			
OFFICIERS									
Colonels	12	24	„	8760	7,400	„	88,800	„	
Lieutenants-colonels	12	24	„	8760	5,900	„	70,800	„	
Majors	48	84	„	50660	5,050	„	242,400	„	
Capit. adjud.-maj.	de 1 ^{re} classe	6	6	„	2190	3,700	„	22,200	„
	de 2 ^e —	6	6	„	2190	5,300	„	19,800	„
	— quart.-maît	6	„	„	„	5,700	„	22,200	„
	de 2 ^e —	6	„	„	„	5,500	„	19,800	„
Adjudants-majors	Lieutenants	27	„	„	„	2,300	„	62,100	„
	Sous-lieutenants	9	„	„	„	2,000	„	18,000	„
Officiers-payeurs	Lieutenants	12	„	„	„	2,300	„	27,600	„
	Sous-lieutenants	12	„	„	„	2,000	„	24,000	„
Capitaines administrat ^{rs} d'habillem ^t	12	„	„	„	„	5,300	„	39,600	„
Officiers d'armement	12	„	„	„	„	1,900	„	22,800	„
Lieuten ^{ts} ou sous-lieuten ^{ts} porte-drap	12	„	„	„	„	1,900	„	22,800	„
Médecins	de régiment	12	„	„	„	3,800	„	45,600	„
	de bataillon	36	„	„	„	2,500	„	90,000	„
Capitaines	de 1 ^{re} classe	120	„	„	„	3,300	„	596,000	„
	de 2 ^e —	120	„	„	„	2,900	„	348,000	„
Lieutenants	240	„	„	„	„	1,900	„	456,000	„
Sous-lieutenants	240	„	„	„	„	1,600	„	384,000	„
	960	144	„	52560			2,422,500	„	
					A DÉDUIRE				
					1/2 pour médicaments		12,112 50		
					RESTE		2,410,387 50		
TROUPE									
Adjudants-sous-officiers	48	„	17,420	„	„	2 71	47,479 20		
Tambours majors	12	„	4,580	„	„	1 97	8,628 60		
Maitres armuriers	12	„	4,580	„	„	1 99	8,716 20		
— tailleurs et cordonniers	24	„	8,760	„	„	„ 91	7,971 60		
Musiciens d'état-major	168	„	61,520	„	„	„	97,728	„	
Caporaux tambours et cornets	48	„	17,520	„	„	1 12	19,622 40		
Sergents-majors	240	„	87,600	„	„	1 99	174,524	„	
Sergents	972	„	354,780	„	„	1 67	592,482 60		
— fourriers	252	„	91,980	„	„	1 67	155,606 60		
Caporaux	1488	„	545,120	„	„	„ 91	494,259 20		
Tambours et cornets	480	„	175,200	„	„	„ 80	140,160	„	
Elèves tambours et cornets	96	„	35,040	„	„	„ 68	25,827 20		
Grenadiers	1584	„	578,160	„	„	„ 71	410,495 60		
Voligeurs	1584	„	578,160	„	„	„ 71	410,495 60		
Fusiliers	6556	„	2,312,640	„	„	„ 68	1,572,595 20		
	15544	„	4,870,560	„					
Haute paye pour chevrons							27,575	„	
Pour première mise à 4,752 hommes à 56 francs							171,072	„	
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier							4,800	„	
							4,565,615	„	
TOTAL GÉNÉRAL pour les douze régiments d'infanterie							fr.	6,776,002 50	

Trois régiments de chasseurs à pied.

GRADES.	MIEUX SUR PILO DU PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CREDIT DEMANDÉ POUR 1845	Observations	
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats	de chevaux	du traitement individuel	de la solde et habille- ment par jour			
OFFICIERS									
Colonels	3	6	»	2190	7,400		22,200	»	
Lieutenants colonels	5	6	»	2100	3,900		17,700	»	
Majors	12	21	»	7665	5,050		60,600	»	
Capitaines adjud. majors	de 1 ^{re} classe	1	1	»	365	3,700	»	5,700	»
	de 2 ^e —	2	2	»	750	3,500	»	6,600	»
	— quart maître	1	1	»	»	3,700	»	3,700	»
Adjudants-majors	de 1 ^{re} classe	2	»	»	»	3,500	»	6,600	»
	Lieutenants	6	»	»	»	2,500	»	15,800	»
	sous-lieutenants	5	»	»	»	2,000	»	6,000	»
Officiers-payés	Lieutenants	3	»	»	»	2,500	»	6,000	»
	Sous-lieutenants	3	»	»	»	2,000	»	6,000	»
Capitaines administrateurs d'habillement	3	»	»	»	»	3,500	»	9,900	»
Officiers d'armement	3	»	»	»	»	1,900	»	5,700	»
Médecins	de régiment	3	»	»	»	3,800	»	11,400	»
	de bataillon	9	»	»	»	2,500	»	22,500	»
Capitaines	de 1 ^{re} classe	30	»	»	»	3,500	»	99,000	»
	de 2 ^e —	30	»	»	»	2,900	»	87,000	»
Lieutenants	60	»	»	»	»	1,900	»	114,000	»
Sous-lieutenants	60	»	»	»	»	1,600	»	96,000	»
	257	36	»	13140			599,500	»	
						A DEDUIRE			
						$\frac{1}{2}$ % p ^r médicaments.	2,996 50		
						RISER	596,503 50		
TROUPE									
Adjudants-sous-officiers	12	»	»	4,580	»	2 71	11,869 80		
Sergents-cornets	3	»	»	1,095	»	1 97	2,137 15		
Maîtres armuriers	3	»	»	1,095	»	1 99	2,179 05		
— tailleurs et cordonniers	6	»	»	2,190	»	» 91	1,992 90		
Musiciens d'état-major	42	»	»	13,530	»	»	24,432 »		
Caporaux-cornets	9	»	»	5,285	»	1 12	5,679 20		
Sergents-majors	60	»	»	21,900	»	1 99	45,581 »		
Sergents	245	»	»	88,695	»	1 67	148,120 65		
— fourriers	65	»	»	22,995	»	1 67	58,401 65		
Caporaux	372	»	»	133,780	»	» 91	125,559 80		
Cornets	120	»	»	43,800	»	» 80	35,040 »		
Élèves-cornets	24	»	»	8,760	»	» 68	5,956 80		
Carabiniers	425	»	»	154,395	»	» 71	109,620 45		
Voltigeurs	425	»	»	154,395	»	» 71	109,620 45		
Chasseurs	1692	»	»	617,580	»	» 68	419,954 40		
	3495	»	»	1,275,675	»				
Haute paye pour chevaux							8,212 50		
Pour première mise de 1,188 hommes à 36 francs							42,768 »		
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier							1,200 »		
							1,132,545 80		
TOTAL GÉNÉRAL pour les trois régiments de chasseurs à pied						fr	1,728,649 30		

Cadre de réserve

GRADES.	EFFECTIF	MONTANT DES DU TRAITEMENT INDIVIDUEL	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845	<i>Observations</i>
Capitaines } de 1 ^{re} classe	16	2,200	55 200	
de 2 ^e	16	1,953 55	30,935 28	
Lieutenants	32	1,266 67	40,535 44	
	64	A DEDUIRE 1 / p ^r médicam ^{ts}	100,666 72 555 55	
	RESUL	fr	106,155 59	

Deux compagnies sédentaires.

GRADES.	EFFECTIF	NOMBRE de journées de SOUS OFFICIERS et SOLDATS	MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1845	<i>Observations.</i>
			Du traitement individuel	De l'usolde et habillement par jour		
OFFICIERS						
Capitaines	2	»	3,350	»	6,700	»
Lieutenants	2	»	1,900	»	3,800	»
Sous-lieutenants	4	»	1,000	»	6 400	»
	8	»			16,900	»
			A DEDUIRE . $\frac{1}{2}$ /o pour médic ^{ts}		84 50	
			RESTE		16,815 50	
TROUPE						
Sergents-majors	2	750	»	1 99	1,452 70	
Sergents	16	5,840	»	1 67	9,752 80	
— fourriers	2	750	»	1 67	1,219 10	
Caporaux	52	11,680	»	» 91	10,628 80	
Tambours	4	1,460	»	80	1,165	»
Soldats	200	73,000	»	» 68	49 640	»
	256	95,440			73,861 40	
TOTAL GÉNÉRAL pour les deux compagnies sédentaires					fr	90,676 90

Division de discipline

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1845.	Observations.	
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats	de chevaux	du rations individuel	de la solde et habillement par jour			
OFFICIERS									
Major	1	1		365	5,050	»	5,050	»	
Sous-lieutenant officier-payeur	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»	
Capitaines de 1 ^{re} classe	2	»	»	»	3,500	»	6,600	»	
Lieutenants	4	»	»	»	1,900	»	7,600	»	
Sous-lieutenants	4	»	»	»	1,600	»	6,400	»	
	12	1	»	365			27,650	»	
					A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ pour médicaments.		138 25		
					RESTE		27,511 75		
TROUPE									
Sergents-majors	2	»	750	»	»	2 04	1,489 20		
Sergents	16	»	5840	»	»	1 72	10,044 80		
— fourriers	2	»	750	»	»	1 72	1,255 60		
Caporaux	24	»	8760	»	»	» 96	8,409 60		
Tambours	4	»	1460	»	»	» 80	1,168 »		
Soldats	400	»	146000	»	»	» 52	75,920 »		
	448	»	165320	»			98,287 20		
TOTAL GÉNÉRAL pour la division de discipline							fr.	125,798 95	

Compagnie d'enfants de troupe.

GRADES.	PLIEU	NOMBRE DE JOURNÉES de Sous-officiers et soldats	MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1845	Observations
			du TRAITEMENT individuel	De LA SOLDE et HABILLEMENT par jour		
OFFICIERS						
Capitaine	1	1	3,500	»	3,500	»
Lieutenants	2	2	1,900	»	3,800	»
Sous-lieutenants	2	2	1,600	»	3,200	»
	5		A DÉDUIRE		10,500	»
			1/2 % p médicaments		51 50	
			RESTE		10,248 50	
TROUPE						
Sergent-major	1	365	»	1 99	726 55	
Sergents	8	2920	»	1 67	4,876 40	
— fourrier	1	365	»	1 67	609 55	
Caporal tambour	1	365	»	1 12	408 80	
Enfants de troupe	1 caporal-fourrier	1	»	» 54	197 10	
	16 caporaux	16	5840	»	» 54	3,155 60
	4 tambours	4	1460	»	» 49	715 40
	229 enfants	229	83585	»	» 44	30,777 40
	250					
A déduire pour les enfants de troupe	250	30416	à 1/3 de la ration			
RESTE	11	64849			47,464 60	

RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes d'infanterie.

DESIGNATION DES CORPS.	FRAIS SUR PIED DE PAIX			NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1845	
	Officiers.	Sous-officiers et soldats	Chevaux	De sous-officiers et SOLDATS.	De chevaux	Du TRAITEMENT des OFFICIERS	De LA SOLDE ET HABILLEMENT de la troupe		
Régiment d'élite	101	1704	14	621,960	5,110	250,591 75	555,745 50	804,135 05	
Douze régiments d'infanterie	960	15544	144	4,870,560	52,560	2,410,587 50	4,505,615 50	6,776,002 50	
Trois régiments de chasseurs à pied	257	3495	56	1,275,675	15,140	596,505 50	1,152,545 80	1,728,649 50	
Cadre de réserve	64	"	"	"	"	106,155 59	"	106,155 59	
Deux compagnies sudentaires	8	250	"	95,440	"	16,815 50	75,861 40	90,676 90	
Division de discipline	12	448	1	165,520	560	27,511 75	98,287 20	125,798 95	
Compagnie d'enfants de troupe	5	11	"	64,849	"	10,248 50	47,464 60	57,713 10	
TOTAUX	1587	19258	195	7,090,004	71,175	5,417 791 89	6 271,517 50	9,689,109 19	
Enfants de troupe		250							
A DEDUIRE	Pour les journées de marche et au camp, 414,870 journées à 21 centimes					fr	87,122 70	} 357,082 40	
	— les militaires traités dans les hôpitaux, 279,000 — à 68 —						189,720 »		
	— les vacances et congés						60,259 79		
	TOTAL des dépenses ordinaires							fr	9,552,026 70
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES									
	Pour surplus de traitement à 40 lieutenants et sous-lieutenants adjudants majors actuellement existants, à 200 francs					fr	8,000 »	} 200,495 10	
	Pour surplus de traitement à 50 capitaines nommés avant le 6 septembre 1851, à 50 francs						1,500 »		
	Pour 180 sous-lieutenants qui se trouvent momentanément au dessus du complet à $\frac{2}{3}$ de traitement, soit fr 1,066 67 c ^e						192,000 60		
							201,500 60	} 200,495 10	
	A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ p $\frac{1}{100}$ pour médicaments					fr	1,007 50		
	Pour surplus de solde aux soldats en activité de service avant le 1 ^{er} janvier 1845,							} 59,480 20	
SAVOIR	Grenadiers et carabiniers		484,557 journées à 4 centimes			fr.	19,581 48		
	Voltigeurs		484,557 — à 1 —				4,845 57		
	Fusiliers, chasseurs, élèves tambours et cornets		1,525 555 — à 1 —				15,253 55		
	TOTAL des dépenses extraordinaires								259,975 50
	TOTAL GENERAL pour l'arme de l'infanterie								9,592,000
	Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.								9,650,000
	Différence en moins au Budget de 1845							fr	67,000

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Arme de la cavalerie. — Deux régiments de chasseurs à cheval.*

GRADES.	TITRE I ^{er} SUR TITRE DE PAIX		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1845	Observations
	Hommes	Chevaux.	de	DE CHEVAUX		de la solde et l'habillement par jour		
			sous officiers et soldats	d'officiers	de troupe		du traitement individuel	
OFFICIERS								
Colonels	2	6	»	2190	»	8,400	»	16,800
Lieutenants colonels	2	6	»	2190	»	6,300	»	12,600
Majors	6	12	»	4580	»	5,500	»	55,000
Capitaines adjudants-majors	2	4	»	1460	»	3,800	»	7,600
Lieutenants	2	4	»	1460	»	3,350	»	6,700
Capitaines { instructeurs	2	4	»	1460	»	3,800	»	7,600
{ quart-maitre } de 1 ^{re} clas	1	»	»	»	»	5,700	»	5,700
{ } de 2 ^e —	1	»	»	»	»	3,500	»	3,500
Lieutenant officier-payeur	1	»	»	»	»	2,500	»	2,500
Sous-lieutenant —	1	»	»	»	»	2,000	»	2,000
Capitaines administrateurs d'habillem ^{ts}	2	»	»	»	»	5,500	»	6,600
Lieutenants ou sous-lieutenants portecendards	2	4	»	1460	»	2,950	»	5,900
{ de régiment	2	2	»	750	»	3,800	»	7,600
{ de bataillon	2	2	»	750	»	2,500	»	5,000
{ adjoints	2	2	»	750	»	2,100	»	4,200
{ de 1 ^{re} classe	2	2	»	750	»	2,950	»	5,900
{ de 2 ^e —	2	2	»	750	»	2,100	»	4,200
{ de 3 ^e —	2	2	»	750	»	1,800	»	3,600
Capitaines { commandants	12	24	»	8760	»	4,650	»	55,800
{ en second	12	24	»	8760	»	5,800	»	45,600
Lieutenants	24	48	»	17520	»	2,950	»	70,800
Sous-lieutenants	24	48	»	17520	»	2,500	»	60,000
	108	196	»	71540	»			570,806
						A DÉDUIRE		
						$\frac{1}{2}$ / _o p ^r medicam ^{ts} .		1,554
						RESTE . . .		568,946
TROUPE.								
Adjudants sous-officiers	6	6	2190	2190	»	2 92		6,594 80
Trompettes-majors	2	2	750	750	»	2 29		1,671 70
— brigadiers	2	2	750	750	»	1 88		1,572 40
Maîtres-armuriers	2	»	750	»	»	2 52		1,859 60
— tailleurs, bottiers et selliers	6	»	2190	»	»	» 99		2 168 10
Maréchaux-des-logis chefs	14	12	5110	4580	»	2 52		12,877 20
Maréchaux-des-logis	80	72	29200	26280	»	2 09		61,028
— fourriers	14	12	5110	4580	»	2 09		10 679 90
Brigadiers	144	144	52500	52500	»	1 20		65 072
Trompettes	56	56	15140	15140	»	1 67		21,945 80
Maréchaux-fuyants	24	»	8760	»	»	» 96		8,409 60
Chasseurs	1080	924	594200	557260	»	» 96		378,452
	1410	1210	514650	441650				
Haute-paye pour chevrons								8,212 50
Pour première mise de 198 hommes à 50 francs								9,900
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier								1,000
								589,001 60
TOTAL GÉNÉRAL pour les 2 régiments de chasseurs à cheval								fr 957,947 60

Deux régiments de lanciers.

GRADES.	NOMBRE		NOMBRE DE JOURNAUX				MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1845	Observations			
	sur pied de paix		de sous- officiers et soldats		de chevaux		de le solde et habillem ^t par jour						
	Hommes	Chevaux	d'officiers	d'officiers	d'officiers	d'officiers	individuel	par jour					
OFFICERS													
Colonels	2	6	»	2190	»	8,400	»	16 800	»				
Lieutenants-colonels	2	6	»	2190	»	6,300	»	12,600	»				
Majors	6	12	»	4780	»	5,500	»	53,000	»				
Capitaines adjudants-majors	2	4	»	1460	»	3,800	»	7,600	»				
Lieutenants	2	4	»	1460	»	3,350	»	6,700	»				
Capitaines	1	»	»	»	»	»	»	»	»				
										instructeurs	de 1 ^{re} classe	3,800	7,600
Capitaines	1	»	»	»	»	»	»	»	»				
										quartiers maîtres	de 2 ^e —	3,700	7,400
Lieutenant officier-payeur	1	»	»	»	»	2,300	»	2,300	»				
Sous lieutenant	1	»	»	»	»	2,000	»	2,000	»				
Capitaines administrateurs d'habillem ^t	2	»	»	»	»	3,500	»	6,000	»				
Lieutenants ou sous-lieutenants porte étendards	2	4	»	1460	»	2,950	»	5,900	»				
Médecins	2	2	»	»	»	»	»	»	»				
										de régiment	750	3,800	7,600
										de bataillon	750	2,500	5,000
Vétérinaires.	2	2	»	»	»	»	»	»	»				
										adjoins	750	2,100	4,200
										de 1 ^{re} classe	750	2,950	5,900
Vétérinaires.	2	2	»	»	»	»	»	»	»				
										de 2 ^e —	750	2,100	4,200
Vétérinaires.	2	2	»	»	»	»	»	»	»				
										de 3 ^e —	750	1,800	3,600
Capitaines	12	24	»	»	»	»	»	»	»				
										commandants	8760	4,600	53,800
Capitaines	12	24	»	»	»	»	»	»	»				
										en second	8760	3,800	43,600
Lieutenants	24	48	»	17320	»	2,950	»	70,800	»				
Sous-lieutenants	24	48	»	17320	»	2,500	»	60,000	»				
	108	196	»	71540	»			570,800	»				
								A DÉDUIRE					
								$\frac{1}{2}\%$ p ^e médicam ^{ts} .	1,854				
								RESTE.	368,946				
TROUPE													
Adjudants sous-officiers	6	6	2190	»	2190	»	2 92	6,394 80					
Trompettes-majors.	2	2	750	»	750	»	2 29	1,671 70					
— brigadiers	2	2	750	»	750	»	1 88	1,572 40					
Maîtres-armuriers	2	»	750	»	»	»	2 52	1,839 60					
— tailleurs, bottiers et selliers	6	»	2190	»	»	»	» 99	2 168 10					
Maréchaux-des-logis-chels	14	12	5110	»	4380	»	2 52	12,877 20					
Maréchaux-des-logis	80	72	29200	»	26280	»	2 09	61,028	»				
— fourriers	14	12	5110	»	4380	»	2 09	10,679 90					
Brigadiers	144	144	52560	»	52560	»	1 20	63,072	»				
Trompettes	56	56	15140	»	15140	»	1 67	21,943 80					
Maréchaux-ferants	24	»	8760	»	»	»	» 96	8,409 60					
Lanciers	1080	924	394200	»	357260	»	» 96	378,452	»				
	1410	1210	514650	»	441650								
Haute-paye pour chevrons								5,017 25					
Pour première mise de 198 hommes à 50 francs								9,900	»				
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officiers								1,000	»				
								585 806 55					
TOTAL GÉNÉRAL pour les 2 régiments de lanciers								fr.	954,752 55				

Deux régiments de cuirassiers.

GRADES.	NOMBRE		NOMBRE DE JOURNÉES				MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1845.	Observations.
	sur pied de paix		de sous-officiers et soldats.		de chevaux		du traitement individuel	de la solde et habillement par jour		
	Hommes	Chevaux	officiers	soldats.	officiers	de troupe				
OFFICIERS.										
Colonels	2	6	"	2190	"	8,400	"	16,800	"	
Lieutenants-colonels	2	6	"	2190	"	6,500	"	12,600	"	
Majors	4	8	"	2920	"	5,500	"	22,000	"	
Capitaines adjudants-majors	2	4	"	1460	"	3,800	"	7,600	"	
Lieutenants	2	4	"	1460	"	3,350	"	6,700	"	
Capitaines { instructeurs	2	4	"	1460	"	3,800	"	7,600	"	
{ quartiers-mâtres } de 1 ^{re} classe.	1	"	"	"	"	3,700	"	3,700	"	
{ } de 2 ^e —	1	"	"	"	"	5,500	"	5,500	"	
Lieutenant officier-payeur	1	"	"	"	"	2,500	"	2,500	"	
Sous-lieutenant —	1	"	"	"	"	2,000	"	2,000	"	
Capitaines administrateurs d'habillement	2	"	"	"	"	3,500	"	6,600	"	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte étendards.	2	4	"	1460	"	2,950	"	5,900	"	
Médecins { de régiment	2	2	"	750	"	3,800	"	7,600	"	
{ de bataillon ou adjoints	2	2	"	750	"	2,500	"	5,000	"	
Vétérinaires { de 1 ^{re} classe	2	2	"	750	"	2,950	"	5,900	"	
{ de 5 ^e —	2	2	"	750	"	1,800	"	3,600	"	
Capitaines { commandants	8	16	"	5840	"	4,650	"	57,200	"	
{ en second	8	16	"	5840	"	5,800	"	50,400	"	
Lieutenants	16	52	"	11680	"	2,950	"	47,200	"	
Sous-lieutenants	16	52	"	11680	"	2,500	"	40,000	"	
	78	140	"	51100	"			274,000	"	
						A DÉDUIRE				
						1/2 % p ^r médicam ^{ts} .		1,570	"	
						RESTL. . . .		272,630	"	
TROUPE										
Adjudants sous-officiers	4	4	1460	"	1460	"	2 92	4,265 20		
Trompettes-majors	2	2	750	"	750	"	2 29	1,671 70		
— brigadiers	2	2	750	"	750	"	1 88	1,572 40		
Maîtres-armuriers	2	"	750	"	"	"	2 52	1,859 60		
— tailleurs, bottiers et selliers	6	"	2190	"	"	"	" 99	2,168 10		
Maréchaux-des-logis-chefs	10	8	5650	"	2920	"	2 52	9,198 "		
Maréchaux-des-logis — fourriers	56	48	20440	"	17520	"	2 09	42,719 60		
Brigadiers	10	8	5650	"	2920	"	2 09	7,628 50		
Trompettes	96	96	55040	"	55040	"	1 20	42,048 "		
Maréchaux-ferrants	24	24	8760	"	8760	"	1 07	14,629 20		
Cuirassiers	16	"	5840	"	"	"	" 96	5,606 40		
	720	616	262800	"	224840	"	" 96	252,288 "		
	948	808	346020	"	294920					
Haute-paye pour chevrons								4,005 10		
Pour première mise de 152 hommes à 50 francs								6,600 "		
— indemnités payées aux sous-officiers promus au grade d'officier								1,000 "		
								597,037 80		
TOTAL GÉNÉRAL pour les deux régiments de cuirassiers fr.									669,667 80	

Régiment des guides.

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES				MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	Observations.
	sur pied de paix.		de sous- officiers et soldats.	de chevaux		du traitement individuel.	de la solde et habillem. par jour.			
	Hommes.	Chevaux.		d'officiers	de troupe					
OFFICIERS.										
Colonel	1	3	»	1095	»	8,400	»	8,400	»	
Lieutenant-colonel	1	3	»	1095	»	6,500	»	6,500	»	
Majors	5	6	»	2190	»	5,500	»	16,500	»	
Capitaine adjudant-major	1	2	»	750	»	3,800	»	3,800	»	
Lieutenant —	1	2	»	750	»	3,500	»	5,500	»	
Capitaines } instructeur	1	»	»	»	»	3,500	»	3,500	»	
} quartier-maître de 2 ^e classe	1	»	»	»	»	2,000	»	2,000	»	
Sous-lieutenant officier-payeur	1	»	»	»	»	3,500	»	3,500	»	
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	2,950	»	2,950	»	
Lieutenant ou sous-lieutenant porte-étendard	1	2	»	750	»	5,800	»	5,800	»	
Médecin	1	1	»	565	»	2,500	»	2,500	»	
} de régiment	1	1	»	565	»	2,100	»	2,100	»	
} de bataillon	1	1	»	565	»	2,950	»	2,950	»	
} adjoint	1	1	»	565	»	2,100	»	2,100	»	
Vétérinaires	1	1	»	565	»	1,800	»	1,800	»	
} de 1 ^{re} classe	1	1	»	565	»	4,650	»	27,900	»	
} de 2 ^e —	1	1	»	565	»	3,800	»	22,800	»	
} de 3 ^e —	1	1	»	565	»	2,950	»	55,400	»	
Capitaines } commandants	6	12	»	4380	»	2,500	»	50,000	»	
} en second	6	12	»	4380	»					
Lieutenants	12	24	»	8700	»					
Sous-lieutenants	12	24	»	8760	»					
	54	98	»	35770	»			185,050	»	
						A DÉDUIRE :				
						1/2 % p ^r médicaments.		925 25		
						RESTE		184,124 75		
TROUPE.										
Adjudants sous-officiers	3	3	1005	»	1095	»	2 92	5,197 40		
Trompette-major	1	1	565	»	565	»	2 99	855 85		
— brigadier	1	1	565	»	565	»	1 88	686 20		
Maître-armurier	1	»	565	»	»	»	2 52	919 80		
— tailleur, bottier et sellier	3	»	1095	»	»	»	» 99	1,084 05		
Maréchaux-des-logis-chefs	7	6	2555	»	2190	»	2 52	6,438 00		
Maréchaux-des-logis	40	36	14600	»	13140	»	2 09	30,514	»	
— — fourriers	7	6	2555	»	2190	»	2 09	5,539 95		
Brigadiers	72	72	26280	»	26280	»	1 20	31,556	»	
Trompettes	18	18	6570	»	6570	»	1 67	10,971 90		
Maréchaux-ferrants	12	»	4380	»	»	»	» 96	4,204 80		
Guides	540	462	197100	»	168650	»	» 96	180,216	»	
	705	605	257525	»	220825					
Haute-paye pour chevrons								1,745 75		
Pour première mise de 90 hommes à 50 francs								4,950	»	
— indemnités payées aux sous-officiers promus au grade d'officier								500	»	
								292,140 50		
TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment des guides.								fr.	476,265 05	

RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes de cavalerie.

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.				NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux		De sous-officiers et soldats.	DE CHEVAUX		du TRAITEMENT des officiers.	de la solde et habillement de la troupe.		
			d'officiers.	de troupe.		d'officiers.	de TROUPE.				
2 régiments de chasseurs à cheval.	108	1410	196	1210	514,650	71,540	441,650	568,946	»	589,001 60	957,947 60
2 id. de lanciers	108	1410	196	1210	514,650	71,540	441,650	568,946	»	585,806 55	954,752 55
2 id. de cuirassiers	78	948	140	808	546,020	51,100	294,920	272,650	»	597,057 80	669,667 80
Régiment des guides	54	705	98	605	257,525	35,770	220,825	184,124	75	202,140 50	476,265 05
	348	4473	650	5835	1,632,645	229,950	1,599,045	1,194,646	75	1,865,986 05	5,058,652 80
A DÉDUIRE : Pour les journées de marche et au camp, 51,892 journées à 21 centimes fr.										10,897 52	93,134 14
— les militaires traités dans les hôpitaux, 70,000 — à 96										67,200 »	
— les vacances et congés										15,036 82	
TOTAL des dépenses ordinaires fr.											2,965,498 66
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.											
Pour surplus de traitement à 6 lieutenants et sous-lieutenants adjutants-majors actuellement existants, à 200 francs										1,200 »	54,560 74
Pour 20 sous-lieutenants qui se trouvent momentanément au-dessus du complet, à $\frac{2}{3}$ du traitement de l'arme, soit fr. 1,666 67 c ^s										53,353 40	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. fr.										172 66	
Pour surplus de solde aux cavaliers en activité de service avant le 1 ^{er} janvier 1845, soit 638,020 journées à 3 centimes											19,140 60
TOTAL des dépenses extraordinaires.											53,501 54
TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme de la cavalerie.											5,019,000 »
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.											5,037,000 »
Différence en moins au Budget de 1845 fr.											18,000 »

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Arme de l'artillerie — État-major*

GRADES.	EFFECTIF SUR FID DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845	Observations.
	Hommes	Chevaux.				
<i>(Les officiers généraux figurent à l'état-major général)</i>						
OFFICIERS						
Colonels	4	8	2920	8,400	55,600	»
Lieutenants-colonels	5	10	5650	6,500	51,500	»
Majors	5	10	5650	5,500	27,500	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	5	5	1825	4,200	21,000	»
Lieutenants	9	9	5285	2,500	22,500	»
Commandants d'artillerie en résidence	1 ^{re} classe.	5	»	4,200	21,000	»
	2 ^e —	7	»	2,100	14,700	»
Gardes d'artillerie	de 1 ^{re} classe avec rang de capitaine	7	»	5,550	23,450	»
	de 2 ^e — — de lieutenant	9	»	2,500	22,500	»
	de 3 ^e — — de sous-lieutenant	15	»	1,800	23,400	»
	69				241,150	»
				A DEDUIRE $\frac{1}{2}\%$ p ^r médicaux	1,205 75	
					239,944 25	
SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS						
Conducteurs	de 1 ^{re} classe avec rang d'adjudant sous-officier	11	»	850	9,550	»
	de 2 ^e — — de maréchal-des-logis-chef	11	»	750	8,250	»
	de 3 ^e — — de maréchal-des-logis	12	»	700	8,400	»
Maitres artificiers	5	»	»	850	2,550	»
Contrôleurs	de 1 ^{re} classe	5	»	2,500	7,500	»
	de 2 ^e —	4	»	1,900	7,600	»
Réviseurs	de 1 ^{re} classe	5	»	1,590	4,770	»
	de 2 ^e —	1	»	1,260	1,260	»
	48	42	15350		49,680	»
TOTAL					fr.	280,624 25

1^{er} régiment d'artillerie.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX.	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDE POUR 1843	Observations.
	Hommes	Chevaux				
OFFICIERS						
<i>État-major</i>						
Colonel	1	3	1095	8,400	8,400	»
Lieutenant-colonel	1	3	1095	6,500	6,500	»
Majors	5	6	2190	5,500	16,500	»
Capitaine adjudant-major (1 ^{re} classe)	1	2	730	4,650	4,650	»
Lieutenant —	1	2	750	3,550	3,550	»
Capitaine instructeur (1 ^{re} classe)	1	2	750	4,650	4,650	»
— quartier-maître (2 ^e classe)	1	»	»	3,500	3,500	»
Lieutenant officier-payeur	1	»	»	2,500	2,500	»
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	3,500	3,500	»
Médecin { de régiment	1	1	565	3,800	3,800	»
{ de bataillon	1	1	565	2,500	2,500	»
Vétérinaire { de 1 ^{re} classe	1	1	565	2,950	2,950	»
{ de 2 ^e —	1	1	565	2,100	2,100	»
Quatre batteries a cheval						
Capitaines { de 1 ^{re} classe	4	8	2920	4,650	18,600	»
{ de 2	4	8	2920	3,800	15,200	»
Lieutenants	8	16	5840	2,950	25,600	»
Sous-lieutenants	8	16	5840	2,500	20,000	»
Six batteries de siège.						
Capitaines de 1 ^{re} classe	6	6	2190	4,200	25,200	»
Lieutenants.	6	6	2190	2,500	15,000	»
Sous-lieutenants	6	6	2190	2,100	12,600	»
	57	88	52120		194,500	»
A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments				fr	971 50	
A RAPPORTER				fr	193,528 50	

1^{er} régiment d'artillerie (suite).

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT de la SOLDE et habillem ^{ent} par JOUR.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.
	Chevaux.			de sous-officiers et soldats.	DE CHEVAUX				
	Hommes.	de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			
REPORT. fr.								193,328 50	
TROUPE.									
<i>Petit état-major.</i>									
Adjudants sous-officiers	2	2	»	750	750	»	2 92	2,151 60	
Maréchal-des-logis-chef artificier	1	»	»	365	»	»	2 52	919 80	
Trompette major	1	1	»	365	365	»	2 29	855 85	
— brigadier	1	1	»	365	365	»	1 88	686 20	
Maître armurier	1	»	»	365	»	»	2 20	805 »	
— tailleur, cordonnier et sellier	3	»	»	1095	»	»	» 91	996 45	
Ouvriers selliers avec rang de soldat	2	»	»	750	»	»	1 06	773 80	
Quatre batteries à cheval.									
Maréchaux-des-logis chefs	4	4	»	1460	1460	»	2 52	5,679 20	
Adjudants de batterie	4	4	»	1460	1460	»	2 52	5,679 20	
Maréchaux-des-logis	32	32	»	11680	11680	»	2 09	24,411 20	
— fourriers	4	4	»	1460	1460	»	2 09	5,051 40	
Brigadiers	32	32	»	11680	11680	»	1 20	14,016 »	
— artificiers	16	16	»	5840	5840	»	1 09	6,565 60	
Trompettes	12	12	»	4580	4580	»	1 67	7,314 60	
Ouvriers selliers, charrons, forger. et charpent.	16	»	»	5840	»	»	1 06	6,190 40	
Maréchaux-ferrants	8	»	»	2920	»	»	» 96	2,805 20	
Canonniers de 1 ^{re} classe	64	»	»	23560	»	»	1 01	23,593 60	
— de 2 ^e —	288	176	160	105120	64240	58400	» 96	100,915 20	
Six batteries de siège.									
Maréchaux-des-logis chefs	6	»	»	2190	»	»	2 20	4,818 »	
Maréchaux-des-logis	36	»	»	13140	»	»	1 88	24,703 20	
— fourriers	6	»	»	2190	»	»	1 88	4,117 20	
Brigadiers	36	»	»	13140	»	»	1 12	14,716 80	
— artificiers	12	»	»	4580	»	»	1 01	4,423 80	
Trompettes	12	»	»	4580	»	»	1 56	6,852 80	
Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers	18	»	»	6570	»	»	» 97	6,372 90	
Canonniers de 1 ^{re} classe	56	»	»	15140	»	»	» 87	11,451 80	
— de 2 ^e —	254	»	»	85410	»	»	» 77	65,765 70	
Cadre de dépôt.									
Maréchal-des-logis chef	1	»	»	365	»	»	2 20	805 »	
Maréchaux-des-logis	4	»	»	1460	»	»	1 88	2,744 80	
Maréchal-des-logis fourrier	1	»	»	365	»	»	1 88	686 20	
	895	284	160	525045	105660	58400			
Haute-paye pour chevrons								4,025 50	
Pour première mise de 100 hommes à 50 francs.								5,000 »	
— — 100 — à 36 —								3,600 »	
Pour indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier								500 »	
								565,708 »	
TOTAL GÉNÉRAL pour le 1^{er} régiment d'artillerie. fr.								537,056 50	

2^{me}, 3^{me} et 4^{me} régiments d'artillerie.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX	MONTANT du TRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843	Observations.		
	Hommes	Chevaux						
OFFICIERS.								
<i>État-major</i>								
Colonels	5	9	5285	8,400	25,200	»		
Lieutenants-colonels	5	9	5285	6,500	18,900	»		
Majors	9	18	6570	5,500	49,500	»		
Capitaines adjudants-majors (1 ^{re} classe)	5	6	2190	4,650	13,950	»		
Lieutenants	5	6	2190	5,550	10,050	»		
Capitaines	instructeurs (1 ^{re} classe)		5	6	2190	4,650	13,950	»
		quartiers-mâtres	de 1 ^{re} classe	2	»	5,700	7,400	»
			de 2 ^e —	1	»	5,500	5,500	»
Lieutenant officier payeur	1	»	»	2,500	2,500	»		
Sous-lieutenants officiers-payeurs	2	»	»	2,000	4,000	»		
Capitaines administrateurs d'habillement	5	»	»	5,500	9,900	»		
Médecins	de régiment.	5	5	1095	5,800	11,400	»	
	de bataillon	5	5	1095	2,500	7,500	»	
Vétérinaires	de 1 ^{re} classe	5	5	1095	2,950	8,850	»	
	de 2 ^e —	5	5	1095	2,100	6,500	»	
Quinze batteries montées								
Capitaines	de 1 ^{re} classe	15	50	10950	4,650	69,750	»	
	de 2 ^e —	15	50	10950	5,800	57,000	»	
Lieutenants	21	42	15550	2,950	61,950	»		
Sous-lieutenants	24	48	17520	2,500	60,000	»		
Dix-huit batteries de siège.								
Capitaines de 1 ^{re} classe	18	18	6570	4,200	75,600	»		
Lieutenants	18	18	6570	2,500	45,000	»		
Sous-lieutenants	18	18	6570	2,100	57,800	»		
	174	270	98550		599,600	»		
					A DEDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments	fr 2,998 »		
					A REPORTER	fr 596,602 »		

2^{me}, 3^{me} et 4^{me} régiments d'artillerie (suite).

GRADES.	ÉTAT			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT de la SOLDE et habillement par JOUR.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.
	sur pied de paix			de sous-officiers et soldats	DE CHEVAUX				
	Hommes.	Chevaux			de selle.	de trait.			
REPORT. fr.								596,602 »	
TROUPE.									
<i>Trois petits état-majors.</i>									
Adjutants sous-officiers	6	0	»	2190	2190	»	2 92	6,594 80	
Maréchaux-des-logis-chefs artificiers	5	»	»	1095	»	»	2 41	2,658 95	
Trompettes-majors.	5	5	»	1095	1095	»	2 29	2,507 55	
— brigadiers.	5	5	»	1095	1095	»	1 88	2,058 60	
Maîtres-armuriers	3	»	»	1095	»	»	2 20	2,409 »	
— tailleurs, cordonniers et selliers	9	»	»	3285	»	»	» 91	2,989 55	
Ouvriers selliers avec rang de soldat	5	»	»	1095	»	»	» 97	1,062 15	
Quinze batteries montées.									
Maréchaux-des-logis-chefs	15			5475			2 41	15,104 75	
Maréchaux-des-logis	120			45800			1 99	87,162 »	
— — fourriers	15			5475			1 99	10,893 25	
Brigadiers	90	150	»	32850	54750	»	1 20	59,420 »	
— artificiers	50			10950			1 01	11,059 50	
Trompettes	30			10950			1 56	17,082 »	
Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers.	45	»	»	16425	»	»	» 97	15,952 25	
Maréchaux-ferrants	15	»	»	5475	»	»	» 87	4,763 25	
Canonniers de 1 ^{re} classe	120	»	»	45800	»	»	» 87	58,106 »	
— de 2 ^e —	530	»	»	120450	»	»	» 77	92,746 50	
Conducteurs de 1 ^{re} classe.	120			45800	»		» 96	42,048 »	
— de 2 ^e —	270		450	98550	»	164250	» 96	94,608 »	
Dix-huit batteries de siège.									
Maréchaux-des-logis-chefs	18	»	»	6570	»	»	2 20	14,454 »	
Maréchaux-des-logis	108	»	»	59420	»	»	1 88	74,109 60	
— — fourriers	18	»	»	6570	»	»	1 88	12,551 60	
Brigadiers	108	»	»	59420	»	»	1 12	44,150 40	
— artificiers	56	»	»	15140	»	»	1 01	15,271 40	
Trompettes	36	»	»	15140	»	»	1 56	20,498 40	
Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers.	54	»	»	19710	»	»	» 97	19,118 70	
Canonniers de 1 ^{re} classe	108	»	»	59420	»	»	» 87	54,295 40	
— de 2 ^e —	702	»	»	256250	»	»	» 77	197,297 10	
Trois cadres de dépôt.									
Maréchaux-des-logis-chefs	5	»	»	1095	»	»	2 20	2,409 »	
Maréchaux-des-logis	12	»	»	4580	»	»	1 88	8,254 40	
— — fourriers	3	»	»	1095	»	»	1 88	2,058 60	
	2456	162	450	889140	59150	164250			
Haute paye pour chevrons								7,910 50	
Pour première mise de 600 hommes à 36 francs								21,600 »	
— id. id. de 180 » à 50 »								9,000 »	
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier								1,500 »	
								969,537 »	
TOTAL GÉNÉRAL pour les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} régiments d'artillerie. fr.								1,565,959 »	

Compagnie de pontonniers.

GRADES.	EFFICIEF sur pied de paix		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845	Observations.
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel	de le solde et habillement par jour.		
OFFICIERS.								
Capitaines	de 1 ^{re} classe	1	1	»	565	4,200	»	4,200 »
	de 2 ^e —	1	1	»	565	5,550	»	5,550 »
Lieutenants	2	2	»	750	2,500	»	5,000 »	
Sous-lieutenants	2	2	»	750	2,100	»	4,200 »	
	6	6	»	2190	A DÉDUIRE		16,750 »	
					$\frac{1}{2}$ % p ^r médicam ^{ts} .		85 75	
					RESTE . .		16,666 25	
TROUPE.								
Sergent-major	1	»	365	»	»	2 41	879 65	
— constructeur	1	»	365	»	»	2 41	879 65	
Sergents	10	»	3650	»	»	2 09	7,628 50	
— fourrier	1	»	365	»	»	2 09	762 85	
Caporaux	10	»	3650	»	»	1 25	4,562 50	
Trompettes	2	»	750	»	»	1 56	1,158 80	
Maîtres-ouvriers	20	»	7500	»	»	1 10	8,050 »	
Pontonniers	de 1 ^{re} classe	20	»	7500	»	»	95	6,955 »
	de 2 ^e —	65	»	25725	»	»	85	20,166 25
	150	»	47450	»			50,985 20	
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie de pontonniers fr.							67,649 45	

Compagnie d'ouvriers d'artillerie.

GRADES.	EFFICIEF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1845.	Observations.
	Hommes	Chevaux	de sous officiers et soldats.	de chevaux	du traitement individuel	de la solde et habillement par jour		
OFFICIERS.								
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	1	»	365	4,200	»	4,200	»
Lieutenant	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenants	2	»	»	»	2,100	»	4,200	»
	4	1	»	365	A DÉDUIRE :		10,900	»
					1/2% p ^r médicam ^{ts} .		54 50	
					RESTE		10,845 50	
TROUPE.								
Sergent-major	1	»	365	»	»	2 72	992 80	
Sergents	6	»	2190	»	»	2 50	5,057	»
— fourrier	1	»	365	»	»	2 50	859 50	
Caporaux	6	»	2190	»	»	1 22	2,671 80	
Trompettes	2	»	750	»	»	1 56	1,158 80	
Canonniers ouvriers {	de 1 ^{re} classe	20	»	7500	»	1 07	7,811	»
	de 2 ^e —	50	»	10950	»	» 87	9,526 50	
	de 3 ^e —	18	»	6570	»	» 77	5,058 90	
	84	»	50660	»			35,076 50	
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'ouvriers d'artillerie fr.							45,921 80	

Compagnie d'ouvriers armuriers.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
OFFICIERS.								
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	1	»	365	4,200	»	4,200	»
Lieutenant	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenants	2	»	»	»	2,100	»	4,200	»
	4	1	»	365	A DÉDUIRE :		10,900	»
					$\frac{1}{2}$ % p ^r médicam ^{ts} .		54	50
					RESTE. . . .		10,845	50
TROUPE.								
Sergent-major	1	»	365	»	»	2 20	805	»
Sergents	6	»	2190	»	»	1 88	4,117	20
— fourrier	1	»	365	»	»	1 88	686	20
Caporaux	6	»	2190	»	»	1 12	2,452	80
Trompettes	2	»	750	»	»	1 56	1,158	80
Canonniers de 1 ^{re} classe (élèves armuriers).	12	»	4380	»	»	» 87	5,810	60
— de 2 ^e — (ouv. —) .	122	»	44550	»	»	» 77	54,288	10
	150	»	54750	»			47,296	70
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'ouvriers armuriers. fr.							58,142	20

Compagnie sédentaire d'artificiers.

GRADES.	EFFETIF sur PIED DE PAIX.	NOMBRE DE JOURNALS de sous-officiers et soldats	MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1845	Observations
			du TRAVAILLÉ individuel.	de LA SOLDE et habillement par jour.		
OFFICIERS.						
Capitaines { de 1 ^{re} classe	1	»	4,200	»	4,200	»
Capitaines { de 2 ^e —	1	»	3,350	»	3,350	»
Lieutenant	1	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenant	1	»	2,100	»	2,100	»
	4		A DÉDUIRE :		12,150	»
			$\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.		60	75
			RESTE. . .		12,089	25
TROUPE						
Maréchal-des-logis chef	1	365	»	2 20	805	»
Chef artificier (avec rang de maréchal-des-logis chef).	1	365	»	2 20	805	»
Maréchaux-des-logis	6	2190	»	1 88	4,117	20
Fourrier	1	365	»	1 88	686	20
Brigadiers	6	2190	»	1 12	2,452	80
— artificiers	2	750	»	1 01	757	30
Trompettes	2	750	»	1 56	1,158	80
Ouvriers, charpentier, forgeron et charron . . .	5	1095	»	» 97	1,062	15
Artificiers { de 1 ^{re} classe	24	8760	»	» 87	7,621	20
Artificiers { de 2 ^e —	24	8760	»	» 77	6,745	20
	70	25550			26,166	85
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie sédentaire d'artificiers. fr.					38,256	10

Escadron du train d'artillerie.

GRADES.	EFFICILS sur pied de paix			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CREDIT DÉMANDÉ POUR 1845	Observations.
	HOMMES	CHEVAUX		de sous-officiers et soldats	DE CHEVAUX		du traitement individuel	de la solde et habillement par jour		
		de selle	de trait		de selle	de trait				
OFFICILRS										
Capitaines	1	2			750			4,650	4,650	
	1	2	»	»	750	»		5,800	5,800	»
Lieutenants	5	5		»	1095			2,950	8,850	»
Sous lieutenants	5	5			1095			2,500	7,500	»
	8	10	»	»	5650				24,800	»
								A DEDUIRE		124
								$\frac{1}{2}$ % p' medicam ^s .		
								RESTE		24,676
TROUPE										
Maréchaux-des-logis chefs	2				750		»	2 52	1,859 60	
Maréchaux-des-logis	16				5840		»	2 09	12,205 60	
— — fourriers	2	12	»		750	4580	»	2 09	1,525 70	
Brigadiers	12				4580		»	1 20	5,256	»
Trompettes	4				1460		»	1 67	2,458 20	
Maréchal-ferant	1	»	»		565		»	» 96	550 40	
Sellier.	1	»	»		565		»	1 06	386 90	
Soldats	84	»	60		50600		»	» 96	29,455 60	
	122	12	60		44550	4580	21900			
Haute paye pour chevrons									565 10	
Pour première mise de 40 miliciens à 50 francs									2,000	»
									55 799 10	
TOTAL GENERAL pour l'escadron du train d'artillerie									fr.	80,475 10

RECAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes d'artillerie.

DESIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX					NOMBRE DE JOURNÉES				MONTANT		CREDIT demandé pour 1845
	Officiers	CHEVAUX				de sous officiers et soldats	DE CHEVAUX			du traitement des officiers	de la solde et habillement de la troupe	
		Sous officiers et soldats	d'officiers	de troupe	de selle		de troupe	de selle	de trait			
Etat-major	69	48	42	»	»	15,330	»	»	»	39 944 25	49 680 »	289 624 25
1 ^{er} régiment d'artillerie	57	893	88	284	160	325 945	32,120	103 660	» 8 400	193,328 50	363 708 »	557,036 50
2 ^e , 3 ^e et 4 ^e régiments d'artillerie	174	2436	270	162	450	889,140	98 550	59,130	164 250	596 602	969 337	1 565,939
Compagnie de pontonniers	6	130	6	»	»	47,450	2 190	»	»	16 666 25	50 983 20	67,649 45
Id d'ouvriers d'artillerie	4	84	1	»	»	30,660	365	»	»	10 845 50	33 076 30	43,921 80
Id id armuriers	4	150	1	»	»	54,750	365	»	»	10,845 50	47,296 70	58,142 20
Id sédentaires d'artilleurs	4	70	»	»	»	25,550	»	»	»	12,080 25	26 166 85	38,246 10
Escadron du train d'artillerie	8	122	10	12	60	44,530	3 650	4 380	21 900	24,676	55,799 10	80 475 10
TOTAUX	257	3885	376	458	670	1 418,025	1,2,570	167,170	244,550	1 104,997 25	1,596 047 15	2,701,044 40
A DÉDUIRE Pour les journées de marche et au camp, 83,970 journées à 21 centimes fi 17,533 70											} 109,917 06	
— les militaires traités dans les hôpitaux, 53,000 — à 80 — 42,400 »												
— les vacances et congés 49,893 36												
TOTAL des dépenses ordinaires											2,591,127 34	
DEPENSES EXTRAORDINAIRES												
Pour un capitaine de 1 ^{re} classe du train d'artillerie qui se trouve momentanément au-dessus du complet, à 2/3 de traitement, soit 3,100 »											} 3 084 50	
A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments 15 50												
Pour surplus de solde aux soldats en activité de service avant le 1 ^{er} janvier 1845, savoir												
Maîtres-ouvriers et ouvriers d'artillerie de 1 ^{re} classe 7,300 journées à 5 centimes fi 365 »												
Canoniers de 1 ^{re} classe des batteries montées et de siège, ouvriers selliers, charrons, etc., pontonniers de 1 ^{re} classe, ouvriers d'artillerie de 2 ^e classe armuriers de 1 ^{re} classe et artificiers de 1 ^{re} classe 89,060 — à 4 — 3,562 40												
Ouvriers selliers, charrons, etc., maréchaux ferrants, canoniers de 1 ^{re} et de 2 ^e classe des batteries à cheval, canoniers de 2 ^e classe des batteries montées et de siège, pontonniers de 2 ^e classe, ouvriers d'artillerie de 3 ^e classe, armuriers de 2 ^e classe, artificiers de 2 ^e classe, et ouvriers et soldats du train 428,692 — à 3 — 12,860 76												
TOTAL des dépenses extraordinaires											16,788 16	
TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme de l'artillerie											2,611,000	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à											2,625,000	
Différence en moins au Budget de 1845											14,000 »	

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 4. — *Arme du génie. — État-major.*

GRADES.	EFFECTIF SUR BUD DE PAIX		NOMBRE DE JOURNÉES de chevaux	MONTANT du FRAITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845	Observations.
	Hommes	Chevaux				
<i>(Les officiers généraux figurent à l'état-major général)</i>						
OFFICIERS						
Colonels	5	6	2190	8,400	25,200	»
Lieutenants-colonels	5	10	5650	6,500	31,500	»
Majors	5	10	5650	5,500	27,500	»
Capitaines { de 1 ^{re} classe	18	18	6570	4,200	75,600	»
{ de 2 ^e —	5	5	1825	3,350	16,750	»
Lieutenants.	12	12	4580	2,500	50,000	»
Sous-lieutenants	12	12	4580	2,100	25,200	»
	60			A DÉDUIRE $\frac{1}{4}$ % p ^r médic ^{es} .	251,750	»
					1,158 75	
				RESTE. . .	250,591 25	
GARDES.						
Gardes du génie { de 1 ^{re} classe	10	»	»	1,850	18,500	»
{ de 2 ^e —	20	»	»	1,480	29,600	»
{ de 3 ^e —	20	»	»	1,100	22,000	»
	50	73	26645			
					70,100	»
				A REPORTER. fr.	500,691 25	

Régiment du génie.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.
	Hommes.	Chevaux	de sous- officiers et soldats.	de chevaux	du traitement individuel.	de la solde et habille- ment par jour.		
Report. fr.		75		26645			506,691 25	
OFFICIERS.								
Colonel	1	2	»	750	8,400	»	8,400	»
Lieutenant-colonel	1	2	»	750	6,500	»	6,500	»
Majors	2	4	»	1460	5,500	»	11,000	»
Capitaine adjudant-major (1 ^{re} classe)	1	1	»	565	4,200	»	4,200	»
Lieutenant —	1	»	»	»	2,900	»	2,900	»
Capitaine quartier-maître (2 ^e classe)	1	»	»	»	5,500	»	5,500	»
Sous-lieutenant officier-payeur	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	5,500	»	5,500	»
Médecin de régiment	1	»	»	»	5,800	»	5,800	»
— adjoint	1	»	»	»	2,100	»	2,100	»
Capitaine de 1 ^{re} classe	10	»	»	»	4,200	»	42,000	»
— de 2 ^e —	10	»	»	»	3,550	»	35,500	»
Lieutenants	10	»	»	»	2,500	»	25,000	»
Sous-lieutenants	10	»	»	»	2,100	»	21,000	»
	51	9	»	5285				
					A DÉDUIRE :		168,800	»
					$\frac{1}{2}$ % p ^r médicam ^{ts} .		844	»
					RESTE . . .		167,956	»
TROUPE.								
Adjudants sous-officiers	2	»	»	750	»	2 92	2,151 60	
Tambour-major	1	»	»	565	»	2 29	855 85	
Caporal-tambour	1	»	»	565	»	1 55	485 45	
Maître-armurier	1	»	»	565	»	2 20	805	»
— tailleur et cordonnier	2	»	»	750	»	1 12	817 60	
Sergents-majors	10	»	»	5650	»	2 20	8,050	»
Sergents	50	»	»	18250	»	1 99	56,517 50	
— fourriers	10	»	»	3650	»	1 99	7,265 50	
Caporaux	60	»	»	21900	»	1 12	24,528	»
Tambours	20	»	»	7500	»	» 91	6,045	»
Maîtres-ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 ^{re} classe	150	»	»	54750	»	» 87	47,652 50	
Sapeurs-mineurs de 2 ^e classe	560	»	»	131400	»	» 77	101,178	»
	667	82		245455				
Haute paye pour chevrons							1,519 05	
Pour première mise de 220 hommes, à 56 francs							7,920	»
							246,105 05	
TOTAL pour le régiment.							414,061 05	
TOTAL GÉNÉRAL.							714,752 50	
A DÉDUIRE: Pour les journées de marche et au camp, 50,560 journées à 21 centimes					10,575 60			
— les militaires traités dans les hôpitaux, 15,000 — à 80 —					10,400	»		
— les vacances et congés					9,842 70			
TOTAL des dépenses ordinaires.							50,818 50	
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.								
<i>Pour surplus de solde aux soldats en activité de service avant le 1^{er} janvier 1845; savoir:</i>								
Maîtres-ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 ^{re} classe, 27,575 journées à 4 centimes					1,095	»		
Sapeurs-mineurs de 2 ^e classe. 65,700 — à 5 —					1,971	»		
TOTAL des dépenses extraordinaires							3,066	»
TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme du génie.							687,000	»
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à							688,000	»
Différence en moins au Budget de 1845							1,000	»

CHAPITRE II. SECTION 2, ART. 5. — Dépenses extraordinaires — Corps de la gendarmerie.

GRADES.	EFFECIF sur pied de paix		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1845	Observations.
	Hommes.	Chevaux	de sous- officiers et soldats	de chevaux	du traitement individuel	de la solde et habillem- ent par jour		
OFFICIERS.								
Colonel (<i>pour mémoire</i>)	1	3	1095	1095	7,100	7,100	7,100	
Lieutenant colonel	5	6	2190	2190	6,500	18,900	18,900	
Majors	1	2	750	750	5,050	5,050	5,050	
Capitaine } adjudant-major	1	2	750	750	5,050	5,050	5,050	
Capitaine } quartier-maître de 1 ^{re} classe	1	2	750	750	5,700	5,700	5,700	
Capitaines	9	18	6570	6570	5,050	45,450	45,450	
Lieutenants	9	18	6570	6570	2,950	26,550	26,550	
Sous lieutenants	10	58	15870	15870	2,500	47,500	47,500	
	45	85	31025	31025			154,250	
					A DÉDUIRE $\frac{2}{5}\%$ p ^r médicam ^{ts} .		771 25	
					RESTE.		155,478 75	
TROUPE.								
Adjudants sous-officiers	5	5	1095	1095	3 80	4,161	4,161	
Marechaux-des-logis chefs	9	9	5285	5285	3 50	10,840 50	10,840 50	
Marechaux-des-logis	58	58	21170	21170	5 10	65,627	65,627	
	15	15	4745	4745	2 50	10,915 50	10,915 50	
Bugadiers	124	124	45260	45260	2 80	126,728	126,728	
	25	25	9125	9125	2 10	19,162 50	19,162 50	
Gendarmes	787	787	287255	287255	2 55	675,049 25	675,049 25	
	195	195	70445	70445	1 85	150,525 25	150,525 25	
589,090 journées de fourrages, à fr 1 05 c ^s							408,544 50	
		981		558065				
	1212	1066	442380	589090			1,451,549 50	
					TOTAL	fr.	1,604,828 25	
A DÉDUIRE Pour les hommes et les chevaux manquant au complet							17,828 25	
							1,587,000	
							1,588,000	
							1,000	
						fr.		

CHAPITRE II, SECTION 3. ART. 1^{er}. — *Masse de pain.*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845, à raison de 16 centimes PAR RATION	Observations.	
	PAR CORPS.	PAR ARME.			
Régiment d'élite	621,960				
12 régiments d'infanterie	4,870,560				
3 — de chasseurs à pied	1,275,675	7,090,004	1,184,400 64		
2 compagnies sédentaires	98,440				
Division de discipline	163,520				
Compagnie d'enfants de troupe	64,849				
2 régiments de chasseurs à cheval	514,650				
2 — de lanciers	514,650	1,632,645	261,223 20		
2 — de cuirassiers	346,020				
Régiment des guides	257,325				
4 régiments d'artillerie	1,215,085				
Compagnie de pontonniers	47,450				
— d'ouvriers d'artillerie	30,660	1,418,023	226,884 »		
— — armuriers	54,750				
— sédentaire d'artificiers	25,550				
Escadron du train d'artillerie	44,580				
Régiment du génie	243,455	243,455	38,952 80		
		10,384,129	1,661,460 64		
A DÉDUIRE :					
Pour les journées de marche et au camp		601,092	96,174 72		
— les militaires malades traités dans les hôpitaux.		415,000	66,400 »		
		1,016,092	162,574 72		
		9,368,037	1,498,885 92		
			1,503,200 64		
			4,314 72		

Le crédit demandé pour 1844 s'élève à

Différence en moins au Budget de 1845. fr.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 2. — *Masse de fourrages.*

CORPS.	NOMBRE DE RATIONS		MONTANT DE LA DÉPENSE.		CREDIT DEMANDÉ POUR 1845.	Observations.
	LÉGÈRES.	FORTES.	RATIONS légères à fr. 1-10 c ^{ms} .	RATIONS fortes à fr. 1-25 c ^{ms} .		
Etat-major général et des provinces	»	67,800	»	84,862 50	84,862 50	
— des places	4,745	»	5,219 50	»	5,219 50	
Service de l'intendance militaire	5,475	»	6,022 50	»	6,022 50	
— de santé	1,095	»	1,204 50	»	1,204 50	
Infanterie	71,175	»	78,292 50	»	78,292 50	
Cavalerie	1,026,580	602,615	1,129,018 »	755,268 75	1,882,286 75	
État-major et troupes d'artillerie	44,550	519,760	48,985 »	649,700 »	698,685 »	
— — du génie	29,950	»	52,925 »	»	52,925 »	
Officiers en disponibilité et en non-activité	1,825	»	2,007 50	»	2,007 50	
	1,185,155	1,190,265	1,505,670 50	1,487,851 25	2,791,501 75	
A DÉDUIRE : Pour chevaux manquants fr.					100,501 75	
					Reste	2,691,000 »
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à					2,704,000 »	
Différence en moins au Budget de 1845.					15,000 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 3. — *Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES	ALLOCATIONS	CRÉDIT	<i>Observations.</i>
	de CHEVAUX DE TROUPE.	par JOUR.	DEMANDÉ POUR 1845.	
Chasseurs à cheval	441,650	09 cent ^{es} .	39,748 50	
Lanciers	441,650	09 —	39,748 50	
Cuirassiers	294,920	09 —	26,542 80	
Guides	220,825	09 —	19,874 25	
Artillerie	385,440	09 —	34,689 60	
Train d'artillerie.	26,280	09 —	2,365 20	
	1,810,765		162,968 85	
A DÉDUIRE :				
Pour chevaux manquants et pour le solde présumé disponible au 1 ^{er} janvier 1845.			89,968 85	
		RESIE. fr.	73,000 »	
		Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.	74,000 »	
		Différence en moins au Budget de 1845.	1,000 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 4. — *Masse de renouvellement du harnachement et de la buffleterie*

CORPS.	EFFICITIF donnant DROIT A L'ALLOCATION.		Allocation annuelle	MONTANT.	CREDIT DE MANDE POUR 1845	Observations	
	HOMMES.	CHEVAUX.					
	Regiment d'elite	1704					»
Douze régiments d'infanterie	15344	»	1 »	15,344 »			
Trois régiments de chasseurs a pied	3495	»	1 »	3,495 »			
Deux compagnies sédentaires	256	»	1 »	256 »			
Division de discipline .	448	»	1 »	448 »			
Compagnie d'enfants de troupe	11	»	1 »	11 »			
Chasseurs a cheval	{ hommes 1410	»	1 20	1,692 »	70,169 60		
	{ chevaux » 1210	»	16 »	19,560 »			
Lanciers .	{ hommes 1410	»	1 50	2,115 »			
	{ chevaux » 1210	»	16 »	19,560 »			
Cuirassiers .	{ hommes 948	»	» 70	665 60			
	{ chevaux » 808	»	16 »	12,928 »			
Guides .	{ hommes 705	»	6 20	4,371 »	8,579 85		
	{ chevaux » 605	»	16 »	9,680 »			
Batteries a cheval .	491	»	1 55	761 05			
— montées	1250	»	» 50	615 »			
— non montées	1608	»	» 40	645 20			
Chevaux des batteries a cheval	»	444	7 25	3,219 »			
— — montées	»	612	4 25	2,601 »			
Artillerie .	Compagnie de pontonniers	150	»	» 40	52 »	8,579 85	
	— d'ouvriers d'artillerie. .	84	»	» 40	55 60		
	— — armuriers .	150	»	» 40	60 »		
	— sédentaire d'artificiers .	70	»	» 40	28 »		
	Train { hommes 122	»	» 50	61 »			
	{ chevaux » 72	»	4 25	306 »			
Régiment du génie	667	»	1 »	667 »	667 »		
Gendarmerie	{ hommes à cheval 981	»	2 »	1,962 »	2,195 »		
	{ — à pied . 251	»	1 »	251 »			
TOTAL. fr.					100,667 45		
A DEDUIRE Pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année					50,667 45		
RESTE.					70,000 »		
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à					70,000 »		
Difference fr.					»		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 5. — *Masse de casernement des chevaux.*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DE TROUPE.	CRÉDIT DEMANDE POUR 1845.	<i>Observations.</i>
Cavalerie.	1,399,045		
Artillerie.	411,720		
Gendarmerie	358,065		
TOTAL.	2,168,830		
A DÉDUIRE :			
Pour chevaux en route, au camp ou manquants . . .	168,830		
RESTE.	2,000,000 à 4 centimes	80,000	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à fr		80,000	
Différence.		»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 6. — *Masse de casernement des hommes.*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS et soldats.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>									
Infanterie	7,120,420											
Cavalerie.	1,682,645											
Artillerie.	1,413,025											
Génie	248,455											
Gendarmerie	442,380											
TOTAL. fr.	10,856,925											
A DÉDUIRE :												
Pour les hommes en marche, au camp et en congé.	234,311											
RESTE. fr.	10,622,614											
<p>D'après contract du 29 juin 1835, passé avec la société Félix Legrand.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 40%; border-left: 1px solid black;">1,010 lits à 2 places, à . fr. 29 50</td> <td style="width: 40%; text-align: right;">29,795 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">19,590 » à 1 — à . . 20 50</td> <td style="text-align: right;">401,595 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">105 demi-fournitures, à 12 »</td> <td style="text-align: right;">1,260 »</td> </tr> </table>					1,010 lits à 2 places, à . fr. 29 50	29,795 »		19,590 » à 1 — à . . 20 50	401,595 »		105 demi-fournitures, à 12 »	1,260 »
	1,010 lits à 2 places, à . fr. 29 50	29,795 »										
	19,590 » à 1 — à . . 20 50	401,595 »										
	105 demi-fournitures, à 12 »	1,260 »										
<p>TOTAL. . . . 20,600 fournitures à 565 jours d'occupation, donnent pour 19,590 lits à 1 place . . . 7,150,350 journées</p> <p>Pour les mariés . . 1,010 » à 2 — . . . 368,650 —</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . . 7,519,000 —</p> <p>A DÉDUIRE : $\frac{1}{10}$ pour non-occupation. . . 751,900 —</p> <p style="text-align: right;">RESTE. . . . 6,767,100 —</p>												
<p>Fournitures appartenant à l'État pour 500 hommes. 182,500 à 2 c^{mes}. 3,650 »</p> <p>— — aux villes. . . . 3,673,014 à 5 » 183,650 70</p> <p style="text-align: right;">TOTAL des journées. . . . 10,622,614</p>												
TOTAL. fr.		619,950 70										
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à fr.		620,495 95										
Différence en moins au Budget de 1845 fr.		545 25										

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 7. — *Frais de route des officiers.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
Service général.	100,000 »	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à	100,000 »	
Différence.	»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 8. — *Transports généraux et autres.*

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT DE LA DÉPENSE EN 1843.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
Service général.	32,169 56		
Infanterie	24,583 95		
Cavalerie.	1,210 61		
Artillerie.	1,778 87		
Génie	236 63		
TOTAL. . . . fr	59,979 62	60,000 »	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.		60,000 »	
Différence.		»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 9. - - *Primes de rengagement.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
Primes de rengagement	4,000 »	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à	4,000 »	
Différence.	»	

CHAPITRE II, SECTION 3. ART. 10. — *Chauffage et éclairage des corps-de-garde.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDE POUR 1845.	<i>Observations.</i>
Corps de garde des garnisons et des camps	75,000 »	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à	75,000 »	
Difference.	»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 11. — *Dépenses de vivres aux camps et indemnité pour logement et nourriture.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	NOMBRE DE JOURNÉES DE			CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.
	LOGEMENT ET NOURRIURE, à 74 centimes.	VIVRES DE CAMPAGNE		
		POUR OFFICIERS, à 43 cmes la ration.	POUR LA TROUPE, à 46 cmes par ration.	
Journées de marche de 8,500 miliciens de la levée de 1843 à incorporer, soit pour quatre jours de marche.	34,000	»	»	25,160
<i>Mouvements éventuels pendant l'année.</i>				
Infanterie	20,000	»	»	14,800
Cavalerie	5,000	»	»	3,700
Artillerie	2,000	»	»	1,480
Génie	2,000	»	»	1,480
<i>Troupes qui camperont à Beverloo.</i>				
État-major général	»	2,415	»	1,038 45
Infanterie	57,600	13,140	216,000	147,634 20
Cavalerie	28,382	4,620	18,510	31,503 88
Artillerie	1,920	750	7,200	5,055 30
Génie	960	720	7,200	4,332
<i>Troupes qui camperont à Brasschaet.</i>				
Artillerie	23,500	4,788	49,350	42,149 84
<i>Troupes préposées à la garde du camp.</i>				
Infanterie	»	11,390	121,270	60,681 90
Génie	»	4,020	40,200	20,220 60
Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations	»	»	»	3,463 83
Loyer du local pour le Gouverneur de la résidence	»	»	»	4,300
TOTAUX.	175,362	41,843	459,730	367,000
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à fr.				367,000
Différence fr.				»

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 12. — Remonte.

CORPS.	NOMBRE DE CHEVAUX à acheter.	PRIX APPROXIMATIF des CHEVAUX.	CRÉDIT DEMANDE POUR 1845.	<i>Observations.</i>	
Chasseurs à cheval	134	550	73,700 »		
Lanciers	134	550	73,700 »		
Cuirassiers	90	700	63,000 »		
Guides.	67	650	43,550 »		
Artillerie et train. {	Chevaux de selle.	51	650	33,150 »	
	— de trait.	74	500	37,000 »	
TOTAUX. fr.	350		324,100 »		
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à. fr.			324,100 »		
Différence. fr.			»		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 13. — *Frais de bureau et d'administration des corps.*

DÉSIGNATION des SERVICES.	GRADES.	MONTANT			CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.
		INDIVIDUEL.	PAR GRADE.	PAR SERVICE.	
État-major général.	1 aide-major général de l'armée	2,000	2 000	15,200	
	4 chefs d'état-major de divisions territoriales	1,500	6,000		
	2 — — de cavalerie	600	1,200		
Gouvernement de la résidence.	12 généraux-majors ou colonels commandants de brigades.	500	6,000	500	
	1 général-major gouverneur de la résidence	500	500		
État-major des provinces.	9 commandants de province	1,000	9,000	9,000	
	État-major des places.	25 commandants de place. { 5 à 2 à 6 à 14 à	1,000	3,000	15,540
800			1,600		
500			3,000		
400			5,600		
Service de l'Intendance.	9 adjudants de place faisant fonctions de commandants.	260	2,540	26,700	
	4 directeurs dans les divisions territoriales	3,500	14,000		
	4 sous-intendants dans les provinces et 1 pour la gendarm.	2,500	12,500		
Service de Santé.	1 — au camp, pendant la période du campem.	200	200	2,000	
	1 inspecteur général	2,000	2,000	2,000	
Infanterie.	1 régiment d'élite	12,000	12,000	171,100	
	15 — d'infanterie et de chasseurs à pied	10,500	157,500		
	4 compagnies sédentaires et de discipline	400	1,600		
Cavalerie.	5 régiments de chasseurs à cheval, lanciers et guides	6,000	50,000	40,000	
	2 — de cuirassiers	5,000	10,000		
État-major de l'Artillerie.	1 inspecteur général	2,500	2,500	8,300	
	4 directeurs dans les divisions territoriales.	1,200	4,800		
	1 inspecteur des armes et 1 directeur de la fonderie	500	1,000		
Troupes d'Artillerie.	4 régiments.	7,000	28,000	29,550	
	4 compagnies de pontonniers, ouvriers d'artillerie, ouvriers armuriers, sédentaire d'artificiers et 2 compagnies du train d'artillerie	225	1,550		
	1 inspecteur général	2,500	2,500		
État-major du Génie.	4 directeurs dans les divisions territoriales	1,200	4,800	7,500	
	1 régiment	5,000	5,000	5,000	
Gendarmerie.	9 compagnies	"	11,000	11,000	
				540,990	"
A DÉDUIRE : Le montant présumé à imputer sur les masses des recettes et dépenses imprévues fr.				10,990	"
				550,000	"
RESTE.				550,000	"
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.				550,000	"
Différence. fr.				"	"

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAR SPÉCIALITÉ.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	<i>Observations.</i>
Article Premier. — Traitements et indemnités.			
<i>ÉTAT-MAJOR.</i>			
1 commandant directeur des études	5,000	»	
2 examinateurs permanents	8,800	»	
1 capitaine instructeur	800	»	
1 instructeur-adjoint	653	53	
1 officier comptable	533	53	
4 inspecteurs des études	6,000	»	
1 secrétaire	1,600	»	
1 dessinateur civil	2,400	»	
1 aumônier	2,000	»	
1 médecin	853	53	
<i>Employés du service intérieur.</i>		26,599	99
1 mécanicien	1,200	»	
1 waguemestre conservateur des bâtiments	700	»	
1 garde conservateur du matériel	560	»	
1 infirmier	400	»	
2 portiers	1,500	»	
4 hommes de peine	1,600	»	
1 préparateur de chimie	600	»	
2 tambours	565	»	
Art. 2. — Enseignement.			35,124
6 professeurs militaires	6,700	»	
9 — civils	54,700	»	
8 répétiteurs militaires	6,552	61	
4 — civils	8,400	»	
1 maître militaire	800	»	
5 — civils	7,700	»	
Art. 3. — Solde des élèves.			64,852
Solde des élèves	19,594	13	
Art. 4. — Dépenses d'administration.			19,594
Frais de bureau	5,000	»	
Manège	1,500	»	
Chauffage et éclairage	9,000	»	
Manipulation des élèves au laboratoire	1,000	»	
Indemnité aux travailleurs	1,500	»	
Ménage des domestiques, 7 hommes à 50 centimes par jour	1,277	50	
Frais de transport des élèves sous-lieutenants, indemnités aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc., etc.	1,200	»	
Jury d'examen de sortie (membres des universités)	2,000	»	
Achats de livres, instruments, entretien du mobilier et dépenses imprévues	4,170	77	
			24,448
TOTAL		fr.	142,000
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à			150,000
Différence en moins au Budget de 1843.		fr.	8,000

CHAPITRE IV. — *Matériel du service de santé et des hôpitaux.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	MONTANT.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
ARTICLE PREMIER.			
<i>Pharmacie centrale.</i>			
Location des bâtiments et contributions	4,000 »		
Achats de médicaments, lincgries et menues dépenses	90,000 »		
		94,000 »	
ART. 2.			
<i>Solde, supplément de solde et pain des militaires malades.</i>			
Traitements des militaires malades dans les hôpitaux, etc., 415,000 journées à 90 centimes	373,500 »		
Traitements des miliciens non incorporés et militaires détenus avant leur condamnation, approximativement 10,000 journées à 90 centimes	9,000 »		
		382,500 »	
ART. 3.			
Location des bâtiments, menues réparations	23,000 »	23,000 »	
TOTAL. fr.		499,500 »	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.		500,400 »	
Différence en moins au Budget de 1845. fr.		900 »	

NATURE DES DÉPENSES.	CREDIT NÉCESSAIRE POUR 1843.		
	CHARGES ordinares ou PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires	TOTAL.
1 ^o Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes ; achats d'outils et d'approvisionnements ; confection de munitions ; dépenses relatives aux exercices de polygone ; frais de bureau des comptables de l'artillerie ; confection de baquets pour la conservation des poudres ; achats de bois pour plates-formes ; solde des portiers d'arsenaux ; allocation accordée aux conducteurs temporaires chargés d'escorter des convois de matériel ; frais d'encaissement de fonds ; journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs ; dépenses relatives au remuage des poudres et à la visite des munitions de guerre ;			
SAVOIR :			
Dans la 1 ^{re} direction d'artillerie	21,000 »	»	} (a 80,000 »
— 2 ^o — —	22,000 »	»	
— 3 ^o — —	18,000 »	»	
— 4 ^o — —	19,000 »	»	
2 ^o Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion	16,000 »	»	(b 16,000 »
3 ^o Fabrication de poudres de guerre	50,000 »	»	(c 50,000 »
4 ^o Fabrication et réparations d'armes de guerre à la manufacture du Gouvernement, établie à Liège ;			
SAVOIR :			
1,000 carabines du système Delvigne, à. fr. 66 »	66,000 »	»	} (d 188,885 »
2,000 fusils de nouveau modèle, à . . . 39 78	79,560 »	»	
300 sabres de cavalerie légère, à . . . 22 75	6,825 »	»	
10,000 armes à transformer au nouveau système, à 3 65	»	36,500 »	
Réparations de fusils divers.	20,000 »	»	
	172,385 »	36,500 »	
A DÉDUIRE : la solde des ouvriers militaires, s'élevant à 20,000 francs	16,505 »	3,495 »	
RESTE. . . . fr.	155,880 »	33,005 »	
A REPORTER. . . . fr.	301,880 »	33,005 »	334,885 »

Matériel de l'artillerie.

CRÉDIT DEMANDE POUR 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS.	EN MOINS.	
80,000 »	»	»	a) Ces fonds sont destinés : 1° à l'entretien et à la conservation du matériel formant l'armement des places de guerre; 2° au remplacement des objets consommés et de ceux mis hors de service par l'usage.
16,000 »	»	»	b) Ce crédit est nécessaire pour remplacer les capsules employées pendant l'année 1844, dans les différents services et exercices, et pour continuer la fabrication des capsules qui doivent composer l'approvisionnement général en munitions pour les armes du nouveau système.
50,000 »	»	»	
190,375 »	»	1,490 »	c) Cette somme doit servir : 1° à remplacer les poudres consommées en 1844 pour le tir à la cible, les exercices à feu, le tir des salves, le service des gardes dans les corps de l'armée; 2° à couvrir les pertes résultant des avaries qui sont dues à l'humidité des magasins dans quelques localités.
336,375 »	»	1,490 »	d) La fabrication des armes mentionnées ci-contre est indispensable : 1° pour donner aux chasseurs à pied un armement propre au service spécial de ces corps; 2° pour remplacer les pertes éventuelles et les armes mises hors de service par l'usage; 3° pour approprier au système à percussion, une partie des armes à silex qui se trouvent encore entre les mains des troupes et dans les magasins de l'artillerie.

NATURE DES DÉPENSES.	CREDIT NECESSAIRE POUR 1845		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires	TOTAL.
REPORT. . . . fr.	301,880 "	33,005 "	334,885 "
5 ^e Travaux à la fonderie de canons à Liege,			
SAVOIR :			
Fabrication de			
4 canons à bombes de 0 ^m 29 en fonte			
— 12 — de 1.20 —			
— 10 — de 24 c. —			
— 6 — de 6 courts —			
— 100 boulets de 48 c.			
— 500 bombes de 0 ^m 29			
— 500 obus de 0 20.			
— 500 — de 0.15.			
— 1,000 — de 0.15 à œil taraudé			
— 1,000 grenades de 0.15			
— 500 boîtes à balles pour canons de 6 c.			
— 500 — — — obusiers longs de 0 ^m 15			
Ferrière pour l'arsenal de construction			
Réparation à l'équipage de ponts; travaux divers			
<i>Achats de matériaux.</i>			
100,000 kilogr. de fontes fortes, à . . fr. 0 14 ⁵⁰ / ₁₀₀ .	14,500 "	"	} (a 80,000 "
70,000 — — douces, à . . fr. 0 10 ⁵⁰ / ₁₀₀ .	7,350 "	"	
Fers forgés, tôles et aciers	1,800 "	"	
Houilles, charbon, coak et fagots	9,000 "	"	
Menus objets, huile, cordages, outils, etc.	1,112 07	"	
Bois de construction	1,990 06	"	
Traitements des employés et du portier	12,947 87	"	
Salaire des ouvriers	30,000 "	"	
Menus achats et dépenses diverses	1,300 "	"	
6 ^e Construction de matériel à l'arsenal d'Anvers;			
SAVOIR :			
6 affûts de place-côte pour canons à bombes de 0 ^m 29.			
17 — — — de 0 ^m 20.			
5 avant-trains de place-côte.			
A REPORTER. . . . fr.	381,880 "	33,005 "	414,885 "

Matériel de l'artillerie (suite)

CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS	EN MOINS	
336,375	»	1,490	
80,000	»	»	<p>a) La demande de ce crédit est basée sur le besoin de faire fabriquer quelques bouches à feu de fort calibre d'un nouveau système et d'une grande efficacité pour la défense des places et des côtes.</p> <p>Les projectiles sont destinés à compléter une partie de ceux qui manquent à l'approvisionnement des places fortes et à remplacer ceux consommés dans les exercices de polygone.</p>
416,375	»	1,490	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1845.		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires	TOTAL.
REPORT. fr.	381,880 »	33,005 »	414,885 »
Achats de matériaux en bois et en fer, y compris les frais résultant du débit du bois; achats de cuivre, de tôle, d'outils et d'ingrédients à l'usage des ateliers . . .	35,111 20	»	} (a 75,000 »
Achat de charbon de forge	1,650 »	»	
Salaire des ouvriers pour la main-d'œuvre.	23,400 »	»	
Traitements des employés de l'arsenal, comprenant les maîtres-ouvriers, les contre-maîtres, les dessinateurs, les commis, les sous-surveillants de magasin, le portier de l'établissement et les journaliers.	13,638 80	»	
Frais de bureau	1,200 »	»	} (b 10,000 »
7° Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie, destinée à l'instruction pratique et théorique à donner sur le confectionnement des munitions et artifices de guerre.	10,000 »	»	
8° Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers	10,000 »	»	(c 10,000 »
9° Dépenses résultant de la confection de modèles de constructions d'artillerie	5,000 »	»	(d 5,000 »
10° Dépenses diverses et menus achats	5,115 »	»	(e 5,115 »
TOTAUX. fr.	486,995 »	33,005 »	520,000 »

Matériel de l'artillerie (suite).

CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS	EN MOINS.	
416,875 »	»	1,490 »	
75,000 »	»	»	a) Ce crédit est nécessaire pour couvrir les dépenses qu'occasionne la construction des affûts avec dépendances pour les nouvelles bouches à feu introduites dans l'armement de quelques places et dans la défense des côtes
10,000 »	»	»	b) Cette école a pour objet de propager dans le corps de l'artillerie l'instruction sur la poudre et la pyrotechnie militaire, et d'introduire dans cette partie du service les améliorations dont elle est susceptible
10,000 »	»	»	c) La formation de cet approvisionnement est indispensable pour être à même, au besoin, d'exécuter des commandes imprévues et pour qu'on ne soit pas obligé de mettre des bois en œuvre avant le temps voulu pour en opérer la complète dessiccation
5,000 »	»	»	d) Cette allocation est nécessaire pour compléter la collection des modèles des principaux attirails de guerre
3,625 »	1,490 »	»	e) Cette somme est destinée à couvrir diverses dépenses concernant le service du matériel, qui ne peuvent être prévues
520,000 »	1,490 »	1,490 »	

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR					
	ENTRETIEN ORDINAIRE.			CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS.		
	BÂTIMENTS militaires.	Fortifications.	OUVRAGES mixtes.	BÂTIMENTS militaires.	Fortifications.	OUVRAGES mixtes.
Ostende	2,500 »	2,200 »	2,600 »	(a) 54,600 »	5,700 »	2,400 »
Menin	1,500 »	»	2,000 »	1,500 »	»	(b) 5,200 »
Audenarde	800 »	500 »	700 »	1,000 »	16,500 »	5,700 »
Gand	1,200 »	5,800 »	500 »	5,700 »	15,400 »	2,500 »
Ypres	900 »	»	5,000 »	6,600 »	»	5,000 »
Termonde	500 »	800 »	1,700 »	5,100 »	12,600 »	5,900 »
Nieuport	500 »	1,000 »	1,500 »	2,500 »	2,500 »	1,500 »
Postes fortifiés des Flandres	400 »	»	600 »	»	»	»
Anvers (place)	6,000 »	2,000 »	15,000 »	(c) 42,500 »	6,000 »	(d) 62,500 »
— (citadelle)	2,220 »	900 »	5,580 »	»	(e) 10,000 »	»
Fort Ste-Marie	600 »	1,050 »	850 »	»	»	»
— Lillo	1,700 »	2,000 »	5,800 »	»	»	»
— Liefkenshoek	1,200 »	1,700 »	5,600 »	8,000 »	»	»
Lierre	1,420 »	800 »	980 »	»	»	»
Malines	2,000 »	»	»	»	»	»
Bruxelles	6,000 »	»	»	20,500 »	»	»
Louvain	1,640 »	»	»	1,760 »	»	»
Vilvorde	900 »	»	»	2,600 »	»	»
Diest	»	1,000 »	5,000 »	»	6,000 »	»
Liège	12,700 »	2,500 »	1,800 »	18,000 »	(f) 19,000 »	1,000 »
Huy	510 »	690 »	»	4,480 »	»	120 »
Hasselt	1,600 »	»	900 »	1,500 »	»	2,000 »
Arlon	1,000 »	»	»	5,500 »	»	»
Bouillon	1,200 »	500 »	500 »	1,950 »	800 »	250 »
Tournay	2,400 »	900 »	1,500 »	16,100 »	5,500 »	4,600 »
Namur	2,000 »	1,000 »	1,500 »	8,000 »	2,000 »	4,600 »
Charleroy	2,600 »	600 »	1,800 »	19,250 »	1,500 »	2,250 »
Dinant	600 »	600 »	70 »	1,800 »	950 »	»
Mons	2,500 »	»	5,500 »	4,200 »	»	(g) 15,600 »
Ath	2,000 »	»	2,000 »	8,000 »	»	4,600 »
Philippeville	1,200 »	»	1,800 »	5,050 »	»	1,550 »
Mariembourg	425 »	»	500 »	1,500 »	»	475 »
Camp de Beverloo	»	»	»	(h) 57,500 »	»	»
— de Brasschaet	»	»	»	2,500 »	»	»
TOTAUX. . . . fr.	62,515 »	24,540 »	58,280 »	261,490 »	101,550 »	127,545 »
TOTAUX d'après l'ancienne division des dépenses		145,155 »		261,490 »	228,875 »	

Pour frais de surveillance générale des travaux

— loyer de bâtiments dans diverses places et des terrains occupés par les fortifications de Hasselt, les postes fortifiés des Flandres et les champs de manœuvre des camps de Brasschaet et de Beverloo

— frais de bureau des commandants du génie dans les places

— — de dessinateurs, levé de plans, etc.

— — d'instruction pratique du régiment du génie

TOTAL des dépenses ordinaires fr.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. Construction de nouvelles fortifications à Diest

TOTAL GÉNÉRAL fr.

Le crédit demandé au Budget de 1844 s'élève à

Différence en plus au Budget de 1845. fr.

Matériel du génie

CREDIT demande POUR 1845.	Observations.
48,000	
10,000	
25,000	
26,900 »	
15,500	
24,600 »	
9,500	
1,000	
154,000 »	
16,500	
2,500	
7,500 »	
14,500 »	
5,200 »	
2,000 »	
26,500 »	
3,400	
3,500 »	
10,000	
55,000 »	
5,600 »	a) Réparations à la caserne à l'épreuve de la bombe
6,000 »	b) — aux ponts et aux pavés
4,500 »	c) — à l'arsenal brûlé
5,000 »	d) Y compris la continuation des travaux des ponts et de la porte de Slyck
31,000	e) Continuation de la restauration des casernes
20,000 »	f) Réparations aux revêtements de la citadelle
28,000 »	g) — aux pavés et aux garde-corps
4,000 »	h) Y compris les réparations les plus urgentes à l'hôpital et au pavillon royal
25,600 »	
16,600 »	
7,400 »	
2,700 »	
37,500 »	
2,500 »	
655,500 »	
20,000 »	
32,000 »	
18,000 »	
3,000 »	
5,500 »	
712,000 »	
440,000 »	
1,152,000 »	
1,139,550 »	
12,450 »	

CHAPITRE VI. — Traitements divers et pensions.

GRADES ET EMPLOIS.	NOMBRE		MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.
	de chevaux.	de rations.			
ARTICLE 1^{er}.					
<i>Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité, de réforme, et pensions temporaires.</i>					
Disponibilité.					
1 colonel de cavalerie	2	730	5,600	5,600	»
1 intendant militaire de 2 ^e classe.	1	365	4,200	4,200	»
1 médecin en chef	»	»	3,660	3,660	»
1 major d'artillerie	2	750	3,660	3,660	»
Non-activité.					
5 généraux-majors	{ 2 à . . .	»	5,250	10,500	»
	{ 1 à . . .	»	4,640	4,640	»
1 colonel	»	»	5,700	5,700	»
8 majors	»	»	2,525	20,200	»
26 capitaines de 1 ^{re} classe	»	»	1,650	42,900	»
26 — de 2 ^e —	»	»	1,450	37,700	»
1 — de corps franc, à 5 ^f 17 ^c par jour.	»	»	1,157 05	1,157 05	»
56 lieutenants	»	»	950	53,200	»
2 — de corps franc, à 2 ^f 58 ^c par jour.	»	»	868 70	1,757 40	»
54 sous-lieutenants	»	»	800	45,200	»
2 — de corps franc, à 2 ^f 12 ^c par jour.	»	»	773 80	1,547 60	»
1 intendant militaire de 2 ^e classe.	»	»	3,150	5,150	»
2 sous-intendants militaires de 1 ^{re} classe	»	»	2,525	5,050	»
1 médecin de bataillon	»	»	950	950	»
5 — adjoints	»	»	800	4,000	»
3 pharmaciens de 2 ^e classe	»	»	950	2,850	»
8 — de 3 ^e —	»	»	800	6,400	»
1 garde du génie de 2 ^e classe	»	»	740	740	»
1 directeur d'hôpital	»	»	1,000	1,000	»
1 sous-directeur.	»	»	600	600	»
Réforme.					
1 sous-intendant militaire de 1 ^{re} classe	»	»	1,262 50	1,262 50	»
1 capitaine de 1 ^{re} classe	»	»	825	825	»
1 — de 2 ^e —	»	»	725	725	»
6 lieutenants.	»	»	475	2,850	»
8 sous-lieutenants	»	»	400	3,200	»
				A DÉDUIRE :	271,204 55
				$\frac{1}{2}\%$ p ^r médicale . .	1,556 02
				RESTE	269,848 55
Pensions temporaires accordées et à accorder				20,000	»
					289,848 55
A REPORTER. ft.				5	1825
					289,848 55

CHAPITRE VI. — *Traitements divers et pensions (suite).*

GRADES ET EMPLOIS.	NOMBRE		MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.
	de chevaux	de rations.			
Report fr.	5	1825	289,848 55
ART. 2.					
Traitement de 55 aumôniers et desservants	„	„	„	52,500 „	52,500
ART 3					
<i>Traitements d'employés dans les magasins.</i>					
1 garde-magasin de 1 ^{re} classe	„	„	3,550 „	3,550 „	
1 — de 2 ^e —	„	„	2,500 „	2,500 „	5,850 „
ART 4					
Pensions civiles accordées depuis le 1 ^{er} octobre 1830	„	„	„	10,969 „	(a) 10,969
ART. 5.					
<i>Pension des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo</i>					
Pensions à 44 militaires décorés	„	„	„	9,724 62	
Secours sur le fonds de Waterloo à 164 militaires	„	„	„	15,700 85	25,424 47
	5	1825			
TOTAL					fr. 562,602 „
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à					355,800 „
Différence en plus au Budget de 1845.					6,802 „

(a) Cette somme de 10,969 francs forme le montant des pensions civiles de fonctionnaires du Département de la Guerre transférées du Budget de la Dette publique, en vertu de l'art. 36 de la loi sur les pensions civiles.

CHAPITRE VII, ARTICLE UNIQUE. — *Dépenses imprévues.*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1845	<i>Observations.</i>
Subside aux réfugiés politiques.	20,000 »	
Honoraires d'avocats et frais de procédures	6,000 »	
Loyers et contributions des champs d'exercices.	4,500 »	
Dépenses diverses non prévues.	15,753 63	
TOTAL. fr.	46,253 63	
Le crédit demandé pour 1844 s'élève à.	44,589 21	
Différence en plus au Budget de 1845.	1,664 42	

193

PIÈCES A L'APPUI

DU

BUDGET DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1845.

CAMPIEMENT.

194

RÉCAPITULATION

De la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1845, et pour leur logement et nourriture en route.

ARMES.	EFFECTIF.		NOMBRE			MONTANT DE LA DÉPENSE			TOTAL.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	DE RATIONS pour OFFICIERS.	DE RATIONS pour LA TROUPE.	DE JOURNÉES de MARCHÉ.	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.	POUR LOGEMENT et NOURRITURE.	
État-major . . .	25	»	2,415	»	»	1,058 45	»	»	1,058 45
Infanterie . . .	276	7200	15,140	216,000	57,600	5,650 20	99,560 »	42,624 »	147,654 20
Cavalerie . . .	96	1254	4,620	18,510	28,582	1,986 60	8,514 60	21,002 68	51,505 88
Artillerie . . .	16	240	750	7,200	1,920	522 50	5,512 »	1,420 80	5,055 50
Génie . . .	16	240	720	7,200	960	599 60	3,512 »	710 40	4,552 »
TOTAUX . . .	429	8914	21,645	248,910	88,862	9,507 55	114,498 60	65,757 88	189,565 85
A déduire les sommes réduites sur les autres articles.									155,595 54
Reste dépense effective.									fr 55,970 29

INDICATION

Des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 5, par suite du campement des troupes.

INDICATION			DÉSIGNATION DES ARTICLES.	NOMBRE DE JOURNÉES.	TROUPES				TOTAL.
Des chapitres.	Des sections.	Des articles.			D'INFANTE- RIE.	DE CAVALERIE.	D'ARTILLE- RIE.	DU GÉNIE.	
2	2	1	Solde de l'infanterie . . .	275,600	57,456 »	»	»	»	57,456 »
2	2	2	— de la cavalerie . . .	46,892	»	9,847 52	»	»	9,847 52
2	2	3	— de l'artillerie . . .	9,120	»	»	1,915 20	»	1,915 20
2	2	4	— du génie	8,160	»	»	»	1,715 60	1,715 60
2	3	1	Masse de pain	557,772	45,776 »	7,502 72	1,459 20	1,505 60	54,045 52
2	3	5	Casernem ^t des chevaux . .	54,540	»	1,859 20	554 40	»	2,175 60
2	3	6	— des hommes	168,886	6,840 »	1,172 50	228 »	204 »	8,444 50
TOTAUX				fr.	108,072 »	20,561 54	3,956 80	5,225 20	155,595 54

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

*DEVIS de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne
l'état-major général, pendant 30 jours.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES donnant DROIT aux rations	DE RATIONS par jour	TOTAL des RATIONS
Lieutenant-général	1	6	50	12	360
Généraux-majors	5	9	90	8	720
Colonels, lieutenants-colonels et majors	5	6	90	5	270
Intendant militaire	1	2	50	5	90
Sous-intendant militaire	1	2	50	5	90
Aides-de-camp et officiers d'ordonnance	8	16	240	2	480
Médecins { principal	1	2	30	2	60
{ de bataillon	2	"	60	2	120
{ adjoints	2	"	60	1 $\frac{1}{2}$	90
Economé d'hôpital	1	"	50	1 $\frac{1}{2}$	45
Commis aux écritures	2	"	60	1 $\frac{1}{2}$	90
TOTAL	25	45	750		2,415

MONTANT DE LA DÉPENSE.

2,415 rations de vivres de campagne, sans génèvre, à 43 centimes .

fr 1,058 45

INFANTERIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'infanterie, pendant 50 jours et 8 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES donnant DROIT aux rations.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	DE JOURNÉES DE MARCHÉ avec logement et nourriture.
Colonels	4	8	120	4	480	»
Lieutenants-colonels et majors	16	32	480	2	960	»
Capitaines adjudants-majors	4	4	120	1½	180	»
Lieutenants adjudants-majors	12	»	560	1½	540	»
Officiers-payeurs	8	»	240	1½	300	»
Porte-drapeaux	4	»	120	1½	180	»
Médecins	4	»	120	2	240	»
{ de régiment						
{ de bataillon	8	»	240	2	480	»
Capitaines	72	»	2,160	1½	3,240	»
Lieutenants	72	»	2,160	1½	3,240	»
Sous-lieutenants	72	»	2,160	1½	3,240	»
TOTAUX.	276	44	8,280		15,140	»
Adjudants sous-officiers	12	»	360	1	360	96
Tambours-majors	4	»	120	1	120	32
Armuriers	4	»	120	1	120	32
Caporaux-tambours.	12	»	560	1	360	96
Musiciens.	56	»	1,680	1	1,680	448
Caporaux-cornets	4	»	120	1	120	32
Sergents-majors	72	»	2,160	1	2,160	576
Sergents	288	»	8,640	1	8,640	2,504
— fourriers	72	»	2,160	1	2,160	576
Caporaux.	576	»	17,280	1	17,280	4,608
Tambours et cornets	144	»	4,520	1	4,520	1,152
Soldats	5956	»	178,680	1	178,680	47,648
TOTAUX.	7200	»	216,000		216,000	57,600

MONTANT DE LA DÉPENSE.

15,140 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes fr.	5,650 20
216,000 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	99,560 »
TOTAL.	105,010 20
57,600 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	42,624 »
TOTAL GÉNÉRAL.	147,634 20
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 1 ^{er} , 21 c ^t sur la solde sur 273,600 journées	57,456 »
— II, — 3, — 1 ^{er} , 16 pour le pain	275,600 — 45,776 »
— II, — 3, — 6, 05 pour le casern ^t des hommes	136,800 — 6,840 »
RESTE. fr.	59,562 20

CAVALERIE.

DEVIS de la dépense résultant du cantonnement et du campement de 12 escadrons de cavalerie, pendant 50 jours et 8 jours de marche (*).

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route, en cantonnement et au camp.
Colonels	2	6	60	4	240	»	»
Lieutenants-colonels ou majors	6	18	180	2	560	»	»
Capitaines adjudants-majors	2	4	60	1 1/2	90	»	»
Lieutenants adjudants-majors	2	4	60	1 1/2	90	»	»
Officiers-payeurs	2	2	60	1 1/2	90	»	»
Porte-étendards	2	4	60	1 1/2	90	»	»
Médecins de régiment	2	2	60	2	120	»	»
— de bataillon	2	2	60	2	120	»	»
Vétérinaires	4	4	120	1 1/2	180	»	»
Capitaines	24	48	720	1 1/2	1,080	»	»
Lieutenants	24	48	720	1 1/2	1,080	»	»
Sous-lieutenants	24	48	720	1 1/2	1,080	»	»
TOTAUX	96	190	2,880	4,620	»	»
Adjudants-sous-officiers	6	6	90	1	90	158	228
Trompettes maréchaux-des-logis	2	2	50	1	50	46	76
— brigadiers	2	2	50	1	50	46	76
Maréchaux-des-logis chefs	12	12	180	1	180	276	456
Maréchaux-des-logis	72	72	1,080	1	1,080	1,656	2,736
— fourriers	12	12	180	1	180	276	456
Brigadiers	144	144	2,160	1	2,160	5,512	5,472
Trompettes	56	56	540	1	540	828	1,368
Maréchaux-ferrants	24	»	560	1	560	552	»
Cavaliers	924	924	15,860	1	15,860	21,252	55,112
TOTAUX	1,254	1,210	18,510	18,510	28,582	45,980

MONTANT DE LA DÉPENSE.

4,620 rations d'officier, sans genièvre, à 45 centimes fr.	1,986 60
18,510 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	8,514 60
TOTAL	10,501 20
28,582 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	21,002 68
TOTAL GÉNÉRAL	51,505 88
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 2, 21 c ^s sur la solde sur 46,892 journées	9,847 52
— II, — 5, — 1, 16 pour le pain 46,892 —	7,502 72
— II, — 5, — 5, 04 pour le casernement des chevaux. 45,980 —	1,839 20
— II, — 5, — 6, 05 — — des hommes. 25,446 —	1,172 50
RESTE fr.	11,142 54

(*) Un des deux régiments devra être cantonné, à défaut d'écuries suffisantes, au camp de Beverloo.

ARTILLERIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de deux batteries d'artillerie, pendant 50 jours et 8 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées DE CHEVAUX de troupe en route et au camp.
Major	1	2	50	2	60	»	»
Capitaines	4	8	120	1½	180	»	»
Lieutenants	4	8	120	1½	180	»	»
Sous-lieutenants	4	8	120	1½	180	»	»
Médecin de bataillon	1	1	50	2	60	»	»
Vétérinaires	2	2	60	1½	90	»	»
TOTAUX.	16	29	480	750	»	»
Maréc.-des-logis chefs et adj ^s de batterie	4	4	120	1	120	52	152
Maréchaux-des-logis	16	16	480	1	480	128	608
— — fourriers	2	2	60	1	60	16	76
Brigadiers	16	16	480	1	480	128	608
— artificiers	8	8	240	1	240	64	504
Trompettes	6	6	180	1	180	48	228
Ouvriers	8	»	240	1	240	64	»
Maréchaux-ferrants	4	»	120	1	120	52	»
Canonniers et conducteurs	176	168	5,280	1	5,280	1,408	6,584
TOTAUX.	240	220	7,200	7,200	1,920	8,560

MONTANT DE LA DÉPENSE.

750 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes	522 50
7,200 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	5,512 »
TOTAL.	5,634 50
1,920 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	1,420 80
TOTAL GÉNÉRAL.	5,055 50
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 5, 21 c ^t sur la solde sur 9,120 journées	1,915 20
— II, — 5, — 1, 16 pour le pain	9,120 — 1,459 20
— II, — 5, — 5, 04 pour le casernement des chevaux	8,560 — 534 40
— II, — 5, — 6, 05 — — des hommes	4,560 — 228 »
RESTE. fr.	1,118 50

GÉNIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de quatre compagnies du régiment du génie, pendant 50 jours et 8 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture pour 2 compagnies.
Capitaines	8	»	240	1 $\frac{1}{2}$	500	»
Lieutenants	4	»	120	1 $\frac{1}{2}$	180	»
Sous-lieutenants.	4	»	120	1 $\frac{1}{2}$	180	»
TOTAUX.	16	»	480	720	»
Sergents-majors.	4	»	120	1	120	16
Sergents	20	»	600	1	600	80
— fourriers	4	»	120	1	120	16
Caporaux	24	»	720	1	720	96
Tambours	8	»	240	1	240	32
Sapeurs-mineurs	180	»	5,400	1	5,400	720
TOTAUX.	240	»	7,200	7,200	960

MONTANT DE LA DÉPENSE.

720 rations d'officiers, sans genièvre, à 43 centimes fr.	309 60
7,200 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	5,512 »
TOTAL.	5,621 60
960 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	710 40
TOTAL GÉNÉRAL.	4,552 »
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 c ^t sur la solde. sur 8,160 journées	1,713 60
— II, — 3, — 1, 16 pour le pain	8,160 — 1,505 60
— II, — 5, — 6, 05 pour le casernement des hommes	4,080 — 204 »
RESTE. fr.	1,108 80

RÉCAPITULATION

*De la dépense pour vivres de campagne pour la garde du camp,
pendant 535 jours*

ARMES	EFFECTIF.		NOMBRE		MONTANT DE LA DÉPENSE		TOTAL	
	Officiers	Sous-officiers et soldats	De RATIONS d'officiers.	De RATIONS de troupe	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.		
Infanterie	22	562	11,500	121,270	4,897 70	55,784 20	60,681 90	
Génie	8	120	4,020	40,200	1,728 60	18,492 00	20,220 60	
TOTAL	50	482	15,410	161,470	6,626 30	74,276 20	80,902 50	
Les sous-officiers et soldats étant couchés sur des fournitures de l'Etat, il y a à déduire le montant du prix de la paille sur 161,470 journées à 2 centimes							5,229 40	
RESTE							fr	77,675 10
<i>Il y a encore à déduire :</i>								
Du chap II, sect 2, art 1, 21 c ^s	sur la solde d'infanterie		sur 121,270 journées		25,466 70	}	59,745 90	
— II, — 2, — 4, 21	sur la solde du génie		40,200 —		8,442 00			
— II, — 3, — 1, 16	pour le pain		161,470 —		25,835 20			
RESTE dépense effective							fr	17,929 20

INFANTERIE.

DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'infanterie qui gardera le camp pendant 555 jours.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES DONNANT DROIT AUX RATIONS.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.
Majors.	1	2	555	2	670
Lieutenant adjudant-major	1	»	555	1½	502½
Médecin de bataillon	1	»	555	2	670
Officier-payeur	1	»	555	1½	502½
Capitaines.	6	»	2,010	1½	3,015
Lieutenants	6	»	2,010	1½	3,015
Sous-lieutenants.	6	»	2,010	1½	3,015
TOTAUX.	22	2	7,570		11,590
Adjudant sous-officier	1	»	555	1	555
Caporal-tambour	1	»	555	1	555
Sergents-majors.	6	»	2,010	1	2,010
Sergents	24	»	8,040	1	8,040
— fourriers	6	»	2,010	1	2,010
Caporaux	48	»	16,080	1	16,080
Tambours et cornets	12	»	4,020	1	4,020
Soldats	264	»	88,440	1	88,440
TOTAUX.	362	»	121,270		121,270

MONTANT DE LA DÉPENSE.

11,590 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes.	4,897 70
121,270 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	55,784 20
TOTAL. . . . fr.	60,681 90
<i>Il y a à déduire:</i>	
Du chapitre II, section 2, art. 1, 21 centimes sur la solde sur 121,270 journées. 25,466 70	} 44,869 90
— II, — 3, — 1, 16 — pour le pain 121,270 — 19,405 20	
RESTE. . . . fr.	15,812 »

GÉNIE.

DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour deux compagnies du régiment du génie, qui garderont le camp pendant 333 jours.

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE		
		De journées donnant droit aux rations,	De rations par JOUR	TOTAL des RATIONS.
Capitaines	4	1,540	1½	2,010 »
Lieutenants	2	670	1½	1,005 »
Sous-lieutenants	2	670	1½	1,005 »
TOTAUX.	8	2,680		4,020 »
Sergents-majors	2	670	1	670 »
Sergents	10	5,550	1	5,550 »
— fourriers	2	670	1	670 »
Caporaux	12	4,020	1	4,020 »
Tambours	4	1,540	1	1,540 »
Sapeurs-mineurs	90	50,150	1	50,150 »
TOTAUX.	120	40,200		40,200 »

MONTANT DE LA DÉPENSE.

4,020 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes	1,728 60
40,200 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	18,492 »
TOTAL. . . . fr.	20,220 60
<i>Il y a à déduire.</i>	
Du chapitre II, section 2, art. 4, 21 centimes sur la solde sur 40,200 journées. 8,442 »	14,874 »
— II, — 3, — 1, 16 — pour le pain 40,200 — 6,452 »	
RESTE. . . . fr.	5,546 60

DEVIS

De la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brasschaet, pendant 21 jours et 10 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture	De journées de chevaux de troupe en route et au camp
Officiers	152	192	3,192	1½	4,788	»	»
Sous-officiers et soldats	2550	450	49,550	1	49,550	25,500	15,950

MONTANT DE LA DÉPENSE.

4,788 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes	2,058 84
49,550 — de sous-officiers et soldats, à 46 — — — — —	22,701 »
TOTAL	fr 24,759 84
25,500 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	17,590 »
TOTAL GENERAL	fr 42,149 84
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap II, sect 2, art 3, 21 ^{cs} sur la solde	sur 72,850 journées 15,298 50
— II, — 3, — 1, 16 pour le pain	72,850 — 11,656 »
— II, — 3, — 5, 4 pour le casernement des chevaux	15,950 — 558 »
— II, — 3, — 6, 05 pour le casernement des hommes	56,425 — 1,821 25
Reste	fr 12,816 09

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1845.

NUMÉRO des articles de la loi		dévelop- pements des articles		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE PREMIER.							
<i>ADMINISTRATION CENTRALE. — Personnel.</i>							
				NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE
1	Uniq.	Traitement du Ministre		1	21,000	21,000	21,000
TOTAL de l'article 1 ^{er}							
	1	Traitement du secrétaire général		1	8,400	8,400	8,400
<i>Secrétariat général.</i>							
	2	Traitements des fonctionnaires et employés		23	de 500 à 5,000	33,000	45,000
2		<i>Bureau de liquidation.</i>					
		Traitements du chef de division et des employés		6	de 1,000 à 4,500	12,000	
<i>Trésor public.</i>							
	3	Traitements des fonctionnaires et employés		54	de 400 à 10,500	110,000	110,000
<p>L'augmentation de 10,000 francs réclamée en faveur de l'administration centrale du trésor public, se justifie par l'extension toujours croissante des attributions de la division de la Dette publique, et par la nécessité d'augmenter, pour y faire face, le personnel de cette division</p> <p>Les travaux relatifs à la Dette publique se sont progressivement accrus depuis plusieurs années. C'est ainsi qu'à l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. %, a succédé la création de la Dette flottante, celle des emprunts de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, de 50,850,000 francs, à 5 p. %, de 86,940,000 francs, à 5 p. %, de fr. 28,621,718 40 c., à 5 p. %, et de fr. 1,481,481 48 c. pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers.</p> <p>Aux nombreux travaux qu'exigent la vérification, l'enregistrement, la liquidation, la régularisation et la comptabilité de toutes les dépenses inhérentes au service de ces divers emprunts, sont venus s'ajouter aujourd'hui d'autres travaux dont l'étendue, la diversité et l'urgence justifient entièrement l'augmentation de crédit demandée</p> <p>Ils consistent notamment</p> <p>1° Dans les opérations de transfert, de mutations, etc., résultant de l'inscription au Grand-Livre de la Dette publique, à 2 ½ p. %, d'un capital de 425,000,000 de francs, transféré du Grand-Livre du royaume des Pays-Bas, en exécution du traité du 5 novembre 1842, opérations seules qui ont motivé une augmentation de crédit de 6,000 francs au Budget de la Cour des Comptes de l'exercice 1845;</p> <p>2° Dans le contrôle, la vérification et l'enregistrement des certificats de participation en dette 2 ½ p. %, émis et à émettre par plusieurs établissements financiers;</p> <p>3° Dans l'inscription au Grand-Livre de la Dette 2 ½ p. %, des capitaux résultant de la liquidation des créances appartenant à l'ancienne dette constituée des provinces méridionales et à l'arricé des Pays-Bas, et dans la vérification des titres de propriété des ayants droit à ces créances;</p>							
A REPORTER.							fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
8,400	»	8,400	8,400	»	»		
33,000	12,000	45,000	49,000	»	(α 4,000	α) A cause du degré d'avancement des tra- vaux relatifs à la liqui- dation des anciennes créances, ce crédit est susceptible d'une reduc- tion de 4,000 francs	
110,000	»	110,000	100,000	10,000	»		
151,400	12,000	163,400	157,400	10,000	4,000		

NUMÉRO des	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.																																			
	REPORT. fr.																																			
	<i>(Suite de l'administration centrale.)</i>																																			
	<p>4° Dans le paiement en numéraire des intérêts arriérés de ces créances, ainsi que de celles dites <i>françaises</i> et de celles connues sous la dénomination d'<i>engagées</i> ;</p> <p>5° Dans le paiement en numéraire des créances inférieures à 500 francs, liquidées en vertu de la loi du 1^{er} mai 1842, relative aux indemnités pour pertes causées par les événements de guerre ;</p> <p>6° Dans l'émission de l'emprunt de 84,656,000 francs, créé par la loi du 22 mars 1844 ;</p> <p>7° Dans la création d'une nouvelle dette 4 $\frac{1}{2}$ p. %, en remplacement des emprunts de 100,800,000 francs, et de fr. 1,481,481 48 c^{ts}, à 5 p. % ;</p> <p>8° Dans l'émission d'obligations en 4 $\frac{1}{2}$ p. %, jusqu'à concurrence d'un capital de 10,000,000 de francs de la Dette flottante, à convertir en dette consolidée, en conformité de l'art. 5 de la loi du 21 mars 1844 ;</p> <p>9° Dans l'émission plus ou moins prochaine des obligations 5 p. %, à délivrer jusqu'à concurrence d'un capital de 7,000,000 de francs, alloué pour l'exécution de la loi du 1^{er} mai 1842.</p> <p>On fait remarquer au surplus que les mesures importantes que l'on vient de résumer ont tellement accru les travaux de la division de la Dette publique, chargée aujourd'hui de la liquidation, du paiement et de la régularisation de dépenses, qui excèdent la somme de 50,000,000 de francs, que, malgré tous les efforts des employés de la division et le concours d'employés extraordinaires, certains travaux se trouvent arriérés de plusieurs années.</p> <p style="text-align: center;"><i>Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie, etc.</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 5%;"></th> <th style="width: 55%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">APPOINTEMENTS PAR AN.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la DÉPENSE.</th> <th style="width: 10%;">TOTAL par SERVICE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td>Traitements des fonctionnaires et employés</td> <td style="text-align: center;">58</td> <td style="text-align: center;">de 600 à 9,000</td> <td style="text-align: center;">140,000</td> <td style="text-align: center;">140,000</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><i>Enregistrement, domaines et forêts.</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td>Traitements des fonctionnaires et employés</td> <td style="text-align: center;">28</td> <td style="text-align: center;">de 900 à 10,500</td> <td style="text-align: center;">84,000</td> <td style="text-align: center;">84,000</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><i>Commission des monnaies.</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td>Traitements des fonctionnaires et employés.</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">de 900 à 8,400</td> <td style="text-align: center;">42,000</td> <td style="text-align: center;">42,000</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><i>Huissiers et gens de service.</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td>Salaire des concierges, huissiers, messagers, surveillante et nettoyeuses</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">29,000</td> <td style="text-align: center;">29,000</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right;">TOTAL de l'article 2. fr.</p> <p style="text-align: center;"><i>Frais de tournées.</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td>Uniq. Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right;">TOTAL de l'article 3. fr.</p>		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	4	Traitements des fonctionnaires et employés	58	de 600 à 9,000	140,000	140,000	5	Traitements des fonctionnaires et employés	28	de 900 à 10,500	84,000	84,000	6	Traitements des fonctionnaires et employés.	11	de 900 à 8,400	42,000	42,000	7	Salaire des concierges, huissiers, messagers, surveillante et nettoyeuses	»	»	29,000	29,000	3	Uniq. Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs				
	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.																																
4	Traitements des fonctionnaires et employés	58	de 600 à 9,000	140,000	140,000																															
5	Traitements des fonctionnaires et employés	28	de 900 à 10,500	84,000	84,000																															
6	Traitements des fonctionnaires et employés.	11	de 900 à 8,400	42,000	42,000																															
7	Salaire des concierges, huissiers, messagers, surveillante et nettoyeuses	»	»	29,000	29,000																															
3	Uniq. Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs																																			

2
(suite).

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT alloué POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et pe- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS		
151,400	12,000	163,400	157,400	10,000	4,000		
140,000	"	140,000	140,000	"	"		
84,000	"	84,000	84,000	"	"		
42,000	"	42,000	42,000	"	"		
29,000	"	29,000	29,000	"	"		
446,400	12,000	458,400	452,400	10,000	4,000		
8,000	"	8,000	8,000	"	"		
8,000	"	8,000	8,000	"	"		

NUMÉRO des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
actes de la loi	développements des articles
	(Suite de l'administration centrale.)
	<i>Matériel.</i>
4	<p>1 Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais fr. 17,000 »</p> <p>2 Éclairage et chauffage de toute l'administration. 8,000 »</p> <p>3 Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, assurance contre incendie, etc. 12,000 »</p> <p>4 Frais de bureau et matériel de la vérification centrale de la comptabilité des contributions directes, etc. 3,000 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL de l'art. 4. fr.</p>
	<i>Service de la monnaie.</i>
5	<p>1 Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais fr. 1,200 »</p> <p>2 Dépenses variables, poinçons de la garantie, plaques d'insculpations et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc. 6,000 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL de l'article 5. fr.</p>
6	<p>Uniq. Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL de l'article 6. fr.</p>
»	<p>» Achat de matières et frais de fabrication de pièces de 1 et de 2 centimes, jusqu'à concurrence d'une somme de 300,000 francs. (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845.</i>)</p>
	<i>Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces.</i>
7	<p>1 Pour l'administration centrale et l'administration du Trésor dans les provinces . . . 12,000 »</p> <p>2 Id. des contributions directes, cadastre, douanes, accises, etc. 40,000 »</p> <p>3 Id. de l'enregistrement, des domaines et forêts 25,000 »</p> <p>4 Papiers à timbrer 40,000 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL de l'article 7. fr.</p>
	<i>Statistique.</i>
8	<p>Uniq. Frais de rédaction et de publication de documents statistiques</p> <p style="text-align: right;">TOTAL de l'article 8. fr.</p>

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
20,000	"	20,000	30,000	"	10,000		
20,000	"	20,000	30,000	"	10,000		
"	"	"	210,000	"	210,000		
117,000	"	117,000	117,000	"	"		
117,000	"	117,000	117,000	"	"		
23,000	"	23,000	23,000	"	"		
23,000	"	23,000	23,000	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.								
articles de la loi.	dévelop- pements des articles									
Récapitulation du chapitre I^{er}.										
1	•	Traitement du Ministre								
2	•	Id. des fonctionnaires et employés								
3	•	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs								
4	•	Matériel								
5	•	Service de la monnaie.								
6	•	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage								
•	•	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de 1 et de 2 centimes. (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1845.</i>)								
7	•	Magasin général des papiers								
8	•	Statistique								
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.								
CHAPITRE II.										
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES. — <i>Personnel.</i>										
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NUMBRE d'agents.</th> <th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th> <th>MONTANT de la DÉPENSE.</th> <th>TOTAL par SERVICE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">86,550</td> <td style="text-align: center;">86,550</td> </tr> </tbody> </table>	NUMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE	9	"	86,550	86,550
NUMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE							
9	"	86,550	86,550							
1	Uniq.	Traitements des directeurs								
		TOTAL de l'article I ^{er} fr.								
<i>Caissier général de l'État.</i>										
2	Uniq.	Service de la caisse générale de l'État								
		TOTAL de l'article 2. fr.								
Récapitulation du chapitre II.										
1	•	Traitements des directeurs								
2	•	Caissier général de l'État.								
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.								

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
446,400	12,000	458,400	452,400	10,000	4,000		
8,000	»	8,000	8,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
7,200	»	7,200	7,200	»	»		
20,000	»	20,000	30,000	»	10,000		
»	»	»	210,000	»	210,000		
117,000	»	117,000	117,000	»	»		
23,000	»	23,000	23,000	»	»		
632,600	12,000	694,600	908,600	10,000	224,000		
86,550	»	86,550	86,550	»	»		
86,550	»	86,550	86,550	»	»		
250,000	»	250,000	250,000	»	»		
250,000	»	250,000	250,000	»	»		
86,550	»	86,550	86,550	»	»		
250,000	»	250,000	250,000	»	»		
336,550	»	336,550	336,550	»	»		

NUMÉRO des articles de la loi		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES, DE LA GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT ET DES POIDS ET MESURES.			
<i>Service sédentaire. — Traitements.</i>			
		NOMBRE d'agents	MONTANT de la dépense
1	1	Directeurs	9 72,800
	2	Inspecteurs du cadastre	9 42,800
	3	Id. d'arrondissement	26 119,400
	4	Receveurs à appointements fixes	98 195,700
	5	Entreposeurs	12 20,000
	6	Contrôleurs et employés près des directions	49 77,400
	7	Contrôleurs, géomètres et aspirants-géomètres du cadastre près des directions.	54 61,600
	8	Vérificateurs des douanes et vérificateurs-teneurs de livres	90 168,000
	9	Teneurs de livres	74 114,800
Les suppléments de traitement pour pertes résultant de la suppression de <i>leges</i> , accordés à des fonctionnaires et employés de l'administration des contributions ne pourront être imputés sur l'article 1 ^{er} que jusqu'à concurrence d'une somme totale de 57,000 francs			
TOTAL de l'article 1 ^{er}			fr.
<i>Remises et indemnités des comptables.</i>			
2	Uniq.	Remises proportionnelles des receveurs et indemnités accordées par les lit. <i>B</i> , <i>C</i> et <i>D</i> de l'arrêté royal du 18 novembre 1822, n° 157.	
L'excédant de dépense résultant de la balance des <i>maxima</i> et des <i>minima</i> de remises et indemnités, ainsi que des suppléments de traitements accordés à des receveurs rétribués au moyen de remises proportionnelles, ne pourra dépasser la somme de 25,000 francs			
TOTAL de l'article 2			fr.
<i>Service actif. — Traitements.</i>			
3	1	Inspecteurs en chef	9 48,000
	2	Contributions directes, cadastre et comptabilité.	Contrôleurs 125 351,000
	3		
Pour organiser, suivant le règlement actuellement en vigueur, la conservation du cadastre dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, en ce qui concerne la partie active, à l'effet de suivre les mutations survenant dans les propriétés et de tenir au courant les plans et autres pièces cadastrales déposés dans les communes, les cadres de ces provinces devront être augmentés de 11 contrôleurs et comprendre en outre 22 géomètres			
La dépense a été établie d'après les bases suivantes			
		Traitement de 11 contrôleurs, rangés en moyenne dans la 2 ^e classe, soit 2,800 francs.	fr. 30,800 »
		Id. de 11 géomètres de 1 ^{re} classe, au traitement de 1,100 francs	12,100 »
		Id. de 11 id de 2 ^e classe, id. 900 »	9,900 »
ENSEMBLE			fr. 52,800 »
Toutefois, dans le but de simplifier les écritures qu'exige la conservation du cadastre et d'assurer, d'une manière			
TOTAL de l'article 3.			fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1845.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
872,500	"	872,500	863,400	(a 9,100	"		<p>2 contrôleurs de 3^e classe au traitement de 2,400 fr. 4,800 » 2 géomètres de 1^{re} classe id. 1,300 » 3,000 » 2 — de 2^e — id. 1,000 » 2,000 » 4 aspirants-géomètres id. 700 » 2,800 » 3 — — id. 500 » 1,500 »</p> <p>ENSEMBLE . . fr. 14,100 » L'économie sur le § 2 écart de . . . 5,000 » L'augmentation réelle de l'article 1^{er} s'élève à fr. 9,100 »</p>
872,500	"	872,500	863,400	9,100	"		
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"		
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"		
501,200	"	501,200	448,400	52,800	"		<p>a) Par suite de l'achèvement des opérations cadastrales dans le Luxembourg et le Luxembourg, il y a lieu de supprimer l'emploi d'ingénieur dans chacune de ces deux provinces. De ce chef, le crédit alloué au § 2 a été diminué de 5,000 francs. Mais d'un autre côté, il devient nécessaire d'augmenter le crédit du § 7 d'une somme de 14,100 francs, pour organiser dans ces provinces la conservation du cadastre sur le pied établi dans les autres. Cette somme, calculée en raison de l'importance du travail, se décompose comme suit :</p>
501,200	"	501,200	448,400	52,800	"		

NUMERO des		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles la 1 ^{re}	développements des articles					
<i>(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)</i>						
<p>plus complète, l'assiette et la perception des impôts, l'administration a conçu le projet de confier aux géomètres toutes les écritures concernant le cadastre, dont les contrôleurs sont maintenant chargés en réservant à ces derniers l'expertise des nouvelles propriétés bâties devenues imposables, et le classement des nouvelles parcelles résultant de la division de parcelles qui appartiennent à plusieurs classes — Si ce projet, comme on le presume peut recevoir son exécution au 1^{er} janvier 1845, l'emploi du crédit petitionné pourra subir quelques modifications d'une part, il faudra étendre les contrôles et en réduire le nombre, et d'autre part, augmenter les ressorts de conservation des géomètres. Dans l'état actuel des choses, il a paru préférable d'établir les dépenses d'après les besoins de l'organisation actuelle, sauf à les modifier ultérieurement, lorsque l'administration aura recueilli tous les renseignements dont elle a besoin pour arrêter définitivement les bases de la nouvelle organisation qui, on l'espère, pourra amener une réduction dans le crédit demandé.</p>						
<i>Service actif. — Traitements (suite).</i>						
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents</th> <th>MONTANT de la dépense</th> </tr> </thead> </table>	NOMBRE d'agents	MONTANT de la dépense	
NOMBRE d'agents	MONTANT de la dépense					
4	1	}	Inspecteurs	9	40,900	
	2		Contrôleurs	48	123,150	
	3		Lieutenants et sous lieutenants	127	187,560	
	4		Douanes et recherche maritime.	1202	1,239,560	
	5		Preposes de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	3370	2,301,270	
	6		}	Recherche maritime { Sous-lieutenants	2	2,800
	7			Recherche maritime { Sous-brigadier	1	1,100
	8			Recherche maritime { Matelots de 1 ^{re} et de 2 ^e classe et moussets.	64	53,860
Total de l'article 4. . . . fr.						
5	1	}	Contrôleurs	27	75,300	
	2		Commis chef et commis adjoint du service special des sucres	2	3,200	
	3		Accises	602	621,500	
	4		Sections ambulantes. — Commis de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classes.	50	59,900	
Total de l'article 5. . . . fr.						
<i>Garantie.</i>						
6	Uniq.	Traitements des employes	28	43,860		
Total de l'article 6. . . . fr.						
<i>Poids et mesures.</i>						
7	Uniq.	Traitements des vérificateurs	25	52,100		
Total de l'article 7. . . . fr.						

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
3,950,200	,	3,950,200	3,950,200	»	»		
3,950,200	»	3,950,200	3,950,200	»	»		
759,900	»	759,900	759,900	»	»		
759,900	»	759,900	759,900	»	»		
43,860	»	43,860	43,860	»	»		
43,860	»	43,860	43,860	»	»		
52,100	»	52,100	52,100	»	»		
52,100	»	52,100	52,100	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		FORME d'agents	MONTANT de la dépense.
<i>(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)</i>				
<i>Avocats de l'administration.</i>				
8	Uniq.	Traitements	18	35,670
TOTAL de l'article 8.				fr.
<i>Frais de bureau et de tournées.</i>				
9	1	Frais de bureau des directeurs, y compris ceux du cadastre, de confection des rôles et d'impressions	104,350	»
	2	Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement	36,500	»
	3	Id. des contrôleurs de la garantie	4,000	»
	4	Frais de tournées des inspecteurs en chef	13,900	»
	5	Id. des contrôleurs et employés de la garantie.	6,500	»
	6	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs des poids et mesures	19,400	»
	7	Frais de tournées des inspecteurs du cadastre en province	5,200	»
TOTAL de l'article 9.				fr.
<i>Indemnités.</i>				
	1	Indemnités des répartiteurs pour les patentes fr.	28,400	»
	2	Id. des porteurs de contraintes	8,300	»
	3	Id. de route, etc., aux porteurs de contraintes et experts de la contribution personnelle	1,300	»
	4	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découverte de brasseries et distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	8,000	»
	5	Indemnités de frais de route et de séjour aux employés des provinces	10,000	»
	6	Frais d'escorte de marchandises expédiées par chemin de fer.	4,000	»
10		<p>Jusqu'en 1844, les frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer ont dû être imputés sur le chapitre des dépenses imprévues. Mais ces frais devenant chaque année plus considérables, par suite de l'extension croissante du transit et des expéditions par la voie ferrée, et ne pouvant d'ailleurs plus être envisagés comme une dépense imprévue, il est plus rationnel d'en faire l'objet d'un crédit spécial.</p> <p>Le service des douanes sur les chemins de fer ne devant être complété que lorsqu'on aura établi, dans les stations principales, des locaux qui permettront d'y faire arriver les marchandises directement, sans les astreindre à une vérification détaillée à la frontière, le chiffre de 4000 francs pétitionné pour frais d'escorte ne peut être considéré que comme provisoire.</p>		
	7	Indemnités aux employés pour maladies, accidents, etc.	20,000	»
A REPORTER.			fr.	80,200 »

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT VALABLE POUR 1845	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
35,670	"	35,670	35,670	"	"		
35,670	"	35,670	35,670	"	"		
189,850	"	189,850	186,650	(a) 3,200	"		<p>a) Ce crédit présente comparativement à celui du Budget de 1844, une augmentation de 3,200 francs, résultant de l'achèvement du cadastre dans le Limbourg et le Luxembourg. Elle porte sur le § 1^{er} pour 2000 francs, à l'effet de majorer jusqu'à concurrence de cette somme, les frais de bureau des directeurs de ces provinces et sur le § 7 pour 1,200 francs destinés à couvrir les frais de tournées imposés aux inspecteurs du cadastre par le règlement en vigueur. Ces deux dépenses ont été fixées sur le pied existant dans les autres provinces.</p>
189,850	"	189,850	186,650	3,200	"		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			<i>(Suite de l'administration des contributions directes, etc.)</i>
		RÉPOUR. fr.	80,200 »
	8	Indemnités aux receveurs de l'enregistrement pour les déclarations d'actes translatifs, etc.	7,000 »
		L'allocation de 8,500 francs accordée au § 7 du Budget de 1844, comprenait une somme de 2,500 francs destinée à payer les frais de mutation dans le Limbourg et le Luxembourg. A partir de 1845, cette dépense vient à cesser; mais elle se trouvera remplacée en partie par l'indemnité que l'on devra allouer aux receveurs de l'enregistrement pour la remise aux directeurs des contributions des extraits des actes translatifs, etc. La dépense de ce chef est évaluée à 1000 francs, de sorte que la somme totale de 8,500 francs est maintenant réduite à 7000 francs.	
	9	Indemnités des commis ambulants pour le service des accises	25,000 »
10 (suite.)	10	Id. des géomètres du cadastre	98,000 »
		Au Budget de 1844, la somme votée pour les indemnités des géomètres du cadastre en service actif, s'élevait à 76,100 francs : on propose de la porter à 98,000 francs. Cette augmentation est destinée aux indemnités des géomètres qui seront placés dans les deux provinces nouvellement cadastrées. On a suivi, pour en déterminer le chiffre, les bases adoptées précédemment, en ce qui concerne les mêmes agents en fonctions dans les autres provinces.	
	11	Indemnités pour tenue de chevaux.	46,000 »
	12	Id. des experts de la contribution personnelle	10,000 »
	13	Id. des receveurs pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1843, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière et uniforme de la loi électorale du 3 mars 1831	25,000 »
		TOTAL de l'article 10. fr.	
<i>Matériel.</i>			
	1	Matériel et main-d'œuvre des impressions, achat d'instruments, balances, etc.	40,000 »
	2	Loyer, entretien, chauffage et éclairage des locaux et embarcations	35,000 »
	3	Loyer d'un local à Anvers pour la réunion des bureaux de l'administration	12,000 »
11	4	Ports de lettres, transport de matériel, passages d'eau, etc.	14,000 »
	5	Matériel pour les poids et mesures.	5,000 »
	6	Frais de procédure	20,000 »
	7	Frais de loyer, d'ameublement et d'entretien des locaux de la garantie	9,000 »
	8	Construction d'aubettes et autres locaux de la douane	5,000 »
		TOTAL de l'article 11. fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845	<i>Observations.</i>
CHARGES en dinars et pes monnaies.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
291,200	"	291,200	266,800	24,400	"		
291,200	"	291,200	266,800	24,400	"		
140,000	"	140,000	140,000	"	"		
140,000	"	140,000	140,000	"	"		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)																										
12	Uniq.	<p>Crédit pour opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg</p> <p>Lois de la reprise, en 1840, des travaux du cadastre dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, la dépense totale a été évaluée à 1,225,000 francs, suivant les détails contenus dans la pièce G annexée au rapport de la section centrale sur le Budget de 1841. Pour parfaire cette somme on a compris au Budget de 1844 celle de fr. 209,371 52 c^t, on a annoncé en même temps que l'excédant de dépenses sur l'évaluation serait porté au Budget de 1845.</p> <p>Bien qu'il ne soit pas possible encore de déterminer cet excédant d'une manière précise et exacte, l'on pense cependant qu'une somme de 150,000 francs sera suffisante pour compléter toutes les dépenses qu'aura occasionnées l'achèvement des opérations cadastrales dans ces deux provinces, et dans cette somme se trouve comprise celle de 35,000 francs pour frais de premier établissement (<i>matériel</i>) de la conservation du cadastre, aux chefs-lieux de ces provinces, laquelle n'est pas entrée dans les évaluations qui ont servi à fixer le chiffre de 1,225,000 francs, de sorte que l'insuffisance réelle est de 95,000 francs.</p> <p>Cette insuffisance provient particulièrement de ce que la dépense présumée a été calculée</p> <p>a. Sur 155,000 parcelles comprenant 80,000 hectares, ayant changé de limite depuis 1850;</p> <p>b. Sur 1,180,000 parcelles de propriétés ou numéros des plans,</p> <p>Tandis qu'il a été constaté que les 1^{res} s'élevaient à 595,664, comprenant 578,229 hectares, et les 2^{des} à 1,290,000</p> <p>Les nombreux changements survenus dans les propriétés à partir de 1850, tant par le morcellement des terres que par la construction de nouvelles routes, canaux, etc., ont amené les résultats que l'on vient d'indiquer.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL de l'article 12. fr.</p>																								
13	Uniq.	<p>Indemnités pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation, au chef-lieu de chaque province</p> <p style="text-align: right;">TOTAL de l'article 13. fr.</p>																								
14	Uniq.	<p>Traitements des agents du cadastre non remplacés</p> <p>Au 1^{er} janvier 1845, tous les agents qui ont été chargés des opérations du cadastre dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, seront disponibles. En attendant qu'on puisse les incorporer dans les cadres de l'administration, on a pensé qu'il est équitable de leur conserver les $\frac{2}{3}$ des traitements qui leur sont maintenant accordés, ainsi que cela a eu lieu dans des circonstances analogues. Du reste, le Gouvernement n'hésite pas à prendre l'engagement de remplacer tous ces agents avant l'expiration de l'année 1845, de sorte que le crédit ci-contre de 20,000 francs ne sera plus reproduit au Budget de 1846. Voici comment cette somme se subdivise</p> <table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">2 ingénieurs vérificateurs</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">fr</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">5,000 »</td> </tr> <tr> <td>2 contrôleurs faisant fonctions de contrôleurs principaux</td> <td></td> <td style="text-align: right;">6,400 »</td> </tr> <tr> <td>5 contrôleurs au traitement de 2,800 francs</td> <td></td> <td style="text-align: right;">8,400 »</td> </tr> <tr> <td>6 Id Id 2,400 »</td> <td></td> <td style="text-align: right;">14 400 »</td> </tr> <tr> <td>5 Id intérimaires 2,000 »</td> <td></td> <td style="text-align: right;">6 000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL.</td> <td style="text-align: right;">fr 40,200 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Traitements des agents attachés au bureau spécial de l'administration</td> <td style="text-align: right;">9,100 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">ENSEMBLE.</td> <td style="text-align: right;">fr 49,500 »</td> </tr> </table> <p>dont les $\frac{2}{3}$ s'élevaient à 52,870 francs. Mais, dans la prévision qu'une partie de ces agents seront remplacés dans les premiers mois de l'année 1845, le crédit nécessaire peut être réduit à 20,000 francs.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL de l'article 14. fr.</p>	2 ingénieurs vérificateurs	fr	5,000 »	2 contrôleurs faisant fonctions de contrôleurs principaux		6,400 »	5 contrôleurs au traitement de 2,800 francs		8,400 »	6 Id Id 2,400 »		14 400 »	5 Id intérimaires 2,000 »		6 000 »	TOTAL.		fr 40,200 »	Traitements des agents attachés au bureau spécial de l'administration		9,100 »	ENSEMBLE.		fr 49,500 »
2 ingénieurs vérificateurs	fr	5,000 »																								
2 contrôleurs faisant fonctions de contrôleurs principaux		6,400 »																								
5 contrôleurs au traitement de 2,800 francs		8,400 »																								
6 Id Id 2,400 »		14 400 »																								
5 Id intérimaires 2,000 »		6 000 »																								
TOTAL.		fr 40,200 »																								
Traitements des agents attachés au bureau spécial de l'administration		9,100 »																								
ENSEMBLE.		fr 49,500 »																								

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
"	130,000	130,000	209,371 32	"	79,371 32		
"	130,000	130,000	209,371 32	"	79,371 32		
32,000	"	32,000	25,000	(a 7,000	"		a) En prenant en considération l'importance relative des provinces de Luxembourg et de Luxembourg, on a évalué à 7,000 francs la dépense que nécessiteront les transcriptions des mutations dans les pièces cadastrales qui doivent être tenues à jour, dans les bureaux de la conservation à créer aux chefs-lieux de ces deux provinces. Il s'ensuit que la dépense totale pour ce service sera portée à 32,000 francs.
32,000	"	32,000	25,000	" 7,000	"		
"	20,000	20,000	"	20,000	"		
"	20,000	20,000	"	20,000	"		
"	20,000	20,000	"	20,000	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.													
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.														
(Suite de l'administration des Contributions directes, etc.)															
<i>Entrepôt d'Anvers.</i>															
15	Uniq.	Frais généraux d'administration, entretien des bâtiments, etc.													
		TOTAL de l'article 15. fr.													
Récapitulation du chapitre III.															
1	»	Traitements des employés du service sédentaire													
2	»	Remises et indemnités des comptables													
3	»	Traitements des employés du service actif. (Contributions directes, cadastre et comptabilité)													
4	»	Id. Id. (Douanes et recherche maritime.)													
5	»	Id. Id. (Accises.)													
6	»	Id. des employés de la garantie													
7	»	Id. des vérificateurs des poids et mesures.													
8	»	Id. des avocats de l'administration													
9	»	Frais de bureau et de tournées.													
10	»	Indemnités													
11	»	Matériel													
12	»	Opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg.													
13	»	Indemnités pour la transcription des mutations, etc., dans les bureaux de conservation au chef-lieu de chacune des sept provinces cadastrées													
14	»	Traitements des agents du cadastre non replacés													
15	»	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers													
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.													
CHAPITRE IV.															
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DES FORÊTS.															
<i>Traitements du personnel de l'enregistrement.</i>															
EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.															
		<table border="1" style="float: right; margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>Montant de la dépense</th> <th>TOTAL par service.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>9</td> <td>76,500</td> <td rowspan="3" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>125,000</td> </tr> <tr> <td>25</td> <td>106,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A REPORTER. fr.</td> <td>307,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	Montant de la dépense	TOTAL par service.	9	76,500	}	21	125,000	25	106,000	A REPORTER. fr.		307,500
NOMBRE d'agents.	Montant de la dépense	TOTAL par service.													
9	76,500	}													
21	125,000														
25	106,000														
A REPORTER. fr.		307,500													
1	1	Traitements des directeurs													
	2	Id. des inspecteurs													
	3	Id. des vérificateurs													

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
31,000	"	31,000	31,000	"	"		
31,000	"	31,000	31,000	"	"		
872,500	"	872,500	865,400	0,100	"		
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"		
501,200	"	501,200	448,400	52,800	"		
5,950,200	"	5,950,200	5,950,200	"	"		
759,900	"	759,900	759,900	"	"		
43,860	"	43,860	43,860	"	"		
52,100	"	52,100	52,100	"	"		
55,670	"	55,670	55,670	"	"		
189,850	"	189,850	186,650	3,200	"		
291,200	"	291,200	266,800	24,400	"		
140,000	"	140,000	140,000	"	"		
"	150,000	150,000	209,571 52	"	79,571 52		
52,000	"	52,000	25,000	7,000	"		
"	20,000	20,000	"	20,000	"		
31,000	"	31,000	31,000	"	"		
8,609,480	150,000	8,759,480	8,722,551 52	116,500	79,571 52		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi	dévelop- pements des articles.				
			NOMBRE d'agents	Montant de la dépense.	TOTAL par service.
		<i>(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)</i>			
		REPORT. fr.	307,500
		COMMISS DE DIRECTION.			
1 (suite)	4	Traitements des premiers commis	9	20,700	42,200
	5	Id. des seconds commis.	17	21,500	
			SURVEILLANTS AUX VENTES.		
	6	Traitements des surveillants à Anvers et à Bruxelles.	2	4,400	4,400
		AGENTS DE CHANGE.			
	7	Indemnités pour publication des prix-courants d'effets publics pour la perception des droits de succession	4	2,100	2,100
		TOTAL de l'article 1 ^{er} fr.			
		<i>Employés du timbre.</i>			
2	1	Traitement de l'inspecteur-conservateur de l'atelier général	1	5,000	51,200
	2	Id. des gardes-magasins contrôleurs du timbre.	9	19,200	
	3	Id. des timbreurs et compteurs	18	16,000	
	4	Id. des tourne-feuilles	17	11,000	
		TOTAL de l'article 2. fr.			
		<i>Employés du domaine.</i>			
		<i>Canal de Pommerœul a Antoing.</i>			
	1	Traitements des délégués à la recette	3	3,910	4,750
	2	Id. du contrôleur-garde-pont	1	640	
	3	Id. des employés chargés de retirer les bulletins	2	200	
		<i>Canal de Charleroy</i>			
3	4	Traitement du contrôleur.	1	4,000	22,050
	5	Id. des receveurs.	4	15,500	
	6	Id. des éclusiers employés au service du contrôle	9	1,350	
	7	Id. des gardes-digues	2	1,200	
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	8	Traitement du surveillant comptable	1	1,200	2,100
	9	Id. des délégués à la recette	"	900	
		A REPORTER. fr.			28,900

NUMÉRO des articles de la loi	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		NOMBRE d'agents	Montant de la dépense	TOTAL par service.
<i>(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)</i>				
<i>EMPLOYÉS DU DOMAINE (suite).</i>				
				REPORT. fr. 28,900
<i>Sambre canalisée.</i>				
10			Traitement du contrôleur principal 1 4,000	} 22,000
11			Id. du sous-contrôleur 1 2,000	
12			Id. des receveurs 2 7,200	
13			Id. des délégués à la recette 14 6,400	
14			Id. des messagers-gardes-canal 4 2,400	
<i>Meuse.</i>				
15			Traitements des préposés à la recette 10 7,000	7,000
<i>Dendre.</i>				
16			Traitements des préposés à la recette 7 960	960
<i>Escaut.</i>				
17			Traitements des préposés à la recette 3 1,000	1,000
<i>Demer.</i>				
18			Traitement du préposé à la recette 1 300	300
<i>Lys.</i>				
19			Traitements des préposés à la recette 5 1,900	1,900
<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
20			Traitements des préposés à la recette 3 2,700	2,700
<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
21			Traitement du contrôleur 1 2,600	} 4,600
			Id. des délégués à la recette 4 2,000	
<i>Bateaux à vapeur.</i>				
22			Traitements des délégués à la recette et au pilotage, chargés de relever les coupons de passage 4 4,500	4,500
<i>Extraction de minerai de fer.</i>				
23			Indemnité de surveillance des travaux d'extraction 1 1,200	1,200
			A REPORTER. fr.	75,060

§
(suite.)

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS		
»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.		dévelop- pements des articles.		
		Nombre d'agents.	Montant de la dépense	TOTAL par service.
		<i>(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)</i>		
		EMPLOYÉS DU DOMAINE <i>(suite)</i> .		
				REPORT. fr. 75,060
		<i>Surveillant aux fabriques.</i>		
3	24	1	600	600
		<i>Palais de justice à Liège.</i>		
(suite.)	25	1	640	640
		TOTAL de l'article 3. fr.		
		<i>Agents forestiers.</i>		
4	1	9	35,600	243,600
	2	5	11,700	
	3	19	31,120	
	4	475	165,180	
		TOTAL de l'article 4. fr.		
5	Uniq.	Remises des receveurs. — Frais de perception (tarif du 17 janvier 1831)		
		TOTAL de l'article 5. fr.		
6	Uniq.	Remises des greffiers (loi du 21 ventôse an VII).		
		TOTAL de l'article 6. fr.		
7	Uniq.	Frais de bureau des directeurs		
		TOTAL de l'article 7. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
76,300	»	76,300	76,300	»	»		
76,300	»	76,300	76,300	»	»		
243,600	»	243,600	243,600	»	»		
243,600	»	243,600	243,600	»	»		
849,000	»	849,000	848,861 25	(a 138 75	»		a) Cette augmentation insignifiante n'est proposée que pour ramener le crédit à un chiffre rond.
849,000	»	849,000	848,861 25	138 75	»		
41,000	»	41,000	41,000	»	»		
41,000	»	41,000	41,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
<i>(Suite de l'administration de l'Enregistrement, etc.)</i>		
<i>Matériel.</i>		
8	}	1 Feu et lumière de l'atelier général du timbre. fr. 1,000 »
		2 Confection de timbres, registres et impressions. 22,000 »
		3 Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc. 9,000 »
		TOTAL de l'article 8. fr.
9	Uniq.	Frais de poursuites et d'instances
		TOTAL de l'article 9. fr.
<i>Dépenses du domaine.</i>		
10	}	1 Entretien de bâtiments, digues, polders, chemins, fossés, etc fr. 15,000 »
		2 Charges et contributions sur les domaines 7,500 »
		3 Frais d'arpentage et de réarpentage de coupes de bois. 3,000 »
		4 Frais de culture et travaux d'amélioration, etc 45,500 »
		5 Remboursement de prix d'engagères, rémérés de biens, etc. 2,300 »
		6 Remboursement, transport et prix de ventes dont on n'a pu faire suivre l'objet . 3,000 »
		7 Frais de ventes et autres actes 500 »
		8 Intérêts moratoires du chef de restitutions 1,500 »
"		Frais de construction d'une route de Dolhain à Hertögenwald (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).
		TOTAL de l'article 10. fr.
<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren.</i>		
11	Uniq.	Personnel, entretien du parc, des plantations et menues réparations aux bâtiments.
		TOTAL de l'article 11. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demandé pour l'exercice 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
32,000	"	32,000	32,000	"	"		
32,000	"	32,000	32,000	"	"		
55,000	"	55,000	55,000	"	"		
55,000	"	55,000	55,000	"	"		
78,300	"	78,300	78,300	"	"		
"	"	"	50,000	"	50,000		
78,300	"	78,300	128,300	"	50,000		
25,000	"	25,000	"	25,000	"		
25,000	"	25,000	"	25,000	"		

NUMÉRO des articles de la loi	d'évelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre IV.		
1	»	Traitements des employés de l'enregistrement
2	»	Id des employés du timbre
3	»	Id des employés du domaine
4	»	Id des agents forestiers
5	»	Remises des receveurs
6	»	Id des greffiers
7	»	Frais de bureau des directeurs
8	»	Matériel
9	»	Frais de poursuites et d'instances
10	»	Dépenses du domaine
11	»	Palais de Bruxelles et de Tervuren
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
1	»	Pensions civiles
		Le crédit comprend
		1 ^o Une somme de fr. 25,674 »
		transférée du Budget de la Dette publique au chef des pensions civiles accordées depuis 1850 à des fonctionnaires du Département des Finances,
		2 ^o Celle de 1,099,526 »
1	»	montant prescrite des pensions accordées à charge de l'ancienne caisse de retraite et de celles à accorder ultérieurement à des fonctionnaires et employés du Département des Finances fr. 1,125,000 »
<p>On fait remarquer que celles accordées aux fonctionnaires et employés de l'administration des postes jusqu'au moment de la mise en vigueur de la nouvelle loi, sont comprises dans ce chiffre.</p> <p>Le relevé des admissions à la retraite est joint à l'appui du Budget, conformément à l'art 58 de la loi sur les pensions civiles</p>		
2	»	Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT demande POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
556,290	"	556,290	556,290	"	"		
51,200	"	51,200	51,200	"	"		
76,500	"	76,500	76,500	"	"		
245,600	"	245,600	245,600	"	"		
849,000	"	849,000	848,861 25	138 75	"		
41,000	"	41,000	41,000	"	"		
20,000	"	20,000	20,000	"	"		
52,000	"	52,000	52,000	"	"		
55,000	"	55,000	55,000	"	"		
78,500	"	78,500	128,500	"	50,000	"	
25,800	"	25,800	25,800	"	"		
1,826,490	"	1,826,490	1,876,551 25	138 75	50,000	"	
1,125,000	"	1,125,000	"	1,125,000	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
1,130,000	"	1,130,000	5,000	1,125,000	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES ET TRAVAIL EXTRAORDINAIRE.		
1	Uniq.	Dépenses imprévues fr. 14,000 »
2	Id.	Travail extraordinaire 4,000 »
»	»	Commission de liquidation (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

Récapitulation Générale.

Chapitres.	Pages.	
I.	206	Administration centrale
II.	212	Id. du trésor dans les provinces
III.	214	Id. des contributions directes
IV.	224	Id. de l'enregistrement, des domaines et des forêts
V.	254	Pensions et secours
VI.	256	Dépenses imprévues et travail extraordinaire
		TOTAUX DE LA RÉCAPITULATION GÉNÉRALE. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1844	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1845.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
18,000	»	18,000	18,000	»	»		
»	»	»	26,725	»	26,725		
18,000	»	18,000	44,725	»	26,725		

682,600	12,000	694,600	908,600	»	10,000	»	224,000	»
336,550	»	336,550	336,550	»	»	»	»	»
8,609,480	150,000	8,759,480	8,722,351	52	110,500	»	79,371	52
1,826,400	»	1,826,400	1,876,351	25	138	75	50,000	»
1,150,000	»	1,150,000	5,000	»	1,125,000	»	»	»
18,000	»	18,000	44,725	»	»	»	26,725	»
12,605,120	162,000	12,765,120	11,895,577	57	1,251,658	75	380,096	52

DIFFÉRENCE EN PLUS. . fr.

871,542 45

238

PIÈCE A L'APPUI DU BUDGET DES FINANCES.

RELEVÉ

DES

ADMISSIONS A LA RETRAITE

Depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} octobre 1844.

DATES DES ARRÊTÉS.	NOMS.	FONCTIONS.	AGE.	Années de services	MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.
1844.					
3 janvier . .	Duben, P.-A.	Préposé de 1 ^{re} classe	55	27	Incapacité physique.
18 — . . .	Bourgeois, J.	Commis de 2 ^e classe des accises	65	22	Id.
27 — . . .	Vancamp, G.	Garde-forestier	78	16	Vieillesse et incapacité physique.
29 — . . .	Bourgeois, C.	Brigadier des douanes	49	28	Id.
51 — . . .	Peleman, P.-F.	Sous-brigadier des douanes	55	33	Id.
51 — . . .	Vanden Bruggen, L.-J.	Id.	50	30	Id.
51 — . . .	Grimonpont, M.-F.	Préposé de 1 ^{re} classe	60	27	Id.
51 — . . .	Crez, F.	Id.	54	34	Id.
7 février . .	Stérès, P.	Préposé de 2 ^e classe	56	12	Affection morale.
7 — . . .	Dubois, L.-J.	Sous-brigadier	55	12	Incapacité physique.
7 — . . .	Schutz, A.	Id.	56	28	Id.
7 — . . .	Deprez, F.-A.-J.-L.	Contrôleur en chef de la garantie	59½	29	Id.
7 — . . .	Hanuse, T.-J.-G.	Sous-contrôleur de la garantie des matières d'or et d'argent.	68	18	Vieillesse et infirmités.
10 — . . .	Delmoitiez, A.-C.	Préposé de 2 ^e classe	54	13	Affection morale.
10 — . . .	Germonprez, L.-R.	Commis de 2 ^e classe des accises	42	18	Incapacité physique.
14 — . . .	Hulot, S.-J.	Receveur des contributions	68	27	Vieillesse et infirmités.
14 — . . .	Bouly, J.-B.-J.	Id.	62	40	Âge avancé et incapacité physique.
14 — . . .	Bouten, B.	Id.	61	29	Id.
19 — . . .	Devisser, J.	Brigadier.	55	15	Incapacité physique.
19 — . . .	Bezondiaux, P.-J.	Garde-brigadier	70	40	Incapacité physique et vieillesse.

DATES DES ARRÊTÉS.	NOMS.	FONCTIONS.	ÂGE.	Années de services.	MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.
1844.					
21 février . .	Dupré, P.-J.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	58	32	Incapacité physique.
24 — . .	Rohon, L.	Garde-forestier	68	51	Vieillesse.
27 . .	Nicoléme, L.-L.	Receveur des contributions	59 $\frac{1}{2}$	37	Incapacité physique.
27 — . .	Goethals, J.	Id.	39	20 $\frac{1}{2}$	Affection morale.
27 — . .	Girardin, M.-H.	Id.	58	19	Incapacité physique.
28 — . .	Comeliau, F.-J.-G.	Brigadier	55	31	Id.
28 — . .	Hurard, E.	Préposé de 1 ^{re} classe	71	24	Vieillesse.
29 — . .	Rosenfeld dit Roussenfeld, J.-D.	Sous-brigadier	46	26	Incapacité physique.
6 mars. . .	Berlemont, A.-J.	Lieutenant-contrôleur honoraire	61	22	Id.
9 — . .	Lebrun, M.-A.	Inspecteur des contributions	58	38	Incapacité physique et infirmités.
9 — . .	Willems, J.-J.	Receveur des contributions	66	33	Id.
9 — . .	Dartienne, J.-L.	Id.	44	12	Id.
9 — . .	Claudon, J.-B.	Id.	64	45	Id.
11 — . .	Germain, N.	Sous-brigadier	50	19	Id.
13 — . .	Mathey, B.-H.-J.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	64	37	Id.
13 — . .	Debeaune, L.-J.	Receveur des contributions	70	41	Grand âge, incapacité physique et infirmités.
13 — . .	Rouffart, P.-L.	Id.	68	33	Id.
13 — . .	Smits, J.-B.-F.	Id.	49	22	Affection morale.
13 — . .	De Cock, L.	Id.	64	39	Incapacité physique.
18 — . .	Sluyts, B.	Sous-brigadier	71	32	Vieillesse.
18 — . .	Seranne, C.-G.	Id.	45	12	Incapacité physique.
19 — . .	Nagels, A.-J.	Préposé de 1 ^{re} classe	71	43	Vieillesse.
21 — . .	Gautier, E.-J.	Commis de 2 ^e classe des accises	57	34	Incapacité physique.
21 — . .	Fays, H.	Brigadier	64	29	Id.
23 — . .	Rosseels, P.	Préposé de 1 ^{re} classe	62	11	Id.
25 — . .	Morelle, J.-J.	Garde-forestier	70	27	Vieillesse et incapacité physique.
25 — . .	Molitor, J.-J.	Id.	58	34	Id.
29 — . .	Jungh, J.-L.	Préposé de 1 ^{re} classe	70	32	Id.
31 — . .	Hubar, J.-L.-J.	Receveur de l'enregistrement	62	45	Incapacité physique et infirmités.
31 — . .	De Macq	Id.	61	21	Id.
31 — . .	Brouwet, F.	Id.	51	31	Id.
2 avril . . .	Valentiny, P.	Brigadier	47	16	Incapacité physique.
2 — . .	Bavay, J.	Sous-brigadier	56	27	Id.
9 — . .	Decunpère, A.-J.-M.	Brigadier	57	36	Id.
9 — . .	Samyn, P.-J.	Préposé de 1 ^{re} classe	64	32	Id.
9 — . .	Vanhumbeeck, P.-J.	Commis de 2 ^e classe des accises	56	26	Incapacité physique et infirmités.
15 — . .	Leclerc, J.-L.	Garde-forestier	67	14	Id.

DATES DES ARRÊTÉS.	NOMS.	FONCTIONS.	AGE.	Années de services.	MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.
1844.					
25 avril . . .	Bartholomé, J.-B.	Sous-brigadier	52	52	Incapacité physique et infirmités.
5 mai	Hollman, J.-S.	Contrôleur des contributions	59	50	Id.
12 —	Thomassin, L.-A.	Sous-chef de division	55	12 $\frac{1}{2}$	Id.
12 —	Blariau, F.-L.	Receveur des douanes	72	59	Incapacité physique et vieillesse.
15 —	Deheneffe, P.-J.	Receveur des contributions	60	51	Incapacité physique et infirmités.
22 —	Gerard, J.-F.	Id.	70	59	Incapacité physique et vieillesse.
22 —	Wauthier, A.	Id.	64	57	Id.
22 —	Fabry, J.-B.	Id.	69	55	Id.
24 —	Flameng, A.-D.-F.-J.	Vérificateur des douanes	71	56	Id.
24 —	Daulmerie, C.-F.	Teneur de livres.	47	50	Incapacité physique.
20 —	Lecocq-Darmandville, P.	Vérificateur des douanes	71	27	Incapacité physique et vieillesse.
5 juin	Dufrennoy, H.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	55	30	Incapacité physique.
15 —	Mathieu, N.	Garde-forestier	71	50	Vieillesse et incapacité physique.
15 —	Rom, P.-J.	Préposé de 1 ^{re} classe	58	38	Incapacité physique et infirmités.
15 —	Renard, P.	Commis de 2 ^e classe des accises	64	17	Id.
24 —	Dubayon, R.-J.	Préposé de 2 ^e classe	54	14	Incapacité physique.
12 juillet . .	Thomasse, F.-J.	Commis de 2 ^e classe des accises	49	27	Incapacité physique et infirmités.
12 —	Herzet, J.-J.	Sous-brigadier des douanes	49	15	Id.
25 —	Honnay, A.-J.	Commis de 5 ^e classe des accises	70	27	Vieillesse.
20 août	Vanherberghen, P.-J.	Receveur des contributions	58	28	Incapacité physique.
20 —	Delbrouck, L.-J.	Id.	67	27 $\frac{1}{2}$	Incapacité physique et vieillesse.
20 —	Roels, M.-G.	Id.	67	26 $\frac{1}{2}$	Id.
21 —	Vanrouse, P.	Brigadier des douanes	54	29	Incapacité physique et infirmités.
21 —	Scheppers, C.-J.-J.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	56	11	Id.
21 —	Mounet, P.-J.	Sous-brigadier des douanes	64	59	Incapacité physique et vieillesse.
21 —	Sommers, P.-J.	Id.	56	54	Incapacité physique et infirmités.
24 —	Paix, M.-J.	Préposé de 1 ^{re} classe des douanes	54	50	Id.
25 —	Leroy, E.-J.	Receveur des contributions	79	55	Vieillesse.
31 —	Dewez, H.-F.	Brigadier des douanes	54	27	Incapacité physique et infirmités.
1 ^{er} sept. . . .	Mercier, H.-J.	Contrôleur des contributions	70	55	Vieillesse.
2 —	Vandievoet, J.-B.	Receveur des contributions	69	19	Id.
7 —	Vandenborne, J.-G.-T.	Commis de 1 ^{re} classe des accises	50	27	Infirmités.
15 —	Bemelmans, L.-C.	Inspecteur en chef des contributions.	55	29	Id.
18 —	Declercq, G.	Receveur des contributions	54	28 $\frac{1}{2}$	Id.
19 —	Michielsen, J.-B.	Sous-brigadier	59	12	Id.
21 —	Thyes, J.-J.	Commis de 1 ^{re} classe des accises.	51	25	Id.
30 —	Cardron	Receveur des contributions	58	41	Id.

DATES DES ARRÊTÉS.	NOMS.	FONCTIONS.	Âge	Années de service.	MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.
-----------------------	-------	------------	-----	--------------------	--

TRAVAUX PUBLICS.

1844.					
22 janvier . .	Plon, A.-J.	Facteur des postes	»	50	Infirmaté
9 avril . . .	Demelic, C.-J	Id	»	50	Id
9 -- . . .	Metsu, M - A . V ^e Léonard	Distributrice des postes	»	21	Id

243

TITRE X.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

Pour l'exercice 1845.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur le foncier
2	Id. sur l'impôt personnel
3	Id. sur les patentes
4	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité
5	Non-valeurs sur les redevances des mines
	<i>[Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.] (a)</i>
	TOTAL du chapitre I ^{er} fr.
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
1	Restitutions de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés
2	Restitutions d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts, frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.
3	Remboursements de postes aux offices étrangers.
4	Attributions d'amendes forestières
5	Déficit de comptables (anciens et nouveaux) pour mémoire (b)
	<i>[Les crédits compris au présent chapitre ne sont point limitatifs.] (a)</i>
	TOTAL du chapitre II. fr.
CHAPITRE III.	
PÉAGES.	
Unique.	Remboursement du péage sur l'Escaut.
	<i>[Le crédit compris au présent chapitre n'est point limitatif.] (a)</i>
	TOTAL du chapitre III. fr.
 Récapitulation. <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
	Chapitre I. Non-valeurs
	— II. Remboursements
	— III. Péages
	TOTAL. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU JUGER DE 1845		CRÉDIT AJOUTÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
300,000	»	300,000	300,000	»	»	<p>a) Jus qu'à présent on a consacré les sommes votées pour les non-votés, les remboursements et les dépenses, comme des crédits limitatifs. C'est-à-dire qu'on ne peut ni les excéder ni même qu'ils restant en dessous des besoins. Ceci est résulté que plusieurs exercices n'ont pu être définitivement closés avant d'avoir obtenu des Chambres un crédit supplémentaire pour imputer l'excédant de dépense, ce qui a occasionné des crédits toujours préjudiciables à la marche régulière du service.</p> <p>Les remises et modifications, les décharges et réductions, en ce qui concerne les contributions directes, sont accordées soit par les députations permanentes des conseils provinciaux suivant les lois et règlements qui régissent la matière. Ces non-votés étant portés en recette pour qu'arriver les rôles, elles doivent nécessairement, lorsqu'elles ont été dûment constatées, être admises en dépense, et cette opération fut légalement ne peut grever l'Etat en aucune manière.</p> <p>Le chapitre des remboursements contient une série d'allocations dont l'emploi est incertain. L'administration ne peut en effet ni le restreindre ni l'étendre, puisque les dépenses auxquelles ces allocations se rapportent, résultent de conventions faites avec d'autres puissances, ou des nécessités du service prévues par les lois et règlements.</p> <p>Quant au remboursement du péage sur l'Escout, la loi du 5 juin 1839, <i>Bulletin officiel</i>, n° 263, l'a consacré en principe. Or cette dépense reste subordonnée au mouvement de la navigation, sans que le chiffre accordé au Budget puisse venir le limiter, le cas échéant.</p> <p>D'après les explications qui précèdent, on est amené à conclure que les crédits dont on vient de parler doivent être considérés comme servant à régulariser des dépenses pour ordre, et dont le montant ne peut être arrêté définitivement que par la loi réglant les comptes de l'année pendant laquelle ces dépenses ont été effectuées.</p> <p>C'est pour ce motif, et afin de faire cesser les inconvénients signalés ci-dessus, qu'on a jugé à propos de mentionner à la fin du présent chapitre que les divers crédits qui le composent ne sont point limitatifs. La Cour des Comptes est d'ailleurs toujours appelée à contrôler les dépenses imputées sur ces crédits.</p> <p>b) Article destiné à faire face aux éventualités.</p>	
370,000	»	370,000	370,000	»	»		
80,000	»	80,000	80,000	»	»		
30,000	»	30,000	30,000	»	»		
16,000	»	16,000	16,000	»	»		
796,000	»	796,000	796,000	»	»		
30,000	»	30,000	30,000	»	»		
250,000	»	250,000	250,000	»	»		
150,000	»	150,000	150,000	»	»		
18,000	»	18,000	18,000	»	»		
»	»	»	»	»	»		
448,000	»	448,000	448,000	»	»		
800,000	»	800,000	800,000	»	»		
800,000	»	800,000	800,000	»	»		
796,000	»	796,000	796,000	»	»		
448,000	»	448,000	448,000	»	»		
800,000	»	800,000	800,000	»	»		
2,044,000	»	2,044,000	2,044,000	»	»		
DIFFÉRENCE				»			

246

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES DU ROYAUME, POUR L'EXERCICE 1845.

	PAGES.
Discours du Ministre des Finances	ijj
Arrêté royal qui fixe le chiffre du Budget des recettes et celui des recettes pour ordre de 1845	1
<i>Budget général des Voies et Moyens</i>	3
Impôts	4—7
Péages	6—7
Capitaux et revenus	8—9
Remboursements	10—11
Recettes pour ordre	12—13
 <i>Pièces à l'appui.</i> — ÉTAT N ^o 1. — Tableau des produits de l'administration des contributions directes, pendant les neuf premiers mois de l'exercice 1844 et les trois derniers mois de l'exercice 1845	
	16—19
— — ÉTAT N ^o 2. — État de répartition de la contribution foncière entre les provinces.	22—23
— — ÉTAT N ^o 3. — Montant des rôles de la contribution personnelle de 1845.	26—27
— — ÉTAT N ^o 4. — Montant des rôles du droit de patente pour l'année 1844.	28
— — ÉTAT N ^o 5. — Redevances sur les mines pour l'année 1844	29
— — ÉTAT N ^o 6. — État présentant, par province et par nature de produits, le montant en principal des recouvrements effectués pendant les 9 premiers mois de 1844 et les 3 derniers mois de 1845.	32—33
— — ÉTAT N ^o 7. — Droit de consommation sur les boissons distillées, établi par la loi du 18 mars 1838. — État du montant des produits pendant l'année 1844	36—37
— — ÉTAT N ^o 8. — Tableau des produits des recettes de l'administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts, pendant les huit premiers mois de l'exercice 1844 et les quatre derniers mois de l'exercice 1845	40—43
— — ÉTAT N ^o 9. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — État détaillé, par province, des recettes opérées pendant les 8 premiers mois de 1844 et les 4 derniers mois de 1845.	46—49
— — ÉTAT N ^o 10. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — État général de tous les produits relatifs aux eaux et forêts, pour l'exercice 1845	52—55
— — ÉTAT N ^o 11. — Canal de Pommerœul à Antoing. — Relevé général des recettes effectuées et des diverses marchandises transportées sur ce canal, ainsi que du nombre de bateaux, à charge et à vide, qui ont parcouru tout ou partie dudit canal, pendant le 2 ^m semestre 1845 et le 1 ^{er} semestre 1844	56—57

	PAGES.
<i>Pièces à l'appui.</i> — ÉTAT n° 12. — Sambre canalisée. — Relevé des recettes effectuées et des marchandises transportées sur ce canal pendant le 2 ^m semestre 1843 et le 1 ^{er} semestre 1844.	60—61
— — ÉTAT n° 13. — Tableau présentant les produits du canal de Charleroy pendant la période du 1 ^{er} juillet 1843 au 30 juin 1844	62

Budget général des dépenses et services.

Arrêté royal fixant le chiffre du Budget général des dépenses et celui des dépenses pour ordre de 1845.	I
<i>Budget général des dépenses et services du royaume pour l'exercice 1845.</i>	III
TITRE I ^{er} . — Dette publique	V—VII
— II. — Dotations.	VIII
— III. — Ministère de la Justice	IX—XI
— IV. — — des Affaires Étrangères	XII
— V. — — de la Marine	XIII
— VI. — — de l'Intérieur	XIV—XVII
— VII. — — des Travaux Publics	XVIII—XIX
— VIII. — — de la Guerre.	XX—XXI
— IX. — — des Finances.	XXII—XXIII
— X. — Non-valeurs et remboursements	XXIV
— Récapitulation	XXV
— Dépenses pour ordre	XXVI—XXVII

Dette publique et Dotations.

TITRE I ^{er} . — <i>Développements du Budget des dépenses de la Dette publique pour l'exercice 1845.</i>	1—7
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Dette publique pour 1845.</i>	9
ÉTAT n° 1. — Tableau statistique de la dette constituée du royaume de Belgique, au 15 septembre 1844	10—15
— 2. — Résumé de la situation des différentes parties de la dette publique constituée du royaume de Belgique, pendant les années 1831 à 1844.	16—17
— 3. — Emprunt de 100,800,000 francs, à 5 pour cent.	18 ^a
— 4. — Emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 pour cent	18 ^b
— 5. — Emprunt de 30,850,800 francs, à 5 pour cent.	18 ^c
— 6. — Emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , soit 700,000 florins, à 5 pour cent	18 ^d
— 7. — Libellé des frais présumés de la dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, au capital de francs 589,417,631 74 c ^s , portés au projet de Budget de 1845 à 3,000 francs	18 ^e
— 8. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. $\frac{0}{0}$, portés au projet de Budget de 1845 à 3,400 francs	18 ^f
— 9. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de 30,850,800 francs, à 5 p. $\frac{0}{0}$, portés au projet de Budget de 1845 à 34,000 francs.	18 ^g
— 10. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de 86,040,000 francs, à 5 p. $\frac{0}{0}$, portés au projet de Budget de 1845 à 150,000 francs	18 ^h
— 11. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. $\frac{0}{0}$, portés au projet de Budget de 1845 à 45,000 francs	18 ⁱ
— 12. — Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, en vertu de l'arrêté du gouvernement provisoire du 25 novembre 1830, ou renseignés à la Belgique par le gouvernement des Pays-Bas, en exécution des traités du 19 avril 1830 et du 5 novembre 1842	18 ^k
— 13. — État général de la situation de la caisse des consignations courantes, faites dans les caisses du Trésor public au 31 août 1844 (loi du 28 nivôse an XIII).	18 ^l
— 14. — Tableau général de la situation de la caisse des consignations anciennes (période antérieure au 1 ^{er} octobre 1830).	18 ^m

Cour des Comptes.

TITRE II. — <i>Développements du Budget des dépenses de la Cour des Comptes pour l'exercice 1845.</i>	19
Membres de la Cour. — Personnel des bureaux. — Matériel et dépenses diverses	20—21
Note sur le Budget de la Cour des Comptes pour l'exercice 1845	22

Ministère de la Justice.

		PAGES.
TITRE	III. — <i>Développements du Budget de ce Département pour 1845</i>	25
CHAPITRE	I ^{er} . — Administration centrale	24—25
—	II. — Cour de Cassation. — Personnel. — Matériel et menues dépenses	<i>ib.</i>
—	Cours d'Appel. — Personnel. — Matériel des cours. — Tribunaux de première instance et de commerce. — 1 ^{re} classe. Bruxelles, Gand, Liège et Anvers	26—27
—	<i>Id.</i> 2 ^{me} , 3 ^{me} et 4 ^{me} classes	28—29
—	Justices de paix et tribunaux de police	30—31
—	III. — Justice militaire. — Haute Cour militaire. — Personnel	<i>ib.</i>
—	Auditeurs militaires et prévôts	<i>ib.</i>
—	IV. — Frais de justice. — Frais d'instruction et d'exécution, etc.	32—33
—	V. — Palais de justice. — Constructions, réparations et loyer de locaux	<i>ib.</i>
—	VI. — Impression du <i>Bulletin officiel</i> , etc.	<i>ib.</i>
—	VII. — Pensions et secours	<i>ib.</i>
—	VIII. — Cultes. — Culte catholique. — Culte protestant. — Culte israélite. — Pensions et secours	34—35
—	IX. — Établissements de bienfaisance	36—37
—	X. — Prisons. — Service domestique, etc.	<i>ib.</i>
—	XI. — Frais de police	38—39
—	XII. — Dépenses imprévues	<i>ib.</i>
—	XIII. — Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos. Récapitulation	<i>ib.</i>
	<i>Pièces à l'appui du Budget de la Justice pour 1845</i>	41
ÉTAT N ^o	1. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 1 ^{er} du chap. VIII	43—44
—	2. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 2 du chap. VIII	45—47
—	3. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 4 du chap. VIII	48—49
—	4. — Note à l'appui de l'allocation demandée au chap. IX, art. 4	50—51
—	5. — Compte général des travaux exécutés dans les prisons, pendant l'exercice 1842	52bis

Ministère des Affaires Étrangères.

TITRE	IV. — <i>Développements du Budget des dépenses de ce Département pour 1845</i>	53
CHAPITRE	I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel	54—55
—	II. — Traitements des agents politiques.	<i>ib.</i>
—	III. — — — consulaires, etc.	56—57
—	IV. — Frais de voyages des agents du service extérieur, etc.	<i>ib.</i>
—	V. — Frais à rembourser aux agents du service extérieur, etc.	<i>ib.</i>
—	VI. — Missions extraordinaires et dépenses imprévues	<i>ib.</i>
—	Dépenses résultant de l'exécution du traité de paix avec les Pays-Bas (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	<i>ib.</i>
—	Récapitulation	58—59

Marine.

TITRE	V. — <i>Développements du Budget des dépenses de la Marine pour 1845</i>	61
CHAPITRE	I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel	62—63
—	II. — Bâtiments de guerre. — Composition de la flottille.	<i>ib.</i>
—	— — — Personnel. — Vivres	64—65
—	Entretien, chauffage et éclairage. — Équipement d'un brick	66—67
—	III. — Magasin de la Marine	<i>ib.</i>
—	IV. — Pilotage	68—69
—	— Remises à payer aux pilotes.	70—75
—	V. — Service des bateaux à vapeur sur l'Escaut	72—75
—	VI. — Police maritime	<i>ib.</i>
—	VII. — Secours maritimes. — Sauvetage	74—75
—	VIII. — Pensions civiles et secours	<i>ib.</i>
—	Construction de deux bateaux-pilotes pour la station d'Ostende. — Entretien de la <i>British Queen</i> (<i>crédits qui ne figurent plus au Budget de 1845</i>)	<i>ib.</i>
—	Récapitulation	76—77

Ministère de l'Intérieur.

TITRE		PAGES
VI. — <i>Développements du Budget des dépenses de ce Département pour l'exercice 1845.</i>		70
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel. — Frais de déplacement . . .		80 — 81
— II. — Pensions et secours		<i>ib.</i>
— III. — Statistique générale		82 — 85
— IV. — Frais d'administration dans les provinces. Anvers, Brabant, Flandre occidentale . .		<i>ib.</i>
— — — — — Flandre orientale, Hainaut, Liège . . .		84 — 85
— — — — — Limbourg, Luxembourg, Namur . . .		86 — 87
— Frais de milice. — Indemnités des membres des conseils de milice		88 — 89
— V. — Voirie vicinale — Plans généraux de délimitation		<i>ib.</i>
— VI. — Service de santé et Académie royale de médecine		<i>ib.</i>
— VII. — Fêtes nationales.		<i>ib.</i>
— VIII. — Eaux de Spa. — Réparation des monuments		<i>ib.</i>
— Subsidés aux provinces de Luxembourg et de Limbourg pour la construction de deux nouvelles casernes de gendarmerie (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).		90 — 91
— IX. — Premier quart d'une somme de 200,000 francs pour frais de construction d'un hôtel pour l'administration provinciale à Arlon		<i>ib.</i>
— X. — École de médecine vétérinaire et société d'horticulture de Bruxelles		<i>ib.</i>
— XI. — Fonds d'agriculture		<i>ib.</i>
— XII. — Milice. — Frais d'impression des listes alphabétiques.		<i>ib.</i>
— XIII. — Garde civique.		92 — 95
— XIV. — Récompenses honorifiques et pécuniaires.		<i>ib.</i>
— XV. — Légion d'honneur et Croix de fer.		<i>ib.</i>
— XVI. — Frais d'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de guerre		<i>ib.</i>
— XVII. — Commerce		<i>ib.</i>
— XVIII. — Industrie		94 — 95
— XIX. — Instruction publique.		96 — 97
— XX. — SECTION 1 ^{re} . — Lettres et sciences		98 — 99
— — 2. — Archives du royaume		<i>ib.</i>
— — 3. — Beaux-arts		<i>ib.</i>
— XXI. — Complément des frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, pour la période de 1835 à 1842		100 — 101
— XXII. — Dépenses imprévues et travail extraordinaire		<i>ib.</i>
— Récapitulation		102 — 103

Ministère des Travaux Publics.

VII. — <i>Développements du Budget des dépenses du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1845.</i>		105
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale.		106 — 107
— II. — SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées. — Plantations.		<i>ib.</i>
— — 2. — Canaux, rivières, polders		106 — 115
— — 3. — Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe		112 — 113
— — — — — Phares et fanaux.		<i>ib.</i>
— — 4. — Bâtiments civils		114 — 115
— — 5. — Personnel des ponts et chaussées		<i>ib.</i>
— III. — SECTION 1 ^{re} . — Chemin de fer.		<i>ib.</i>
— — 2. — Postes		116 — 117
— IV. — Mines		<i>ib.</i>
— V. — Pensions		118 — 119
— VI. — Secours		<i>ib.</i>
— VII. — Dépenses imprévues		<i>ib.</i>
— Récapitulation générale.		<i>ib.</i>

Ministère de la Guerre.

VIII. — <i>Développements du Budget des dépenses de ce département pour l'exercice 1845.</i>		121
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale.		122 — 125
— II. — SECTION 1 ^{re} . — Solde de l'état-major.		<i>ib.</i>
— — 2. — Solde et habillement des diverses armes.		<i>ib.</i>

	PAGES.
CHAPITRE. II. — SECTION 5. — Masses des corps, frais divers et indemnités	124—125
III. — École militaire	<i>ib</i>
— IV. — Matériel du service de santé et hôpitaux	126—127
— V. — Matériel de l'artillerie et du génie.	<i>ib</i>
— VI. — Traitements divers et pensions.	<i>ib</i> .
— VII. — Dépenses imprévues	<i>ib</i> .
Récapitulation	128—129
<i>Pièces servant de développement au Budget de la Guerre</i>	131
CHAPITRE. I ^{er} . — Administration centrale.	135
II. — SECTION 1 ^{re} . — Art. 1 ^{er} . — État-major général	134
— — — — — 2. — État-major des provinces et des places	135
— — — — — 3. — Intendance militaire et administration militaire.	136
— — — — — 4. — Service de santé et administration des hôpitaux	137—138
— — — — — 5. — Frais de représentation.	139
— — — — — 2. — 1 ^{er} . — Arme de l'infanterie. — Régiment d'élite	140
— — — — — Douze régiments d'infanterie de ligne.	141
— — — — — Trois id. de chasseurs à pied	142
— — — — — Cadre de réserve	143
— — — — — Deux compagnies sédentaires	144
— — — — — Division de discipline.	145
— — — — — Compagnie d'enfants de troupe	146
— — — — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes d'infanterie.	147
— — — — — 2. — Arme de la cavalerie — Deux régiments de chasseurs à cheval.	148
— — — — — Deux régiments de lanciers	149
— — — — — Deux id. de cuirassiers	150
— — — — — Régiment des guides.	151
— — — — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes de cavalerie	152
— — — — — 3. — Arme de l'artillerie. — État-major	153
— — — — — 1 ^{er} régiment d'artillerie	154—155
— — — — — 2 ^{me} , 3 ^{me} et 4 ^{me} régiments d'artillerie	156—157
— — — — — Compagnie de pontonniers	158
— — — — — Id. d'ouvriers d'artillerie.	159
— — — — — Id. d'ouvriers armuriers.	160
— — — — — Id. sédentaire d'artificiers	161
— — — — — Escadron du train d'artillerie	162
— — — — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes d'artillerie	163
— — — — — 4. — Arme du génie. — État-major	164
— — — — — Régiment du génie	165
— — — — — 5. — Dépenses extraordinaires — Corps de la gendarmerie.	166
— — — — — 3. — 1 ^{er} . — Masse de pain	167
— — — — — — 2. — Id. de fourrages	168
— — — — — — 3. — Id. d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.	169
— — — — — — 4. — Id. de renouvellement du harnachement et de la buffleterie.	170
— — — — — — 5. — Id. de casernement des chevaux	171
— — — — — — 6. — Id. id. des hommes	172
— — — — — — 7. — Frais de route des officiers	173
— — — — — — 8. — Transports généraux et autres	174
— — — — — — 9. — Primes de rengagement	175
— — — — — — 10. — Chauffage et éclairage des corps-de-garde.	176
— — — — — — 11. — Dépenses de vivres aux camps et indemnités pour logement et nourriture.	177
— — — — — — 12. — Remonte.	178
— — — — — — 13. — Frais de bureau et d'administration des corps.	179
CHAPITRE. III. — École militaire	180
— IV. — Matériel du service de santé et des hôpitaux.	181
— V. — ART. 1 ^{er} . — Matériel de l'artillerie	182—187
— — — — — 2. — Id. du génie.	188—189
— VI. — Traitements divers et pensions.	190—191
— VII. — Dépenses imprévues	192
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Guerre pour l'exercice 1845</i>	193

	PAGES.
Récapitulation de la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1844, etc.	195
Indication des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 3, par suite du campement des troupes.	<i>ib.</i>
<i>État-major général.</i> — Devis de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne l'état-major général, pendant 50 jours	196
<i>Infanterie.</i> — Devis de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'infanterie, pendant 50 jours et 8 jours de marche	197
<i>Cavalerie.</i> — Devis de la dépense résultant du cantonnement et du campement de 12 escadrons de cavalerie, pendant 50 jours et 8 jours de marche.	198
<i>Artillerie.</i> — Devis de la dépense résultant du campement de 2 batteries d'artillerie, pendant 50 jours et 8 jours de marche	199
<i>Génie.</i> — Devis de la dépense résultant du campement de 4 compagnies du régiment du génie, pendant 50 jours et 8 jours de marche	200
Récapitulation de la dépense pour vivres de campagne pour la garde du camp, pendant 555 jours	201
<i>Infanterie.</i> — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'infanterie qui gardera le camp pendant 555 jours	202
<i>Génie.</i> — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour 2 compagnies du régiment du génie qui garderont le camp pendant 555 jours.	205
Devis de la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brasschaet, pendant 21 jours et 10 jours de marche.	204

Ministère des Finances.

TITRE	IX. — <i>Développements du Budget des dépenses du Ministère des Finances, pour l'exercice 1845</i>	205
CHAPITRE	I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Secrétariat général. — Bureau de liquidation. — Trésor public	206—207
—	— Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie, etc. — Enregistrement, domaines et forêts. — Commission des monnaies. — Huis-siers et gens de service. — Frais de tournées	208—209
—	— Matériel. — Service de la monnaie. — Magasin général des papiers. — Statistique	210—211
—	II. — Administration du Trésor dans les provinces. — Caissier général de l'État	212—215
—	III. — — des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent et des poids et mesures. — Service sédentaire. — Traitements. — Remises et indemnités des comptables. — Service actif. — Traitements	214—215
—	— Garantie. — Poids et mesures	216—217
—	— Avocats de l'administration. — Frais de bureau et de tournées. — Indemnités. . . .	218—219
—	— Matériel	220—221
—	— Crédit pour opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg. — Indemnités pour les transcriptions des mutations. — Traitements des agents du cadastre non remplacés	222—225
—	— Entrepôt d'Anvers.	224—225
—	IV. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — Traitement du personnel	224—251
—	— Matériel. — Dépenses du domaine. — Palais de Bruxelles et de Tervuren	252—255
—	V. — Pensions et secours	254—255
—	VI. — Dépenses imprévues et travail extraordinaire	256—257
	Récapitulation générale.	<i>ib.</i>
<i>Pièce à l'appui.</i>	— Relevé des admissions à la retraite depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 1 ^{er} octobre 1844 . .	259—242

Non-Valeurs et Remboursements.

TITRE	X. — <i>Développements du Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1845</i>	245
CHAPITRE	I ^{er} . — Non-Valeurs	244—245
—	II. — Remboursements	<i>ib.</i>
—	III. — Péages	<i>ib.</i>
	Récapitulation	<i>ib.</i>